# PRÈCIS HISTORIQUE

DE

## LA VIE ET DU PONTIFICAT DE

# PIE VI.

PAR Mr. BLANCHARD,
BACHELIER DE SORBONNE ET CURÉ DE S. HYPOLITE
DIOCESE DE LISIEUX.

---

Pontife révéré, Souverain magnanime,
Noble et touchant spectacle, et du monde et du ciel,
Il honore à la fois par sa vertu sublime,
Le malheur, la vieillesse, et le thrône et l'autel.
Par M. L'ABBÉ DELILLE.

---

*
***
*

A LONDRES;

De l'Imprimerie de PH. LE BOUSSONNIER & Co.
No. 5. *Hollen Street*, Soho Square.

Se vend chez l'AUTEUR, *No.* 26. *Tottenham Place*, *Tottenham Court Road*, aux Chapelles Françoises, chez A. DULAU & Co. *No.* 107. *Wardour Street*, & chez les autres Libraires François.

1800.

BRITISH MUSEUM

# PRÉCIS HISTORIQUE

DE

## LA VIE ET DU PONTIFICAT DE *PIE VI*,

### PREMIÈRE LETTRE.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES MÉMOIRES PHILOSOPHIQUES.

MONSIEUR,

VOus avez lu *les Mémoires Hiſtoriques & Philoſophiques ſur PIE VI & ſon Pontificat* qui viennent d'être imprimés à Paris. Ils ont, ſinon détruit, dumoins beaucoup affoibli l'opinion avantageuſe que vous aviez du caractère perſonnel de ce Pontife. L'Auteur vous paroît inſtruit & modéré. Il eſt difficile, dites-vous, de ne le pas croire ſur des faits qu'il développe avec tant d'intelligence. Un écrivain qui s'eſt chargé de raſſembler des matériaux pour l'hiſtoire, a du être ſcrupuleux dans leur choix, & on peut ſans doute avoir en lui quelque confiance.

De telles préventions me paroiſſent trop injuſtes pour que je ne cherche pas à les détruire. Vous aimez la vérité. Votre cœur eſt digne d'elle ; mais malheureuſement on l'enveloppe ſouvent de bien des nuages. En général, il faut ſe défier des faiſeurs de Mémoires, mais combien ne devons-nous pas être plus en garde, quand un Auteur qui ſe donne hautement pour un philoſophe, écrit la vie d'un homme diſtingué par ſes vertus & par ſa religion ? Il faut nous défier ſouvent de nous-mêmes, en liſant ces ſortes d'ouvrages. Avouons-le, nous liſons précipitamment, nous parcourons plutôt les livres que nous ne les liſons. Nous adoptons légérement les réflexions critiques & malignes d'un auteur, pour peu qu'il ait l'art de les colorer. Notre pareſſe nous empêche de les examiner à fond & de remonter aux ſources. Ainſi les préjugés & les erreurs s'accréditent dans le monde. La cenſure a des charmes ſecrets. Elle eſt bien plus perſuaſive que la louange, & elle n'eſt jamais plus dangéreuſe que lorſqu'elle paroît plus modérée.

Je me propoſe donc, Mr. de vous faire dans une ſuite de lettres le précis de la vie & du Pontificat de PIE VI, & de vous montrer que ce Pontiſe eſt au deſſus de tous nos éloges, comme de tous nos regrets. Je puiſerai les faits

dans des ſources qui ne ſont pas ſuſpectes. L'Auteur des Mémoires lui-même m'en fournira un grand nombre. Je n'ai pas craint de m'approprier ce qu'il dit d'honorable à la mémoire d'un Pontiſe qu'il ſemble avoir pris à tâche de flétrir. Je tiens les autres faits de perſonnes reſpectables qui en ont été témoins. J'en rétablirai quelques uns qui ont été altérés & défigurés par l'Auteur patriote. Je vous montrerai le peu de fondement de ſes réflexions prétendues philoſophiques. Mais pour être moins arrêté dans le cours de ma narration, j'examinerai d'abord, dans cette lettre, *ſi l'Auteur des Mémoires eſt recevable dans les accuſations qu'il intente contre* PIE VI.

Je ſais qu'on obtient ſouvent des éloges qu'on mérite peu, qu'il eſt des réputations uſurpées, & qu'il n'eſt pas impoſſible, avec du manége, d'acquérir, ſans aucun mérite, une ſorte de célébrité ; mais ce n'eſt pas ſur le Chef de l'Egliſe que peut s'égarer ainſi l'opinion publique. Le rang élevé qu'il occupe, l'expoſe à tous les regards. Il ne peut en impoſer ni pour les talens, ni pour les vertus. L'univers a ſans ceſſe les yeux ouverts ſur lui ; toute ſa vie eſt publique : il n'agit, il ne parle, pour ainſi dire, qu'en préſence du monde entier ; & pour être généralement loué, même de ſon vi-

vant, il faut néceſſairement qu'il mérite de l'être. Or c'eſt un fait, Mr, que PIE VI. tant critiqué par l'Auteur patriote, a ſu ſe concilier l'eſtime de tous ceux qui l'ont vu & qui l'ont approché de plus près. Les hommes de votre nation les plus reſpectables n'en parlent, d'après leurs connoiſſances particulières, qu'avec un profond reſpect. C'eſt le langage de tous les papiers publics, ſpécialement d'un journal françois écrit par une main impartiale, je parle du Mercure Britannique. Il n'eſt pas un ouvrage déja publié ſur ce Pontificat mémorable, qui ne ne nous repréſente ce Pape comme un grand homme, & comme un grand Pontife. Peut-être jamais perſonne n'avoit réuni plus de ſuffrages en ſa faveur, & des ſuffrages plus unanimes. De tous ces ſuffrages particuliers s'eſt formée l'opinion générale de l'Europe entière ; opinion infiniment honorable au Pontife, & que l'Auteur des Mémoires voudroit détruire. Il n'y réuſſira pas. Il eſt ſeul. Il a contre lui trop de témoins. Ces témoins ſont irrécuſables. Ce ſeroit perdre le tems, & leur faire injure que de le prouver.

Lorſque j'ai lu dans les Mémoires ces paroles ſi dignes d'une belle âme: " à Dieu ne " plaiſe que nous voulions le peindre (Pie VI.) " ſous de trop odieuſes couleurs. Ce ſeroit

" une injuſtice, quand même il ſeroit encore " en poſſeſſion de ſon rang éminent ; ce ſeroit " une lâcheté, après la cataſtrophe qui l'en a " précipité. (*) " Je m'attendois, & je devois m'attendre à trouver des égards pour la mémoire du Pontife. Je penſois que ſi l'auteur lui reprochoit des fautes, elles ſeroient plutôt adoucies qu'envenimées. Le malheureux eſt pour toute âme honnête & ſenſible un objet ſacré. Il n'eſt perſonne qui ne ſoit naturellement porté à uſer envers lui de toute l'indulgence que la juſtice peut lui permettre. Mais l'Auteur ne paroît pas connoître cette délicateſſe de ſentimens, & ce que promet le début de ſon ouvrage il eſt bien loin de le tenir.

En effet les événemens les plus étrangers à PIE VI. l'Auteur les lui impute, dèſqu'il les trouve répréhenſibles. Les actions les plus louables en elles-mêmes, il les tourne de manière à lui en faire des crimes. Il le rend même reſponſable des attentats de ſes oppreſſeurs. PIE VI. a éprouvé bien des malheurs. A entendre le critique c'eſt qu'il les méritoit. Les exactions des Républicains François ont jetté de l'embarras dans les finances. Si vous en croyez les Mémoires ce ſont les diſſipations du

(*) *t.* 1. *p.* 90.

Pontife qui en ſont la véritable cauſe. Dans tout l'Etat Eccléſiaſtique on a révolté les ſujets contre le Souverain ; l'Auteur vous dira que les ſujets ont briſé d'eux-mêmes le joug ſous lequel ils gémiſſoient. Selon lui le plus doux des gouvernemens étoit une tyrannie, & le meilleur des Princes un tyran. Cet auteur va juſqu'à s'arroger le droit de ſonder les cœurs, pour démêler dans celui du Pontife le ſecret de ſes vues. Il ſuppoſe que le Chef de l'Egliſe n'a pu faire des actions vertueuſes que par des motifs qui ne l'étoient pas. En un mot il ne rapporte preſque jamais une action glorieuſe au Pontife, qu'il n'en aille chercher la ſource dans des intentions peu honorables.

Delà les deux poids & les deux meſures dont il ſe ſert pour juger les perſonnes & les choſes. Quelque légitime & juſte que ſoit une action, elle eſt cenſurée, dèſque le Souverain Pontife la faite. Quelque injuſte & odieuſe que ſoit cette action, elle ne mérite aucun reproche, dèſque les Républicains François en ſont les auteurs. Le Souverain de Rome menacé par une République ambitieuſe & uſurpatrice, fait quelques foibles préparatifs de défenſe, ſe ménage des alliés, avertit les autres Souverains de leur commun danger. Ces démarches ſont un crime impardonnable. Il a mérité d'être

détroné, pour avoir tenté de défendre ſon trône. L'invaſion des François eſt ſuffiſamment légitimée. Les généraux de la République ſont avec lui des traités ſolemnels qu'ils jurent d'obſerver. PIE VI. y eſt fidele. Eux, ils les violent ouvertement dans les articles les plus eſſentiels. PIE VI. ſe repoſe ſur la foi de ces traités. Eux, ils s'en ſervent pour le ſurprendre & pour l'accabler. Ils ne ſont toutefois que ce qu'il a mérité, & ils n'exercent qu'une juſtice ſévére à laquelle il devoit bien s'attendre.

Si non content de ce coup-d'œil général, je veux analyſer les Mémoires, j'apperçois aiſément que les critiques ſémées partout ſe réduiſent aux reproches flétriſſans d'avarice, de népotiſme & de vanité. Voilà les trois grandes inculpations que l'Auteur fait à PIE VI. & qui partent toujours de la même ſource. Il ſuffit de quelques réflexions pour vous convaincre combien les unes ſont outrées, & combien les autres ſont injuſtes.

L'âme de PIE VI étoit trop élevée pour ſe livrer à la vile paſſion de l'intérêt. Il eſt bien incroyable que des Républicains qui n'ont vaincu que pour voler, qui ont porté leurs mains avides, barbares & ſacriléges ſur les richeſſes des Rois, ſur la ſubſiſtance des peuples,

ſur les revenus du Sanctuaire, ſur le Sanctuaire même, oſent l'en accuſer. Il eſt, dis-je, incroyable que de tels hommes oſent mettre ſur le compte d'un Pontife généreux ce bas ſentiment d'intérêt qui les poſſéde. PIE VI n'a pas grevé ſon peuple pour amaſſer des treſors. Il a fait un noble uſage de ceux qu'il a trouvés. Ses établiſſements publics en ſont la preuve ſubſiſtante. Il n'a pas épargné les dépenſes néceſſaires. Il en a fait qui n'étoient commandées que par les bienſéances, au point que l'Auteur patriote l'inculpe lui-même à cet égard. Sur quel fondement lui fait-il donc cette accuſation d'avarice qu'il dit être la plus grave que l'on puiſſe lui faire ? Ecoutons-le. " Lorſque, dit-" il, les apologiſtes de PIE VI. veulent ſau-" ver la gloire de ſon Pontificat, en citant la " reſtauration de la voye Appienne, le déſſe-" chement des Marais Pontins, & la protec-" tion qu'il a accordée aux Arts, on leur ferme " la bouche en leur rappellant la ſucceſſion " de Lepri. " (*)

Qu'elle eſt donc cette affaire ſi flétriſſante ? Amanſio Lepri, Prêtre, & dernier rejeton mâle d'un Milanois qui s'étoit enrichi dans les douanes de l'Etat Eccléſiaſtique, fit aux ne-

(*) *t.* 1. *p.* 212.

veux du Pape une donation en bonne forme de tout ſon patrimoine, ne ſe réſervant qu'une penſion de cinq cens écus romains par an. Qu'elles étoient ſes vues, en dépouillant ainſi ſa famille, & en ſe dépouillant lui-même pour enrichir une famille étrangère ? Ce n'eſt pas là ce dont il s'agit. Ses vues pouvoient être pures, & je dois les préſumer telles. Après tout, quand elles n'auroient pas été exemptes de quelque intérêt ou de quelque ambition, que m'importe, dès qu'il ne paroît rien, dans la conduite du Pape, qui ait pu les faire naître ou les encourager. Lepri n'auroit eu qu'une généroſité intéreſſée ; Lepri ſeroit ſeul coupable. Quoiqu'il en ſoit, il avoit droit de diſpoſer de ſon héritage, & il en diſpoſa en effet.

Mais la donation étoit trop conſidérable, elle fruſtroit trop les eſpérances de la famille du donateur pour ne pas éprouver quelque contradiction. Auſſi la Marquiſe Victoire Lepri l'attaqua-t-elle au tribunal de l'Auditeur de la Chambre. Mais cette Dame ayant été déboutée de ſa demande à ce premier tribunal, elle interjetta appel au tribunal de la Rote.

Le tribunal de la Rote mérite tous les éloges que lui donne l'Auteur des Mémoires. Au milieu de la corruption générale, il avoit conſervé, ſans atteinte, tous ſes droits à l'eſtime

publique. Renommé pour ſon inflexible équité, ſes déciſions faiſoient, pour ainſi dire, loi, même hors de l'Etat Eccléſiaſtique. Il étoit compoſé de douze juges qu'on nommoit Auditeurs & qui ſont appellés par un auteur anglois *les glorieux conſervateurs de l'ancienne juriſprudence romaine*. Trois de ces Auditeurs étoient Romains, un de Bologne, un de Ferrare, un Vénitien, un Milanois, un Allemand, un François, & deux Eſpagnols. Au reſte l'ordre établi dans ce reſpectable tribunal étoit qu'on ne pouvoit appeller de la Rote qu'à la Rote même. La partie mécontente du jugement prononcé par une partie des juges pouvoit demander que la cauſe fut portée devant un plus grand nombre de juges, mais lorſque les douze Auditeurs avoient opiné, leur jugement étoit définitif & irrévocable.

Après cette courte digreſſion qui m'a paru néceſſaire, je reviens à la Marquiſe Lepri. Quatre Auditeurs devoient juger de l'action qu'elle avoit intentée contre les neveux du Pape. Ces quatre juges trouvant la queſtion qui leur étoit ſoumiſe trop épineuſe, s'en aſſocièrent deux autres, & le 2 Juin 1785, ils rendirent un jugement favorable à la Marquiſe. La donation dont elle ſe plaignoit fut déclarée nulle.

Les neveux du Pape mécontens à leur tour de ce jugement préſentèrent à la Rote une demande en réviſion. Cette demande fut acceptée. Tous les juges aſſemblés examinèrent ce grand procès, & après une mûre délibération, ils rendirent une ſentence définitive qui confirmoit la donation & condamnoit la Marquiſe Lepri aux dépends. Cependant cette Dame trouva le moyen de recommencer le procès, & les parties alloient s'engager dans de nouvelles procédures, lorſque PIE VI. intervint comme médiateur, & leur propoſa un accommodement dont voici les termes. Le Duc de Braſchi devoit garder tous les effets mobiliers, & jouir pendant ſix ans ſeulement du revenu de tous les capitaux. Ce tems expiré, tous les capitaux ſeroient retournés à la famille Lepri. Il ſemble qu'un tel tempérament devoit être fort agréable à une famille qui, après un jugement ſi ſolemnel ne pouvoit guéres ſe flatter d'obtenir de plus grands ſuccès. Mais elle le refuſa, & fut ſur le point de renouveller le litige. Alors toujours conciliant, le Pape fit de nouvelles propoſitions d'accommodement. Cette fois elles furent acceptées de part & d'autre, & la ſucceſſion d'Amanſio Lepri fut enfin partagée par moitié entre la Marquiſe Lepri & les

neveux de PIE VI. Voilà le fait dans toute ſa ſimplicité.

En quoi peut-il être honteux au Pape? Vous remarquerez d'abord que ce n'eſt pas à lui, mais à ſes neveux que la donation eſt faite. Ce n'eſt pas lui qui plaide, ce ſont ſes neveux. Il ne paroît dans cette cauſe que pour y faire un perſonnage digne de ſon caractère, que pour faire accepter des arrangemens conciliatoires. Un Pontife avare n'auroit pas dépouillé ſa famille de la meilleure partie d'une riche ſucceſſion qu'un jugement définitif lui avoit confirmée. Rien d'ailleurs ne l'inculpe. Il n'a pas ſollicité le donateur. Il n'a employé aucun moyen honteux pour le décider. Il n'a récompenſé ſes bienfaits par aucun grade, aucune dignité. Il n'a pas uſé du crédit que lui donnoit ſa place pour faire pencher la balance de la juſtice du côté de ſes neveux. L'Auteur des Mémoires voudroit le faire croire; mais il n'en donne point de preuves, & ſi PIE VI. eut abuſé ainſi de ſa place, les preuves ſe ſeroient multipliées ſous ſa plume. Une telle prévarication n'auroit pu demeurer cachée. Elle n'eût pu ſe conſommer ſans agens. Les complices en auroient tôt ou tard divulgué le ſecret, ou dumoins l'auroient laiſſé échapper. La malignité qui épie ſans ceſſe les actions des grands n'auroit pas gardé le ſi-

lence. Les crimes d'un Pontife ont encore plus de publicité que ſes vertus.

Mais il auroit dû, dira-t-on, ordonner à ſes neveux de renoncer à la donation. Peut-être l'a-t-il fait, qu'en ſavons nous? Mais s'il avoit droit de demander, il ne l'avoit pas d'obtenir. D'ailleurs eſt-il donc bien vrai qu'il dût exiger de ſes neveux un pareil ſacrifice? Ne ſe devoit-il pas aucontraire à lui-même, ne devoit-il pas à ſa famille de vouloir que la juſtice prononçât, que la conduite de ſes neveux fût éxaminée, que l'univers ſût que la donation dont on leur faiſoit un crime, n'étoit le fruit ni de la ſéduction, ni de l'intrigue, ſauf à uſer enſuite de généroſité à l'égard des parens du donateur? Enfin pourquoi auroit-il exigé que ſes neveux euſſent renoncé à la donation libre qui leur avoit été faite? Etoit-ce une opprobre pour eux d'uſer d'un titre que la loi ne condamne pas, & l'honneur défend-il jamais de ſoutenir ce que l'honneur n'a pas défendu d'accepter?

L'Auteur des Mémoires accuſe encore PIE VI. de népotiſme. Heureux ſans doute le Pontife qui inacceſſible à la voix de la chair & du ſang, s'intéreſſe moins à ſa propre famille qu'à cette grande famille dont il eſt le chef! Mais d'un autre côté il eſt ſi naturel d'aimer les

ſiens qu'il eſt peut-être pardonnable de les aſſocier à ſa fortune & à ſa gloire. Faire du bien à des proches, eſt un tribut que les plus grands Papes ont payé à l'humanité. Les cœurs froids ont pu leur en faire un crime. Les âmes ſenſibles ſe ſont gardées de blâmer ce qu'elles auroient eu de la peine à ne pas imiter. PIE VI. nous l'avouons avec franchiſe, aima ſes parens, mais il les aima en ſage. Il ne leur diſtribua point les dépouilles ſacrées de l'Egliſe, il ne vexa point ſes ſujets pour les enrichir. Ce qu'il fit pour leur fortune, ne paſſe point les bornes d'une modération ordinaire.

Il avoit deux neveux du côté de ſa ſœur. De toute ſa famille il n'appella qu'eux à Rome. Le jeune, qui étoit dans le Clergé, devint riche par les bénéfices eccléſiaſtiques dont il fut pourvu. L'aîné, qui étoit laique, le devint partie par les charges qu'il occupa, partie par ſon mariage. Les Romains virent ſans peine l'eccléſiaſtique élevé aux honneurs. Il ne manquoit pas de talens. Il étoit ſurtout paiſible, modeſte, d'un excellent caractère, infiniment aimable. Il étoit généralement aimé. Tout le monde s'intéreſſoit à lui, & déſiroit ſon avancement. La Cour de Verſailles apprécia ſon mérite, lorſqu'il y vint apporter le chapeau de Cardinal au grand Aumonier de France, & le

recommanda à ſon oncle qui, en l'avançant, ne fit ainſi que ſeconder le vœu public. Pour l'aîné de ſes neveux, ſon élévation & ſon mariage révoltèrent ſi peu les eſprits qu'il reçut, à cette occaſion, les préſens les plus magnifiques des Seigneurs Romains, & de preſque tous les Princes Catholiques. Ces préſens, avec la donation de Lepri dont j'ai parlé, furent la principale ſource de ſes richeſſes. Les dons que le Pape lui fit, ſe réduiſirent à l'achat d'une terre ſeigneuriale, à des preſens de noces, à la conceſſion, pour une ſomme convenue avec la Chambre Apoſtolique, d'une portion des Marais Pontins déja déſſéchée.

Je paſſe à la troiſième inculpation la plus injuſte & la plus téméraire de toutes, c'eſt ce principe imaginaire de vanité auquel l'Auteur des Mémoires attribue tout le bien que fit PIE VI.

A l'en croire, la vanité étoit l'âme & le mobile de toutes les entrepriſes du Pontife. Il ne voulut jamais qu'illuſtrer ſon Pontificat, qu'immortaliſer ſon nom. Avec un cœur naturellement bon, avec une piété ſincère que l'écrivain patriote reconnoit lui-même, on ſeroit tenté de penſer que dans ce grand nombre d'établiſſemens profanes ou religieux qu'il fit, il ſe ſeroit, au moins quelquefois, propoſé le

bonheur de ſes ſujets & l'utilité de la religion. Cette vue paroit digne de lui, & conforme aux diſpoſitions dans leſquelles on nous le repréſente. Point du tout. C'eſt une erreur de penſer ainſi, l'Auteur des Mémoires a découvert, à n'en pas douter, que PIE VI. n'enviſagea jamais que ſa gloire perſonnelle & les baſſes jouiſſances de l'amour propre. La preuve qu'il en donne, eſt ſans replique. Le nom de PIE VI. ſe trouve inſcrit ſur tous les établiſſemens qu'il a faits. Il eſt dèſlors bien clair qu'il n'a eu d'autre vue que de l'y faire placer, & qu'il n'a pas fait les inſcriptions pour être miſes ſur les établiſſemens, mais qu'il a fait les établiſſemens pour y mettre les inſcriptions. Ce raiſonnement eſt concluant ; & ne vous aviſez pas d'y trouver le petit inconvénient d'expoſer la mémoire des plus grands hommes. L'Auteur ſuppoſe évidemment qu'il eſt une manière toute particulière de juger les Prêtres, ſpecialement les Souverains Pontifes, laquelle ne peut aſſurément s'appliquer à d'autres. Ni lui, ni ſa République ne voudroient ſans doute être jugés par les regles qu'il a ſuivies pour flétrir le Pontife Romain.

Pour moi j'ai toujours penſé qu'il n'eſt permis à un écrivain de déprimer une action d'ailleurs eſtimable en elle-même que ſur les motifs les plus évidens ; que ces motifs n'exiſtant pas,

l'action doit reſter en poſſeſſion de toute la gloire qu'elle paroît mériter ; un Hiſtorien ne doit parler qu'avec réſerve des hommes qui jouiſſent de l'eſtime publique. Il n'a que trop de crimes à raconter, & trop d'actions honteuſes à expoſer à une juſte cenſure. Je l'excuſerois plutôt de ſe laiſſer ſurprendre à une vaine apparence de vertu que de le voir attaquer une vertu réelle & ſolide, & lui imputer légerement un motif indigne d'elle. Juger témérairement les grands hommes, ce n'eſt pas leur ôter leur mérite, c'eſt expoſer le ſien. Le mérite des grands hommes peut être obſcurci pour un tems, mais il perce bientôt les nuages, brille avec un éclat nouveau, & le cenſeur eſt déſhonoré, C'eſt l'accuſateur injuſte qui venant à être découvert, ſubit la même peine qu'il vouloit faire infliger à l'innocent.

L'Auteur des Mémoires paroît ne s'être pas ſouvenu de ces principes. Ils étoient pourtant bien dignes d'un Philoſophe, ainſi que du titre faſtueux & bien nouveau ſans doute de Mémoires Philoſophiques. Mais un dernier trait qui caractériſe l'écrivain & l'ouvrage, c'eſt que l'un paroît abſolument étranger aux premières notions de la morale, & que dans l'autre il n'y a que déſordre, confuſion, con-

tradictions perpétuelles, renverſement de toutes les idées & de tous les principes.

Je crois avoir ſuffiſamment détruit l'impreſſion qu'une lecture trop rapide de cette dangéreuſe production avoit faite ſur vous. Je commencerai dans ma première lettre le précis que vous attendez de moi.

Je ſuis.

MONSIEUR.

# SECONDE LETTRE.

## ÉLECTION DE PIE VI. COMMENCEMENT DE SON PONTIFICAT.

MONSIEUR,

LE Pontife dont j'ai à vous parler, tient un des premiers rangs parmi cette foule de grands hommes qui ont occupé le ſiége de St. Pierre. Son regne eſt un des plus intéreſſans. C'eſt le plus long de tous, & peut-être le plus traverſé par des peines de toute eſpèce, & par les chagrins continuels que lui donnèrent ceux-là-mêmes dont il ne devoit attendre que des conſolations.

La philoſophie moderne, longtems obſcure & cachée, levoit déja un peu la tête, à l'époque où il fut élevé au Trone Pontifical. Pour eſſayer les grands bouleverſemens qui ont effrayé l'Europe, elle arma contre lui preſque toutes les Puiſſances Catholiques, ſous le ſpécieux prétexte de faire des réformes utiles & déſirées. Le Pontificat de PIE VI. a été une lutte perpétuelle. Ce grand Pape a maintenu ſans altération le dépôt ſacré de la Foi &

de la diſcipline eccléſiaſtique, contre tous les efforts de cette philoſophie inquiette & turbulente qui, pour ſe venger, a renverſé ſa puiſſance temporelle, l'a chaſſé de ſes états, s'eſt emparée de ſa perſonne, a promené d'une manière barbare de priſon en priſon ce vieillard octogénaire, & l'a fait mourir lentement au milieu de ſes perſécuteurs.

Succeſſivement & ſouvent à la fois aux priſes avec l'Eſpagne, avec Naples, avec la Toſcane, avec l'Allemagne, avec la France, vous verrez le Pontife ſortir toujours victorieux du combat, tantôt par la modération, par la patience, & en temporiſant pour ne pas aggraver les maux, tantôt, quand cela étoit néceſſaire, par une fermeté que rien n'étoit capable d'ébranler. Ainſi il prévint, dès leur naiſſance, les projets déſaſtreux qui devoient entrainer la ruine du Chriſtianiſme dans de grands royaumes, ou du moins il en adoucit les effets. Vous le verrez ne craindre ni les veilles, ni les travaux, ni les fatigues des plus pénibles voyages, & ne pas rougir, pour prévenir les malheurs dont la Religion étoit menacée, de deſcendre aux plus humbles prières. Je ne puis douter que le reſpect que ce Pontife ſavoit ſe concilier, & la profonde vénération qu'il inſpiroit, ne ſoient entrés dans les vues de Dieu, & n'ayent été un

des principaux inſtrumens dont il s'eſt ſervi pour défendre ſon Egliſe, dans des tems ſi orageux. Voila un ſpectacle bien digne d'un cœur chrétien, & qui doit fixer toute votre attention.

Vous admirerez enfin le courage magnanime que dans un âge ſi avancé, & dans un corps infirme, il a déployé la dernière année de ſa vie, au milieu des maux de tout genre, d'une perſécution qui n'a pas eu de terme, & des dangers les plus capables d'ébranler ſa conſtance. Il faut l'avouer, la criſe où nous ſommes a endurci nos cœurs ; les maux qui ont fondu ſur nous, ou qui nous menacent encore, nous ont rendu froids & inſenſibles pour les malheurs des autres, nous ne ſommes plus accoutumés qu'à voir des débris & des ruines, qu'à entendre parler d'outrages, de meurtres & d'aſſaſſinats ; cependant le ſort que l'on a fait éprouver à ce vieillard vénérable, a touché toutes les âmes honnêtes. Et vous n'y ſerez ſûrement pas inſenſible vous même.

Clément XIV. prédéceſſeur de PIE VI. mourut le 22 Septembre 1774. L'univers catholique attendoit avec impatience le choix de ſon ſucceſſeur ; mais on ne s'accordoit pas ſur les diſpoſitions qu'on déſiroit dans le Pontiſe qu'on devoit élire. Les uns vouloient un Pape qui fût dans la réſolution de maintenir & de

faire exécuter le fameux Bref de la deſtruction des Jéſuites, & c'étoit le déſir des Cours de Madrid & de Verſailles qui cependant n'avoient dans leur parti qu'un petit nombre de Cardinaux. Les autres vouloient un Pape qui, s'il ne rétabliſſoit pas la Société éteinte, du moins ne preſſât pas l'exécution du Bref. Tel étoit, on aura peine à le croire, le vœu bien prononcé de deux Princes qui ne devoient, ce ſemble, prendre aucune part aux intérêts de l'Egliſe Romaine. Je parle de Catherine II. Impératrice de toutes les Ruſſies, & de Frédéric II, Roi de Pruſſe. La majorité du Sacré Collége partageoit ce vœu. Dans ce corps reſpectable où, ſuivant l'Auteur des Mémoires, *la philoſophie, même au dix-huitième ſiécle, n'avoit pu trouver un azile*, le plus grand nombre qui d'ailleurs réuniſſoit plus de talens & plus de vertus, étoit oppoſé aux prétentions de la maiſon de Bourbon. Ces Cardinaux oppoſés aux Cours de Verſailles & de Madrid, on leur donnoit le nom de *Zêlés*.

Parmi ces *Zêlés* étoit le Cardinal Jean Ange Braſchi, né à Céſene, petite ville de l'Etat Eccléſiaſtique, le 27. Décembre 1717. Elève de Benoit XIV. dont il avoit mérité l'eſtime & l'affection ; c'étoit un heureux préjugé en faveur de ſa ſageſſe. Il avoit été décoré de la

pourpre romaine par Clément XIV, & après avoir ſucceſſivement paſſé par divers emplois, il étoit enfin devenu tréſorier de la Chambre Apoſtolique. Cette place répond à celle de Miniſtre des finances parmi nous ; (*) charge importante où il avoit montré de grands talens ; charge délicate à remplir dans laquelle il s'étoit diſtingué par une parfaite intégrité. Ce Cardinal joignoit à une figure noble, à une taille impoſante, de l'eſprit, de la pénétration, beaucoup de connoiſſances, une modération reconnue, & ſurtout une vertu rigide & éprouvée.

Telles étoient les diſpoſitions des eſprits, & tel étoit celui qui devoit être élu, lorſque le Conclave s'ouvrit le 5 Octobre 1774.

Les Couronnes de France & d'Eſpagne ne s'oublièrent pas dans ce Conclave. Elles firent, par leurs Miniſtres reſpectifs des efforts incroyables pour faire tomber le choix ſur l'un de leurs partiſans. Tous ces efforts furent inutiles. Dans les nombreux ſcrutins qui eurent lieu, aucun de ceux qui leur étoient dévoués, ne réunit le nombre de voix ſuffiſant

---

(*) *Le Camerlingue étoit bien préſident de la Chambre Apoſtolique, c'eſt-à-dire, premier Miniſtre des finances, mais cette charge n'étoit guères qu'un titre ſans fonctions.*

pour être élu. Alors les Miniſtres de ces Cours demandèrent un délai. Il leur fut accordé. ils en profitèrent pour faire venir des Cardinaux de France & d'Eſpagne, afin de s'aſſurer plus de voix ; mais ce renfort ne leur ſervit encore de rien.

Celui des Cardinaux qu'on portoit le plus à la Thiare, étoit le Cardinal Pallavicini, proche parent du Marquis de Grimaldi alors Miniſtre d'Eſpagne ; & ce fut Pallavicini qui mit véritablement la Thiare ſur la tête du Cardinal Braſchi, voici comment. Pallavicini voyant le Conclave ſe prolonger à ſon ſujet, ſans qu'on en pût prévoir le terme, eut la modeſtie de déclarer nettement, & avec toute l'énergie dont il étoit capable qu'il répugnoit à ſe voir la cauſe de tant de délais. Le Cardinal de Bernis, Miniſtre de France eut beau l'animer & l'encourager, en lui diſant : " nous ne nous rebuterons pas, " nous reſterons plutôt encore ſix mois dans " nos cellules, ſi cela eſt néceſſaire." Pallavicini fut inébranlable, & ajouta même qu'il refuſeroit le Pontificat, s'il y étoit nommé. Il fit plus. Il indiqua à l'aſſemblée le Cardinal Braſchi, comme plus propre à concilier les eſprits. Le Cardinal Braſchi avoit eu, à diverſes repriſes, quelques ſuffrages ; il les réunit tous, après la déclaration de Pallavicini & le témoignage honorable

que celui-ci venoit de lui rendre. Il fut élu, à l'unanimité, le 14 Février 1775, & prit le nom de PIE VI.

Le Miniſtre de France annonça en ces termes la nouvelle de cette élection à la Cour de Verſailles. " On croit que le Cardinal Braſchi " remplira dignement cette place ; du moins " le public en a toujours eu une idée favora- " ble, & perſonne ne lui refuſe des lumières, " de l'eſprit, & une honnêteté rigide qui ne " s'eſt jamais démentie. Jeune encore, il mérita " l'eſtime de Benoit XIV, & ce Pontife éclairé " lui ouvrit le chemin des honneurs. . . Créé " Cardinal par Clément XIV. que quelques " perſonnes mal-intentionnées avoient pré- " venu contre lui, il a ſupporté ſa diſgrace en " ſilence, & n'a paru ſe ſouvenir que des bien- " faits qu'il en avoit reçus. Dans le commen- " cement du Conclave, il a vu avec indiffé- " rence le projet de ſon élection preſqu'auſſitôt " détruit que formé. En ſomme, toute ſa con- " duite ne préſente que l'idée d'un honnête " homme plein de courage & de fermeté, de " prudence & de modération. "

Le Miniſtre diſoit trop peu. PIE VI. avoit véritablement l'eſprit de l'Epiſcopat. Il connoiſſoit tous les devoirs de l'état ſublime où il avoit été élevé. Il en craignoit le fardeau.

Dès que ſon élection fut proclamée, le fond de ſon âme parut à découvert. Au lieu de ſe livrer aux ſentimens d'une joie profane, il ſe jetta à genoux par un mouvement rapide & indélibéré, & prononça à haute voix une prière qu'il n'avoit priſe que dans ſon cœur & dans ſa piété. Cette prière étoit ſi touchante & fut dite d'un ton ſi pénétré que tous les aſſiſtans fondirent en larmes. Puis, s'adreſſant aux Cardinaux : *Pères Vénérables*, leur dit-il, *votre aſſemblée eſt terminée ; mais que ſon réſultat eſt malheureux pour moi !* Il avoit peut-être un preſſentiment ſecret des malheurs qui l'attendoient, & des perſécutions dont il devoit être la victime. Quoi qu'il en ſoit, cette crainte même dans un nouveau Pontiſe dont il étoit impoſſible de ſoupçonner la ſincérité, donnoit, indépendamment de ſes qualités perſonnelles, les plus heureuſes eſpérances, & ces eſpérances ne tardèrent pas à ſe réaliſer.

A peine fut-il monté ſur la Chaire de St. Pierre qu'il parut né pour la remplir, tant il y montra de nobleſſe & de grandeur. Le rang ſuprême ne l'énorgueillit cependant pas. Les pauvres devinrent les premiers objets de ſa ſollicitude paſtorale ; il leur fit diſtribuer de grandes aumones ; mais ce qui excita le plus l'admiration & l'attendriſſement, ce fut de le voir, lui, le Souverain de Rome, appeller au-

près de lui la femme peu fortunée dont il avoit ſucé le lait, & devenir comme le père nourricier de celle qui avoit pris ſoin de ſon enfance. Il s'appliqua auſſi dès le commencement à élever aux dignités les prélats les plus vertueux, ſans égard pour la fortune ni pour la faveur. Ceux qui pouvoient être plus utiles à l'Etat ou à l'Egliſe, étoient préférés. Le travail, les talens, les vertus, voilà les ſeules recommandations que l'on pût faire valoir auprès de lui. Il pouſſa ſi loin le ſcrupule à cet égard, qu'on ſollicita en-vain le chapeau de Cardinal pour un de ſes oncles maternels déja Evêque en Italie. Le Chapeau fut conſtamment refuſé.

La philoſophie, comme nous l'avons déja dit, commençoit à attaquer le Trone & l'Autel, PIE VI. donna la première preuve de ſon zéle à la réprimer dans ſa Lettre Encyclique adreſſée, ſuivant l'uſage, à tous les Evêques de l'Egliſe pour leur annoncer ſon élection. Prévoyant les exécrables manœuvres de cette ſecte perfide, il fit connoître aux Prélats le danger qui menaçoit l'Europe entière. " Arrachez " le mal du milieu de vous, leur diſoit-il, " c'eſt-à-dire, éloignez de la vue de vos trou- " peaux avec une grande force & une conti- " nuelle vigilance, tous ces livres empeſtés " qui les corromproient. . . Ces philoſophes

" effrénés, continuoit-il, entreprennent de " briſer tous les liens qui uniſſent les hommes " entre eux, qui les attachent à leurs Souve- " rains, & les contiennent dans le devoir. Ils " diſent & répètent juſqu'à ſatiété que l'homme " naît libre, & n'eſt ſoumis à l'autorité de per- " ſonne. Ils repréſentent en conſéquence la " ſociété comme un amas d'idiots dont la ſtu- " pidité ſe proſterne devant des Prêtres qui les " trompent, & devant des Rois qui les op- " priment; de ſorte que l'accord entre le Sa- " cerdoce & l'Empire n'eſt autre choſe qu'une " barbare conjuration contre la liberté natu- " relle de l'homme. " Ainſi, le Pape avertiſ- ſoit ceux dont il devenoit le chef, de la vaſte conjuration qui s'ourdiſſoit, leur en montroit le danger, remontoit à la ſource empoiſonnée de tous les maux que l'on préparoit aux Empires auſſi bien qu'à l'Egliſe, & il en marquoit le remède.

Cependant pluſieurs actes de vigueur marquèrent ſes premiers pas dans le gouvernement temporel, & annoncèrent en lui le bon ſouverain, le père de ſon peuple. Le Gouverneur de Rome fut réprimandé & menacé de perdre ſa place pour n'avoir pas réprimé avec aſſez d'activité & de fermeté les déſordres publics. Le Préfet de l'Annone fut privé de ſa penſion & aſ-

treint à rendre ſes comptes. On ſupprima un grand nombre de penſions, ce qui déchargea la Chambre Apoſtolique d'une dépenſe annuelle de quarante mille écus romains. Pluſieurs autres traits ſemblables ſignalèrent les commencemens de ſon regne, & lui concilièrent tous les ſuffrages.

Le peuple Romain conçut dèſlors pour lui une ſorte d'enthouſiaſme que le tems n'a pas refroidi, & dont nous aurons occaſion de remarquer les preuves éclatantes dans la ſuite de ces lettres. Ce peuple admiroit dans le Pontife l'excellence bien connue de ſon caractère. Il étoit humain, acceſſible, laborieux, tempérant. Il paroiſſoit bon naturellement & ſans effort. Il vouloit le bien, & on voyoit déja qu'il prenoit tous les moyens de le procurer. Ajoutez à cela ſes qualités extérieures qui étoient brillantes, ſes formes nobles à la fois & prévenantes, ſon élocution facile & fleurie, ſon gout éclairé pour les arts dans une ville qui en étoit comme la mère & le refuge.

Tous ces avantages extérieurs étoient ſoutenus & relevés encore par des mœurs vraiment apoſtoliques. Les plus grands ennemis de PIE VI ſont convenus qu'à cet égard, il étoit abſolument irréprochable. La calomnie qui ne l'a pas ménagé, n'a pas attaqué ſes mœurs. Je

n'en veux pour témoin que l'Auteur même des Mémoires Philoſophiques. Son témoignage, par lequel je termine cette lettre, vous donnera une idée de la conduite de ce Pape avant & pendant tout le cours de ſon Pontificat.

" Tant qu'il a été Tréſorier de la Chambre " Apoſtolique, dit cet Auteur, (*) c'eſt-à-dire, " depuis 1766 juſqu'en 1773, on la vu conſtamment appliqué, laborieux, indifférent aux " plaiſirs profanes, & méritant l'eſtime générale " par la régularité de ſa conduite. Il ne s'eſt " point démenti pendant ſon Cardinalat qui n'a " pas duré deux ans, & lorſqu'il fut porté ſur la " Chaire de St. Pierre, on ne lui faiſoit aucun " reproche grave . . . Nous devons, ajoute-t-il, " (‡) à la vérité d'aſſurer que tous ceux qui ont " connu PIE VI. depuis très long-tems & de " très près, n'ont rien remarqué qui pût élever " le plus léger doute ſur la pureté de ſes " mœurs. Si les liaiſons galantes d'un ſouverain temporel ne peuvent échapper à ſes " nombreux entours, comment un Pape dont " tous les pas, tous les momens ſont comptés, " pourroit-il ſe ſouſtraire à l'œil ſévere du " ſcrupule, à l'œil clairvoyant de la malignité,

(*) *tom.* 1. *p.* 119.
(‡) *tom.* 1. *p.* 121.

" & couvrir ſes intrigues ſécretes d'un voile
" impénétrable ? PIE VI. partageoit tout ſon
" tems entre ſes devoirs religieux, ſon cabinet,
" ſon *Muſeum* & la Bibliothéque du Vatican.
" Il ſortoit très rarement & toujours accom-
" pagné. Il n'avoit aucun gout pour le ſéjour
" de la campagne, ni même pour aucune de
" ces récréations honnêtes ques les hommes les
" plus graves ſe permettent pour ſe délaſſer de
" leurs travaux. Il paſſoit la belle ſaiſon au
" Palais Quirinal, & le reſte de l'année au
" Vatican. La ſeule diſſipation qu'il ſe donnât,
" étoit d'aller, preſque tous les ans, faire un
" voyage aux Marais Pontins. Partout livré
" à des occupations ſérieuſes & aux fonctions
" de ſon état, il dédaignoit les entretiens fri-
" voles, & fuyoit, plutôt qu'il ne recherchoit,
" la ſociété des femmes. Il ne pouvoit mener
" une conduite plus exemplaire."

Je ſuis

MONSIEUR.

# TROISIÈME LETTRE.

## GOUVERNEMENT TEMPOREL DE PIE VI.

MONSIEUR,

JE vous ai donné une idée générale de la vie & du gouvernement de PIE VI. J'entrerai aujourd'hui dans quelques détails. Vous ne verrez pas encore, il eſt vrai, dans cette lettre, le Chef de l'Egliſe s'occuper ſans ceſſe à maintenir la Foi & la diſcipline dans leur intégrité ; mais je vous y montrerai le ſouverain temporel, jaloux de la gloire & de la proſpérité du peuple confié à ſes ſoins.

PIE VI par des motifs de religion ſupérieurs à toutes les affections humaines, s'occupoit conſtamment à rendre ſes ſujets heureux. Il pourvoyoit à leur ſubſiſtance, comme un père à celle de ſes enfans. Il allégeoit les charges publiques, autant que les circonſtances fâcheuſes dans leſquelles il s'eſt trouvé, le permettoient. Les impôts, même néceſſaires, coûtoient à ſon cœur. Il a porté ſes vues bienfaiſantes juſques dans l'avenir. Il a préparé des reſſources aux

Romains pour les tems où il ne ſeroit plus, par les beaux établiſſemens qu'il a faits, renouvellés ou améliorés, par les grandes entrepriſes qu'il a commencées ou achevées.

Le premier & le plus brillant de ces établiſſemens, c'eſt le *Muſeum* du Vatican. Les grands princes ont toujours tenu à honneur de protéger les arts, & de procurer tous les moyens poſſibles de les perfectionner. Périclès à Athènes, Auguſte à Rome, Charlemagne, François Ier. & Louis XIV. en France, ſe ſont immortaliſés par les encouragemens qu'ils ont donnés aux talens. PIE VI. dont l'âme étoit auſſi grande que celle de ces grands hommes, & dont le goût étoit plus éclairé, a marché ſur leurs traces. Dès le tems qu'il n'étoit encore que Cardinal & Tréſorier de la Chambre Apoſtolique, il avoit donné à Clément XIV. l'idée de former dans le Vatican un dépôt public de monumens antiques où les artiſtes modernes puſſent trouver réunis dans le même lieu, de grands modèles capables de les former. En cette même qualité de Tréſorier de la Chambre Apoſtolique, il avoit préſidé aux premiers eſſais de cet établiſſement. Lorſqu'il fut devenu Pape, il ne négligea rien de ce qui pouvoit enrichir le *Muſeum;* il n'épargna ni ſoins ni dépenſes, il s'étoit réſervé le droit de préemption auprès de tous ceux qui

découvroient des antiques, & éludant ainſi la cupidité des antiquaires, il ſe procuroit ces monumens, de la première main, & à des prix plus modiques. Par ce moyen il raſſembla un nombre conſidérable de morceaux rares & choiſis, de ſorte que c'eſt ſurtout à lui qu'on doit ce *Muſeum* célèbre, l'un des plus précieux de l'Europe. PIE VI. n'eût cependant pas, comme dit l'écrivain patriote, la puérile vanité d'ajouter dans l'inſcription ſon nom à celui de ſon prédéceſſeur. Deux témoins oculaires non ſuſpects m'ont aſſuré qu'on ne liſoit ſur le frontiſpice que ces deux mots: *Muſeum Clementinum*, Muſeum Clementin. Quoiqu'il en ſoit, dès 1783, on commençoit à donner au public, ſous les auſpices de PIE VI, les gravures & les explications des principaux monumens du nouveau Muſeum. On en avoit déja fait imprimer ſix volumes, *grand in folio*. Le ſeptième étoit prêt, lorſque les agitations de l'Italie ſe firent ſentir. Ce grand & précieux ouvrage a été ſuſpendu, & les richeſſes du Muſeum ſont devenues, en partie, la proie des prétendus libérateurs du peuple romain qui ſe donnoient auſſi pour les protecteurs des arts.

Cet établiſſement, en contribuant à la gloire de la nation, devoit attirer dans la capitale du monde chrétien un grand nombre d'étrangers

qui y auroient apporté leurs richeſſes, & la ruine en eſt pour Rome une perte irréparable.

PIE VI. ne ſe borna pas à ce moyen de faire le bonheur de ſon peuple. On le vit ſurveiller encore avec une attention ſcrupuleuſe toutes les branches de l'adminiſtration publique, & ce fut avec un tel ſuccès que pendant ſon regne, dit l'Auteur des Mémoires, les exactions ont été très rares dans l'Etat Eccléſiaſtique. Il encouragea toutes les manufactures; il en établit de nouvelles, & il ne tint pas à lui que le peuple Romain ne trouvât dans ſon induſtrie toutes les choſes néceſſaires qu'il fait venir, à grands frais, des pays étrangers.

Il voulut donner auſſi au commerce plus d'étendue & plus d'activité. Dans ce deſſein, il améliora le port d'Ancône, Il y fit conſtruire entre autres ouvrages, ce ſuperbe fanal qui lui manquoit. Les Souverains de Rome depuis les Empereurs juſqu'à nos jours, s'étoient fait une gloire d'aggrandir, de fortifier, de décorer ce port, le principal & preſque l'unique de l'Etat Eccléſiaſtique, l'entrepôt de ſon commerce, & l'une des ſources les plus fécondes de ſes richeſſes. Les ruines du beau monument élevé par le Sénat à Trajan, y atteſtent encore, dit l'écrivain patriote, la bienfaiſance de cet Empereur. Dans ces tems modernes, continue-t-il,

Clément XII eſt le Pape qui s'eſt le plus occupé à embellir ce port. Sa ſtatue en marbre & un arc de triomphe érigé en ſon honneur vis-à-vis celui de Trajan, y ſont les gages de la reconnoiſſanee publique. Guidés par le même ſentiment, les habitans d'Ancône ont auſſi érigé une ſtatue en l'honneur de PIE VI. Les Mémoires Philoſophiques en font un ſujet de reproche à ce Pontife. C'eſt faire un crime à un prince bienfaiſant de la reconnoiſſance de ſes ſujets. Cette idée n'étoit encore venue dans l'eſprit d'aucun écrivain, & elle eſt d'autant plus étonnante dans l'Auteur des Mémoires, qu'il loue les monumens érigés en l'honneur de Trajan & de Clément XII. Il a apparemment une meſure particulière pour PIE VI. Je ne ſais ſi je dois dire qu'une telle partialité eſt odieuſe ; mais vous conviendrez du moins qu'elle n'eſt guéres Philoſophique.

L'agriculture eſt eſſentielle à la proſpérité de tous les gouvernemens, & elle étoit extrêmement négligée dans l'Etat Eccléſiaſtique. Le Pontife en fit l'objet principal de ſon attention. Il n'oublia rien pour la remettre en vigueur parmi ſes ſujets. Loix ſages, encouragemens, avances conſidérables, tout fut employé. Mais le deſſein de ces Lettres ne me permet pas les détails dans leſquels je ſerois

obligé d'entrer, ſi j'écrivois une hiſtoire complete. Je ne puis toutefois paſſer ſous ſilence la grande entrepriſe de PIE VI. relativement aux Marais Pontins.

Le deſſéchement de ces marais qu'il exécuta, en grande partie, eſt ce qui illuſtre le plus ſon Pontificat aux yeux même de ceux qui le jugeront avec ſévérité. Long tems avant ſes malheurs, cette opération auſſi hardie qu'elle étoit néceſſaire, lui avoit attiré les éloges les plus flatteurs. Catherine II. Fréderic, Roi de Pruſſe, Joſeph II. Empereur d'Allemagne, Guſtave Adolphe, Roi de Suéde, les voyageurs étrangers les plus célèbres, les Anglois les moins enthouſiaſtes, en avoient parlé avec admiration. Le Pape lui-même y attachoit plus de prix qu'à aucune de ſes autres entrepriſes. C'eſt qu'il en connoiſſoit l'importance, & qu'il ſavoit qu'à ce deſſéchement tenoit la proſpérité & la ſalubrité d'une partie de l'Italie.

Vous ne connoiſſez peut-être pas les Marais Pontins ; je vais vous en donner une idée. Elle vous fera comprendre plus aiſément les avantages, la grandeur, les difficultés du projet de PIE VI.

Les Marais Pontins commencent au port d'Aſtura, célèbre par la mort de Cicéron, regnent le long de la côte juſqu'à Terracine, aux

confins du royaume de Naples, & en quelques endroits s'enfoncent fort avant dans les terres. Ils occupent toute cette large vallée qui, des Appennins s'étend juſqu'à la mer. Ils ſont occaſionnés par une foule de petits ruiſſeaux qui tombent de ces montagnes, & qui forment, en ſe réuniſſant, pluſieurs rivières. Ces riviéres dont le lit eſt ſans ceſſe rétréci par le limon, ne peuvent contenir l'abondant tribut qu'elles reçoivent, ſurtout dans la ſaiſon pluvieuſe. Elles s'enflent, ſe débordent, & couvrent la plaine qui eſt de niveau avec leurs rives.

Rendre ce vaſte terrain à l'agriculture, & garantir les pays voiſins des vapeurs peſtilentielles qui s'exhaloient de ces marécages, eſt une entrepriſe qui avant PIE VI. fut ſouvent tentée avec des ſuccès divers.

Rome n'étoit pas encore fondée que cette entrepriſe ſignala la conſtance & l'induſtrie de cette colonie de Spartiates qui, rebutés par la ſévérité des loix de Lycurgue, quittèrent Lacédémone, & vinrent aborder à cette côte. Sous la République Romaine, le Cenſeur Appius Claudius éleva à travers ces Marais, la fameuſe voie qui a conſervé ſon nom, & de laquelle peut-être aucun des ouvrages romains ne ſurpaſſe la magnificence. Un ſiécle & demi après, le Conſul Cornelius Cethegus fit des ef-

forts paſſagers & impuiſſans pour faciliter l'écoulement des eaux. Le premier des Empereurs, Auguſte eut plus de ſuccès. C'eſt à lui que l'on doit le canal creuſé le long de la voie Appienne, & qui étoit deſtiné tout-à-la fois à recevoir les eaux ſtagnantes, & à ſervir à la navigation. Trajan ne fit que réparer, embellir la voie Appienne, & en conſtruire une autre qui porte ſon nom. Sous le regne mémorable de Théodoric I. Roi des Gots en Italie, un ſimple particulier oſa entreprendre, ſeul, à ſes frais, un ouvrage où des Souverains avoient échoué, & il réuſſit, au moins en partie. Depuis ce tems, les eaux ayant de nouveau ſubmergé le terrain, Boniface VIII. Martin V. Leon X. Sixtequint ſurtout firent creuſer de larges canaux, & tentèrent avec quelque ſuccès de rendre ces terres fertiles, à leur ancienne deſtination. Mais leurs travaux n'étant point continués, les Marais Pontins avoient repris leur forme hideuſe, lorſque PIE VI. parvint au Pontificat.

Le projet de les deſſécher auroit pu effrayer un courage ordinaire. Le ſien n'en fut pas ébranlé. Dès le commencement de ſon regne, il alla viſiter lui-même cette contrée déſolée. Ceux qui l'accompagnoient, remarquèrent le frémiſſement qui le ſaiſit, lorſque du haut d'une colline, il vit à ſes pieds les ravages profonds du

tems & des eaux, les brouillards empoiſonnés qui s'étendoient au loin, & les dangers qui menaçoient quiconque oſoit fouler ce terrain mal-affermi. Le Pontife réſolut ſur l'heure même de rendre à ſon peuple l'ineſtimable ſervice que l'Italie devoit attendre du deſſéchement des Marais. Son parti fut pris irrévocablement, & il en a pourſuivi l'exécution avec confiance juſqu'au moment où les uſurpateurs lui en ont enlevé, avec le trône, tous les moyens.

Le premier ſoin de PIE VI. à ſon retour fut de s'aſſurer les fonds néceſſaires pour une entrepriſe auſſi diſpendieuſe. Afin que la dépenſe ne peſât point ſur la partie pauvre de ſes ſujets, il établit une banque qui, ſous le nom de *mont des marais*, devoit recevoir les fonds conſacrés à cette entrepriſe. Des ſouſcriptions volontaires procurèrent bientôt à cette banque des fonds conſidérables. Ces fonds épuiſés, il y employa ſes propres épargnes. Il crut même devoir faire des emprunts au tréſor de Notre Dame de Lorette, dans la crainte de trop charger, aux dépens de ſon peuple, la caiſſe de la Chambre Apoſtolique, qui répond à ce qui eſt pour nous le tréſor royal.

PIE VI. fit commencer l'ouvrage par pratiquer une route ſûre. On conſtruiſit de grands ponts ſur cette eſpèce d'abyme, afin de pouvoir

du moins le parcourir ſans péril. Un ancien aqueduc qui fourniſſoit de l'eau à la ville de Terracine, ayant été découvert ſous le limon, fut réparé. De pénibles travaux dégagèrent la fameuſe voie appienne des couches de terres ſous leſquelles elle étoit enſévelie, & la rendirent au jour & aux voyageurs. Sur cette voie fut établie la nouvelle grande route que le Pape fit porter juſqu'à Terracine, dernière ville de ſes Etats vers le midi, & que la Cour de Naples fit continuer juſqu'à Capoue. Dès 1786, cette belle route entiérement achevée étoit praticable, & faiſoit un des principaux embelliſſemens de l'Italie moderne.

Dans le même tems qu'on travailloit à ce grand ouvrage, on creuſoit, à travers les marais, un large canal qui aboutiſſoit au lac de *Sogliano*, ſéparé de la côte par une langue de terre très étroite. L'effet de ce canal fut ſi prompt & ſi heureux que dès le mois d'Octobre 1778, il y avoit un terrain de 80 *rubbies* arraché aux eaux ſtagnantes, & propres à la culture pour l'année ſuivante.

Les conquêtes qu'on faiſoit ſur ce terrain ſi long-tems malheureux, devenoient d'année en année plus rapides & plus étendues. L'empire des eaux, ſi on peut parler ainſi, décroiſſoit ſenſiblement tous les jours. Le Pontiſe faiſoit

régulièrement un voyage tous les ans au mois de Mai, pour voir de ſes propres yeux l'état des travaux, & ranimer tout par ſa préſence. Lors même que des débordemens inattendus avoient preſque détruit toutes les eſpérances, on l'a vu partir, preſque ſans ſuite, de Rome, pour viſiter les ouvrages, donner les ordres, & prendre les réſolutions qu'exigeoient les circonſtances. Il ne s'eſt jamais découragé, & il a toujours trouvé des remèdes à des maux qui paroiſſoient déſeſpérés.

Sa conſtance avoit été couronnée d'un tel ſuccès, & l'Etat Eccléſiaſtique retiroit déja tant de fruit des nouveaux ouvrages, que la Cour de Naples en conçut de la jalouſie ; (*) " le Marquis de la Sambucca faiſoit, dit l'Au- " teur des Mémoires, travailler à une déduc- " tion ou l'on revendiquoit pour Naples la " propriété d'une grande partie des Marais " Pontins, & de la ville de Terracine. L'envie " voyoit déja avec inquiétude, continue-t-il, " un pays ſi voiſin de ce Royaume couvert " d'une brillante culture; les miſérables habitans " de l'Abbruzze attirés par les délices de ce " nouvel Eden; une ville magnifique s'élevant " du ſein des marais deſſéchés; le port de

(*) *tom.* 1. *p.* 144.

" Terracine offrant un abri ſûr aux petits ba-
" timens, & rivaliſant avec celui de Naples."
La déduction parut en effet, mais on n'y donna pas de ſuite. Le ſouverain Pontife avoit préparé ſa réponſe, & juſtifié ſes droits par un ſavant mémoire.

J'ai peut-être donné à cet article trop d'étendue. Je ne puis cependant le finir ſans vous remettre, en peu de mots ſous les yeux les inconcevables contradictions de l'Auteur des Mémoires à cet égard. Il ſeroit bien difficile, & peut-être même ſeroit-il impoſſible de deviner quel eſt ſon véritable ſentiment. Pour dire ce que j'en penſe, il me ſemble qu'il voudroit bien cenſurer le Pontife, & qu'il craint cependant de s'élever contre une opération qui, au jugement de tout le monde, a répandu un ſi grand éclat ſur ſon regne. En effet il commence ſon recit par louer l'entrepriſe de PIE VI. & il finit par la blamer. Tous ceux qui, avant PIE VI. ont tenté le deſſéchement des Marais Pontins, quoi-qu'avec bien moins de ſuccès que lui, il les exalte comme les bienfaiteurs de l'humanité. PIE VI. en marchant ſur leurs traces, & en les ſurpaſſant par le ſuccès, n'a été, à l'entendre, que l'oppreſſeur de ſon peuple, ſans lui procurer aucun avantage réel. Ce cenſeur chagrin prononce hardiment que toutes les dé-

penſes faites par le Pontiſe, ont été des dépenſes perdues; & d'un autre côté, il approuve la compagnie de François qui avoit entrepris de conſommer cette opération, il eſt fâché que, faute des fonds néceſſaires, cette compagnie ait été obligée de l'abandonner, il ne doute pas qu'une des premières tâches du nouveau gouvernement romain ne ſoit de reprendre le travail, & de le conduire à ſon entière perfection. A quel excès ne mene pas l'eſprit de parti !

PIE VI. n'eût eu aucun ſuccès qu'il ſeroit toujours vrai de dire que ſon projet étoit grand, hardi, utile, j'ajouterois même néceſſaire ; & n'eût-il fait que le concevoir & en tenter l'exécution, il mériteroit encore des éloges.

Le reproche le plus ſpécieux que lui fait l'écrivain patriote, c'eſt que l'objet eſſentiel de cette magnifique entrepriſe, ſavoir l'épurement de l'air, n'a pas été rempli ; & la preuve qu'il en donne, c'eſt que, dit-il, l'air eſt encore peſtilentiel. Mais je pourrois l'oppoſer ici lui-même à lui-même. Car il nous apprend que *les brouillards épais qui couvroient tout le pays avoient preſque entiérement diſparu.* Je pourrois ajouter que *ſi l'air eſt encore chargé d'exhalaiſons empoiſonnées*, c'eſt une preuve que, contre toutes les loix phyſiques, ces exhalaiſons ne venoient pas du ſéjour des eaux corrompues, & qu'ainſi

la continuation n'en doit pas être imputée au Pontife. PIE VI. auroit pu ſans honte ſe tromper en ce point. Ce ſeroit un malheur, & non un ſujet de blâme.

Mais je rappellerai ſeulement à l'Auteur philoſophe que dans de pareils deſſéchemens on n'éprouve pas ſur le champ les effets ſalutaires qu'on doit ſe promettre. Au contraire pendant les travaux, l'air corrompu eſt dégagé par le remuement des terres, par la retraite des eaux, & ces limons fangeux ne produiſent que des vapeurs plus abondantes & plus dangereuſes. C'eſt ſur ces principes qu'il falloit juger PIE VI, mais l'Auteur ne ſait rien ſans doute de tout cela, & il paroît que les loix de la phyſique ne lui ſont pas plus familières que celles de la juſtice.

Je ſuis

MONSIEUR.

## QUATRIÈME LETTRE.

PIE CONSIDÉRÉ COMME PONTIFE. SES PIEUX ÉTABLISSEMENS. SON ZÈLE. LA MANIÈRE DONT IL REMPLISSOIT LES FONCTIONS PONTIFICALES.

MONSIEUR,

LES ſoins du gouvernement temporel n'abſorboient pas tous les inſtans de PIE VI. Il n'oublioit point qu'à la dignité de Prince, il joignoit celle de Pontife. Quelques perſonnes lui témoignoient un jour leur étonnement de la promptitude de ſon retour des Marais Pontins. Il leur répondit : " je ſuis chef de " l'Égliſe, & je ne veux pas que les intérêts " de tant de communautés chrétiennes, & de " toute la catholicité ſouffrent de mon abſence." Tel étoit en effet le fond de ſon ame ; diſons mieux tel étoit le beſoin de ſon cœur ; il aimoit tendrement l'Egliſe ; elle occupoit toutes ſes penſées ; il eut voulu ajouter ſans ceſſe à ſa gloire & à ſa proſpérité.

Rome chétienne lui doit pluſieurs établiſſemens religieux. Il fit conſtruire une égliſe, un

ſéminaire, une bibliotheque à l'Abbaye de Subiaco, à 20 milles de Rome ; (il avoit poſſédé cette abbaye avant ſon pontificat ;) il dota pluſieurs hopitaux, & fonda à Rome même une ſuperbe maiſon où les enfans recevoient une éducation ſoignée, & apprenoient à fond les vérités de la religion. Ce n'eſt pas tout ; il manquoit une ſacriſtie à la magnifique égliſe de St. Pierre de Rome, & les vœux publics en demandoient une depuis long-tems. Il étoit réſervé à PIE VI. de remplir cette attente ; il fit faire cette ſacriſtie, & y déploya une magnificence extraordinaire. Elle a couté plus de 1600 mille écus romains. Tout ce que l'architecture, la ſculpture, la peinture, la dorure, offrent de plus éblouiſſant, y a été comme prodigué. Si les connoiſſeurs, en admirant ce grand ouvrage, ont trouvé qu'il ne répondoit pas à l'égliſe de St. Pierre dont il fait partie, c'eſt que cette égliſe eſt un monument incomparable, & que rien ne peut l'égaler en grandeur ou en beauté.

Il étoit naturel que la philoſophie moderne cenſurât ces pieux établiſſemens. Tout ce qui tient à la religion, tout ce qui tend à la faire reſpecter doit bleſſer les regards d'une ſecte qui en a conjuré la perte. Cette ſecte trouvera toujours à redire à tout ce que nous ferons pour

l'intérêt de nos Autels. Pour lui plaire, pour obtenir ſes éloges, il faudroit les détruire Nos myſtères, nos chants, nos cérémonies ne ſont, ſi on veut l'en croire, que petiteſſe de vues, que puſillanimité d'âme, qu'anciens préjugés Laiſſons la diſtiller ainſi ſa rage & prouver ſa foibleſſe par ſa malignité. Il n'en eſt pas moins vrai que des établiſſemens ſemblables à ceux de PIE VI. ſont faits pour illuſtrer ceux qui les forment. Les philoſophes payens regardoient comme une gloire pour le trône même de faciliter, de propager, de rendre plus majeſtueux le culte des fauſſes Divinités. Combien plus un chef de l'égliſe chrétienne montre-t-il d'élévation & de grandeur, combien plus montre-t-il qu'il eſt digne de la place qu'il occupe, lorſqu'il ſe plait à embellir & à rendre plus impoſant le culte du ſeul Dieu véritable ! Certes, il ne doit trouver de cenſeurs que parmi les démons. Mais les gens ſenſés, mais ceux qui croient que la félicité publique eſt attachée à la religion, mais ceux qui penſent que donner à la religion des formes aimables, & répandre ſur elle un éclat qui puiſſe toucher le cœur en frappant les ſens, eſt le plus grand ſervice qu'on puiſſe rendre aux hommes ; ceux-là béniront ſa mémoire, & ne ceſſeront jamais d'être ſes admirateurs.

PIE VI ne ſe borna pas à faire des fondations religieuſes ; il conſacroit une grande partie de ſes jours aux nombreuſes & pénibles fonctions de ſa place. Dans les affaires épineuſes, il conſultoit toujours ces reſpectables congrégations de Cardinaux qui ſont depuis long-tems le Sénat de l'Egliſe & le Conſeil des Papes. A ſon avénement il s'étoit fait une loi de ne rien faire d'important ſans prendre leur avis. Cette déférence ne l'empêchoit cependant pas de travailler par lui-même ; il en étoit capable. Perſonne ne connoiſſoit mieux que lui tous ces canons, toutes ces régles ſaintes dont il étoit le dépoſitaire ; il en faiſoit une étude habituelle. On ne le vit jamais interrompre ce travail, & il s'étoit rendu par là l'hiſtoire de la Religion ſi familière, qu'il avoit préſentes à l'eſprit toutes les loix de l'Egliſe, & qu'il les citoit de mémoire comme s'il les avoit eues ſous les yeux.

Il avoit puiſé dans cette étude ce zèle ardent & ſincére qui étoit l'âme de toutes ſes actions. Ceux qui l'ont vu de près ne ſe rappellent encore qu'avec attendriſſement les marques éclatantes qu'il en a données tant de fois ; je n'en citerai qu'un exemple.

Hontheim Suffragant de Trèves avoit publié, ſous le nom emprunté de *Fébronius ;* un

livre trop fameux où les regles les plus ſaintes de la diſcipline étoient renverſées, & qui portoit même quelque atteinte aux principes de la Foi. Le Souverain Pontiſe par une ſuite de cette condeſcendance & de cette longanimité qui le caractériſoient, ne ſe preſſa pas de condamner cet ouvrage, & voulut laiſſer le tems au repentir. Cependant il invita l'auteur à ſe rétracter, & il le fit prévenir qu'il ne pourroit ſe diſpenſer d'employer contre lui les armes ſpirituelles, s'il perſiſtoit dans ſes erreurs. Les remontrances du Père commun des fidèles ne furent pas inutiles. Hontheim ſe rétracta ſolemnellement. PIE VI. ne put contenir ſa joie, en voyant ainſi revenir à l'Egliſe un de ſes enfans égarés. La veille de Noël, après la Meſſe de minuit, malgré ſes fatigues, il monta en chaire dans l'Egliſe de St. Pierre. Là, en préſence de tous les Cardinaux & d'un auditoire immenſe, il lut avec force cette édifiante rétractation, il réfuta les maximes erronées qui étoient échappées à l'auteur. Il expoſa avec autant de clarté que d'énergie les principes du Saint Siége ſur les matières dont il s'agiſſoit, & les vrais enfans de l'Egliſe ne ſurent qu'admirer davantage ou de ſon zèle à s'élever contre l'erreur, ou de ſa force à la combattre, ou enfin de ſa ſageſſe à la ménager.

Ce zèle étoit ſoutenu par une conduite vraiment digne d'un ſucceſſeur du prince des Apôtres. Tous les jours le Pontiſe célébroit les divins myſtères, & dans cette action la plus ſainte du Chriſtianiſme, il paroiſſoit comme abymé devant la Majeſté Suprême. Tous les jours il alloit régulièrement faire ſa prière au tombeau de St. Pierre le premier de ſes prédéceſſeurs. Là, confondu parmi la foule innombrable des fidèles, il ne ſe diſtinguoit que par ſon recueillement, ſa ferveur, ſon humilité profonde. Au ſortir de l'Egliſe de St. Pierre, l'après-midi, il prenoit une récréation. C'étoit la ſeule qu'il ſe permit. Elle conſiſtoit à ſe faire conduire à celle des égliſes de Rome où le Sacrement de nos Autels étoit expoſé au culte des fidèles. (Et il étoit ainſi expoſé toute l'année alternativement dans les différentes égliſes.) Il y entroit, & après y être reſté une demi-heure en adoration, il alloit reprendre ſes occupations ordinaires.

L'homme du monde qui n'eſt frappé que du faux éclat des grandeurs humaines, mépriſera peut-être les traits que je viens de raconter, & les regardera comme des circonſtances minutieuſes de la vie de PIE VI : mais le ſage qui juge l'homme d'après ce qu'il fait, & non d'après ce qui l'entoure, les admirera ; mais la

piété s'empreſſera de les recueillir, & l'hiſtoire les racontera avec orgueil à la poſtérité.

La piété de PIE VI. éclatoit ſurtout dans l'exercice de ſes fonctions pontificales ; elle édifia toujours la Capitale de l'univers chrétien. L'impreſſion ſalutaire qu'elle faiſoit ſur tous ceux qui en étoient témoins ſe répandant de ce centre dans les différentes nations, le nom de Jéſus-Chriſt étoit béni par ceux-mêmes qui avoient abandonné ſa religion.

Chez les anciens peuples, les dépenſes du culte étoient ſomptueuſes, les cérémonies magnifiques, & tous les dehors brillans. Le Dieu véritable ſe fit conſtruire dans l'ancienne alliance le plus ſuperbe temple qui ait jamais exiſté, établit un ordre vénérable de Prêtres, commanda de nombreux ſacrifices, & les fêtes les plus ſolemnelles. Le fondateur du Chriſtianiſme n'a pas aboli cet éclat extérieur, & rien n'eſt plus impoſant dans l'hiſtoire de l'Egliſe que les deſcriptions qu'on y trouve des ſolemnités que dès les premiers tems célébroient les plus ſaints Evêques.

L'Egliſe Romaine a toujours religieuſement conſervé cet appareil reſpectable des anciennes cérémonies. PIE VI. ſe faiſoit un devoir de célébrer les ſolemnités de l'Egliſe d'une manière digne du rang ſuprême auquel il étoit

élevé, & du Dieu aux pieds duquel il portoit les vœux & les hommages de toute la Chrétienté. Repréſentez-vous, Mr. dans la pompe de ces fêtes un vieillard vénérable dont les traits ſont nobles & gracieux, dont l'âge n'a preſque pas terni le teint vermeil, qui exécute tout avec facilité, & en même tems dans un eſprit de piété qui ſe rend ſenſible, vous comprendrez aiſément les effets que ce ſpectacle devoit produire, & peut-être en reſſentirez-vous quelque choſe vous-même.

" Rien n'étoit plus impoſant, dit l'Auteur " des Mémoires Philophiques, que de voir " PIE VI. dans les jours d'appareil, la tête " ceinte du triple diadême, paré de vêtemens " d'une blancheur éblouiſſante que relevoit la " pourpre Romaine, planant, pour ainſi dire, " ſur une foule d'Eccléſiaſtiques de tous les " grades, & ſemblant annoncer par là ſa do- " mination ſur l'Egliſe univerſelle. . . Beau- " coup de ſpectateurs, ceux-mêmes qui ſont " le plus à l'abri de ces vains preſtiges, n'ont " pû ſe défendre d'une vive émotion à l'aſpect " de cet appareil qui entouroit la Chaire de " St. Pierre, ſurtout pendant qu'elle a été " occupée par PIE VI. " (*)

(*) *tom.* 2. *p.* 103.

L'Anglois John Moore éprouva cette vive émotion. " Jamais, dit cet Anglois, aucune " cérémonie ne fut mieux calculée pour frap- " per les ſens & l'imagination que celle du " Souverain Pontife donnant la bénédiction " du haut de la tribune de St. Pierre ; quant " à moi, ſi je n'avois reçu, dès l'enfance, de " fortes préventions contre l'acteur principal " de cette magnifique repréſentation, j'aurois " été en danger de lui payer une ſorte de tri- " but de reſpect peu compatible avec la reli- " gion dans laquelle j'ai été élevé. " (*)

Je ne puis m'empêcher de vous citer encore la deſcription pompeuſe que fait un proteſtant philoſophe de la cérémonie de l'Aſcenſion. " PIE VI. monta ſur le fauteuil qui lui eſt " deſtiné & fut porté en pompe à la *Loggia*, " eſpèce de tribune qui eſt audeſſus de l'entrée " de l'egliſe de St. Pierre. Le moment où " l'on tira le rideau intérieur de cette tribune, " & où l'on avança juſqu'à la baluſtrade le " ſiége ſur lequel le Pape étoit aſſis, fut ce- " lui où l'on entendit la ſalve d'artillerie du " Chateau St. Ange, & le ſon des cloches de " Rome miſes en branle toutes à la fois. Au " même inſtant, la place de St. Pierre où les

(*) *tom.* 1. *p.* 105.

" gardes du Pape étoient en parade, retentit
" d'une muſique guerrière & au bruit éclatant
" des timbales & des trompettes, ſe mêlèrent
" les acclamations d'un nombre prodigieux de
" ſpectateurs enivrés d'enthouſiaſme. Un calme
" profond fait enſuite place à cet ébranlement
" univerſel, à ce mélange étourdiſſant de ſons
" & de cris. Alors le Pape ſe lève de ſon ſiége.
" Devant lui, au même inſtant, toute cette
" foule immenſe tombe à genoux. Il élève ſes
" regards, il étend ſes bras vers le ciel, rap-
" proche enſuite avec une religieuſe lenteur,
" ſes mains de ſa poitrine, les déploye de nou-
" veau comme pour répandre ſur Rome & ſur
" l'univers la bénédiction qu'il vient d'obtenir
" du ciel, & diſparoit de la tribune. " (*)

Croire que tout cet appareil n'étoit dans le Pontife qu'une vaine repréſentation, & ne produiſoit ſur les ſpectateurs aucun effet religieux, c'eſt en même tems une injuſtice & une erreur démentie par le même témoin oculaire, & non ſuſpect, que je viens de citer. " On ne voyoit,
" dit-il en parlant d'une cérémonie ſemblable,
" on ne voyoit de toute la perſonne de PIE VI
" que ſes mains jointes poſées ſur l'autel, & ſa
" tête nue ornée de ſes cheveux blancs. Dans

(*) *tom.* 1. *p.* 106.

" cette attitude, il prioit à voix baſſe, & ſes " yeux élevés vers le ciel, étoient humectés " des larmes de la componction. Tous ſes " traits portoient l'empreinte de la dévotion la " plus fervente. Pourroit-on s'étonner qu'une " ſcène ſi bien conçue, diſpoſée avec tant d'or- " dre dans tous ſes détails, produiſit ſur la foule " raſſemblée, ſur le peuple, l'effet qu'on s'en " étoit promis ; il étoit ſi général, ſi profond " qu'il étoit impoſſible de n'en être pas vive- " ment ému. . . Dès qu'on eut annoncé l'ap- " proche du Pape avec le St. Sacrement (c'é- " toit le retour de la proceſſion de la Fête " Dieu.) le peuple s'étoit précipité contre " terre, s'étoit frappé la poitrine, avoit enſuite " élevé vers le Pape qui s'approchoit du St. " Sacrement ſes yeux repectueuſement atten- " dris. " L'Auteur des Mémoires Philoſophiques avoue que la vénération qu'inſpiroit l'exemple éclatant des vertus que le Pape donnoit, ont retardé chez le Peuple Romain les progrès de la philoſophie, & empêché que ce peuple ne fût *mûr* pour la liberté.

Ce reſpect pour la perſonne de PIE VI. commença dès la première année de ſon Pontificat. Cette première année le nouveau Pape célébra avec une pompe extraordinaire, le *Jubilé* annoncé en plein Conſiſtoire au mois d'Avril 1774

par Clément XIV. déja atteint de la maladie lente dont il mourut.

Le Jubilé ou l'*Année Sainte* fut établie en 1300, dans le deſſein de ſanctifier l'inſtitution profane des jeux ſéculaires de l'ancienne Rome. Ainſi, d'abord, il ne devoit ſe célébrer que la première année de chaque ſiécle. Clément VI. ordonna qu'il auroit lieu tous les cinquante ans, & Sixte-Quint en fixa le retour de 25 ans en 25 ans ; ce qui depuis s'eſt toujours pratiqué.

Cette année eſt appellée l'*Année Sainte*, parce que tous les fideles y ſont encore plus ſpécialement preſſés de travailler à leur ſanctification. C'eſt une invitation générale à la pénitence, un renouvellement univerſel. L'Egliſe, à cette époque, ouvre tous ſes tréſors à ſes enfans, & par des inſtructions plus ſouvent répétées, par des priéres plus longues & plus ferventes, par des exemples plus impoſans, elle tâche de les en rendre dignes. Le Jubilé a toujours produit les plus heureux effets.

Celui que célébra PIE VI. eſt remarquable. Les fideles de Rome, de l'Italie & même des nations étrangères raſſemblées pour cette grande ſolemnité, furent édifiés de voir le Chef de l'Egliſe à leur tête, & le premier aux ſaints exercices de dévotion. Accoutumés à ne voir que des Pontifes courbés ſous le poids des an-

nées, remplir d'un air pénible leurs fonctions publiques, ſouvent longues & fatiguantes, les Romains admirèrent avec quelles graces PIE VI. rempliſſoit les mêmes fonctions.

Ce fut dans une des cérémonies publiques de ce Jubilé, qu'on entendit une voix qui crioit dans un moment d'enthouſiaſme; *quanto è bello ! quanto è bello !* Qu'il eſt beau ! qu'il eſt beau ! & qu'un autre voix reprit auſſitôt ; *tanto è bello quanto è ſancto*, il eſt auſſi ſaint qu'il eſt beau. Le françois ne rend que foiblement l'énergie des paroles italiennes. Vous pouvez cependant en conclure aiſément & la dignité de l'appareil dans lequel PIE VI. ſe montroit, & la haute opinion que l'on avoit déja de lui.

Voilà, Mr. le Pontife que la providence avoit placé à la tête de ſon Egliſe pour la gouverner dans ces tems difficiles ; mais vous ne l'avez encore vu, ſi je puis ainſi parler, qu'à moitié, car je ne vous l'ai montré encore que dans Rome ou dans l'Etat Eccléſiaſtique. Je vous le ferai voir bientôt dans ſes rapports avec les puiſſances étrangères, & ces rapports ne ſeront que développer davantage ſa grande âme & ſon grand caractère.

Je ſuis.

MONSIEUR.

## CINQUIÈME LETTRE.

### AFFAIRES DE TOSCANE.

MONSIEUR,

JE ne ſais ſi vous aurez été frappé d'une ſingularité qui me paroît remarquable. D'un côté les Princes de l'Europe venoient rendre hommage à PIE VI. dans la Capitale du monde chrétien ; & de l'autre, ils cherchoient à le contriſter dans leurs propres états. D'un côté, dis-je, ils témoignoient au Pontife un reſpect dont leur cœur paroiſſoit véritablement pénétré, & de l'autre ils ne ceſſoient de l'abbreuver d'amertumes. Ce n'eſt pas tout. Tandis que les Puiſſances Catholiques ne craignoient point d'affliger le Pape par des dégoûts multipliés, des Rois étrangers à l'Egliſe Romaine le conſoloient par leurs égards & leurs ménagemens. Je vais entrer dans quelques détails à ce ſujet.

Rome, pendant le regne de PIE VI. a vu dans ſes murs quarante Princes ou Princeſſes, tous étrangers, & tous pleins de vénération

pour le Souverain Pontife. Parmi ces illuſtres voyageurs, on compte Joſeph II. Empereur d'Allemagne, Paul I. Empereur de toutes les Ruſſies, ſous le nom de Comte du Nord, Guſtave Adolphe, Roi de Suède, les Princeſſes de France, pluſieurs des Princes d'Angleterre, fils de George III. & ſon auguſte frère, le Duc de Glouceſter. PIE VI. les reçut en Prince & en Pontife, & leur donna ſurtout la plus haute idée de ſes vertus apoſtoliques. Poli avec dignité & grand avec modeſtie, il ſavoit allier ce qu'il ſe devoit à lui-même & à ſa place, avec les égards qui ſont dus partout au ſang auguſte des Rois. Le détail de la réception qu'il leur fit ne peut entrer dans un *Précis*. Vous remarquerez ſeulement qu'aucun Pontife Romain, n'avoit été plus honoré, & n'avoit plus mérité de l'être ; que jamais encore, aux plus brillantes époques de la grandeur pontificale, je parle de la grandeur temporelle, le trône des Souverains Pontifes n'avoit reçu plus d'hommages qu'à la veille de ſa chute, il ſembloit qu'on ſe hâtât, comme par un preſſentiment ſecret, de contempler la Capitale du monde chrétien dans cet ancien éclat dont elle étoit ſur le point d'être dépouillée, & qu'on voulut encore voir Rome avant qu'elle ceſſât, pour ainſi dire, d'être Rome.

PIE VI. ne perdoit pas de vue l'intérêt de la Religion dans l'accueil qu'il faiſoit à ſes auguſtes hôtes. Il tâcha d'éclairer les Princes Catholiques ſur les projets de la Philoſophie qui s'efforçoit, par tous les moyens poſſibles, de les ſoulever contre la Religion & contre le Saint Siége. Quant aux Princes ſéparés de la Communion Romaine, le Pontife par ſes manières affables, honnêtes, & même reſpectueuſes, par ſes diſcours qui ne reſpiroient que la charité, par l'exemple de la piété la plus ſincère, affoiblit, s'il ne détruiſit pas même entièrement, les préventions & les préjugés qu'ils avoient ſucés avec le lait. Pluſieurs quittèrent Rome & le Pontife, avec moins d'averſion pour le St. Siége & pour la Religion Catholique. De ce nombre fut Guſtave Adolphe qui, non content d'avoir aſſuré PIE VI. que les Catholiques de ſes Etats *jouiſſoient, & jouiroient toujours de ſa protection particulière*, dit au Cardinal Antonelli ; *ſi Dieu prolonge ma ſanté & mes jours, j'eſpére faire encore plus en leur faveur.* C'eſt ce même Guſtave qui, témoin de la manière dont le Pape célébroit les religieuſes ſolemnités de la Semaine Sainte diſoit tout haut " que les Pro-
" teſtans avoient tort de critiquer la pompe des
" cérémonies, & que puiſque la Religion étoit
" néceſſaire, on faiſoit bien de l'entourer de

" tout ce qui pouvoit la rendre auguſte &
" impoſante."

La joie que PIE VI. éprouvoit de cette eſpèce de ſuccès étoit bien tempérée par les peines que lui cauſoient les Princes Catholiques. Dès le commencement de ſon Pontificat ils lui donnèrent des dégoûts. Ce fut à l'occaſion de l'abolition de la Société des Jéſuites par Clément XIV.

L'Eſpagne & la France s'acharnoient à pourſuivre les infortunés débris de cette Société éteinte ſous le Pontificat précédent. Catherine II. & le Grand Fréderic, les accueilloient au contraire. Ces Princes déſiroient favoriſer l'éducation publique, en la confiant à des maîtres qui avoient fait leurs preuves en ce genre, & ils demandoient au Pape toutes les permiſſions néceſſaires pour pouvoir les fixer dans leurs états. PIE VI. n'étoit pas fâché dans le fond que le Roi de Pruſſe & l'Impératrice de Ruſſie fuſſent dans de pareilles diſpoſitions. Il avoit dans le cœur de protéger lui-même, autant que les circonſtances le permettroient, une ſociété célèbre, qui avoit été toujours en bute aux ennemis de la Foi à cauſe de ſon zèle & de ſes innombrables ſervices; une ſociété qui ſacrifiée trop légérement & peut-être par haine, laiſſoit un grand vuide après elle,

& qu'on devoit regretter bientôt & preſque généralement. Mais la France & l'Eſpagne s'oppoſoient à ce qu'il ſuivît les mouvemens de ſon cœur, & à ce qu'il ſe rendît aux vœux de Fréderic & de Catherine. Elles ne virent pas avec indifférence qu'il eût permis aux Jéſuites de la Ruſſie Blanche de reſter dans leur ancien état, & qu'il eût adreſſé à ce ſujet pluſieurs Breſs à l'Evêque *in Partibus* de Mallo, établi à Mohilow avec le titre de Viſiteur Apoſtolique. Elles furent ſurtout offenſées de ce que l'Evêque de Mallo donnant aux Breſs, plus d'extenſion qu'ils n'en avoient, permettoit aux Jéſuites de recevoir des Novices. Delà des plaintes & des réclamations éternelles de la part de ces Cours. Leurs Ambaſſadeurs ne donnoient, pour ainſi dire, pas de relâche au Pontife, & le preſſoient ſans ceſſe de faire exécuter dans la Pruſſe & dans la Ruſſie le Bref de ſon prédéceſſeur. PIE VI ſavoit très bien qu'il devoit des ménagemens à ces Couronnes, mais il ſentoit auſſi qu'il ne pouvoit conſentir à leurs déſirs, ſans offenſer Catherine, protectrice déclarée des Jéſuites. Sa ſageſſe lui fournit un tempérament qui lui réuſſit.

Pour contenter l'Impératrice, il n'exigea pas de l'Evêque de Mallo la rétractation formelle que demandoient les Cours Catholiques, & dont

Catherine ne vouloit pas entendre parler. Il érigea auſſi, ſuivant les vœux de la Princeſſe, Mohilow en Archevêché pour l'Evêque de Mallo, & lui donna le Coadjuteur qu'elle déſiroit, le Jéſuite Benilawſki. D'un autre côté, il ſatisfit les Rois de France & d'Eſpagne, en leur adreſſant une déclaration dans laquelle il regarde la ſuppreſſion des Jéſuites comme irrévocable. Il ne fit pas ſans doute alors tout ce qu'il déſiroit, mais il gagna au moins du tems. Les eſprits devinrent, à la longue, moins irrités & moins exigeans. Les Jéſuites ont ſubſiſté juſqu'à nos jours, & ſubſiſtent encore dans la Ruſſie. Il s'établit même à cette époque des relations amicales entre PIE VI. & Catherine II. Ces relations avoient pour objet la réunion ſi déſirée des deux Egliſes. Des obſtacles ſurvenus, & le malheur des circonſtances l'empêchèrent. Elle eſt peut-être réſervée au ſucceſſeur de PIE VI. & au Fils de Catherine qui paroit déſirer & pourſuivre aujourd'hui l'accompliſſement de ce grand projet.

Cet orage n'étoit pas appaiſé qu'il s'éleva plus près du St. Siége & dans le centre même de l'Italie une nouvelle tempête qui devoit avoir des ſuites bien plus funeſtes, ſi la providence ne l'eût appaiſée.

Léopold, Grand-Duc de Toſcane, ordonna

dès 1775. que tous les biens eccléſiaſtiques ſitués dans ſes états fuſſent aſſujéttis aux mêmes contributions que les autres, & fixa en même tems l'âge auquel ſes ſujets pourroient être admis dans un ordre religieux. L'année ſuivante, il ſupprima les Hermitages. En 1778 il renouvella les anciennes prétentions de la Toſcane ſur le Duché d'Urbin, fit prendre des renſeignemens ſur le nombre des Religieux des deux ſexes, ainſi que ſur leurs revenus, & il leur enjoignit à tous, ſans exception, de donner à la jeuneſſe les premiers élémens des ſciences.

PIE VI. vit avec douleur des entrepriſes juſqu'alors inouies. Ce qui ne concernoit que les intérêts temporels, le touchoit peu. Mais le zèle du Grand-Duc pour les réformes allarmoit le zèle du Pontiſe pour la Religion. PIE VI. y apperçevoit l'annonce de réformes ultérieures, beaucoup plus dangereuſes. Il ne pouvoit d'ailleurs s'empêcher de voir dans ces innovations un défaut radical, celui d'une autorité compétente. Car il étoit du devoir de Léopold de n'agir que de concert avec le St. Siége dans des affaires qui intéreſſoient l'Egliſe autant que l'Etat.

Léopold, il en faut convenir, ne vouloit pas de ſchiſme. " il ſentoit, dit l'Auteur des Mé-
" moires Philoſophiques, cet aveu eſt remar-

" quable, il ſentoit que la Religion étoit pour " le Trône une alliée précieuſe à ménager, & " qu'elle offroit à l'autorité temporelle un " appui & un ſupplément. Il vouloit ſeule- " ment qu'elle ne fut pas ſa rivale. " (*) Comme s'il eut eu quelque choſe à craindre des principes du Chriſtianiſme, des loix fondamentales de l'Egliſe Catholique, des prétentions du Saint-Siége, & du Chef actuel de l'Egliſe, de ce Chef dont les ſentimens étoient ſi connus, & dont l'eſprit de modération ne pouvoit être un problême. Quoi qu'il en ſoit, le Grand-Duc, tout en redoutant le ſchiſme, étoit pouſſé directement vers le ſchiſme, qui ſans la prudence de PIE VI. auroit été conſommé.

Celui qui l'y pouſſoit davantage étoit Scipion Ricci, Evêque de Piſtoïa en Toſcane. C'étoit un homme hardi & entreprenant par caractère, amateur des nouveautés, novateur lui-même, entiché des principes de l'Evêque d'Ypres qu'il avoit de beaucoup dépaſſé. Il étoit d'ailleurs irrité perſonnellement contre le Saint-Siége qui ne lui avoit accordé ſes bulles que ſur une rétractation formelle de ſes erreurs. Cet Evêque fanatique par philoſophie, car de Janſéniſte il étoit devenu en effet philoſophe;

(*) *tom. 2. p. 4.*

cet Evêque, dis-je, de l'aveu du Souverain, prit dans ſon petit diocèſe l'initiative des réformes. Il eſſaya les plans qu'on avoit le projet de réaliſer dans tout le Grand-Duché.

Le Pape ſe contenta pour lors de lui écrire un Bref afin de le rappeller à ſon devoir. Le Bref étoit plein de douceur. Cependant quelques modérées qu'en fuſſent les expreſſions, le Grand-Duc s'en tint offenſé, & prenant un ton de hauteur, il demanda *une ſatisfaction prompte & éclatante;* ordonna à ſon Miniſtre à Rome de ſe retirer ſur le champ, ſi elle étoit refuſée, & menaça enfin d'une rupture ouverte. PIE VI. ne ſe laiſſa pas intimider. Mais le Cardinal Corſini eut avec le Miniſtre Toſcan à Rome des explications qui rapprochèrent les eſprits, & cette affaire fut aſſoupie pour quelque tems.

Ce n'étoit qu'une trève. Léopold ne tarda pas à la rompre en recommençant ſes tentatives contre la diſcipline eccléſiaſtique. Mais les plus grands coups furent portés en 1786 par le trop fameux Synode diocéſain que tint l'Evêque de Piſtoïa, & dont le Grand-Duc approuva les extravagantes déciſions. La diſcipline de l'Egliſe y étoit renverſée de fond en comble, la Foi attaquée dans les points les plus importans; les droits ſacrés des Souverains s'y trouvoient compromis, & les principes les plus révolution-

naires consacrés. Rome ne pouvoit se dispenser de parler. Elle parla & le Prélat tout-à-lafois impie & séditieux fut proscrit solemnellement.

Le Chef de l'Eglise, en défendant la Religion, vengeoit aussi la cause de tous les Souverains. Le Grand-Duc de Toscane, loin de se réunir à lui, voulut s'emparer de l'honneur de la réforme, déja si avancée par l'Evêque Ricci. Il annonça un Synode général dont l'objet, disoit-il dans sa lettre circulaire, étoit de prévenir les divisions qui pourroient résulter des Synodes particuliers. Il ajouta que son intention étoit d'établir pour toute la Toscane, une parfaite uniformité dans les matières ecclésiastiques. Ce n'étoit là qu'un prétexte. Le Synode général étoit destiné dans les vues de l'Evêque de Pistoïa qui en avoit donné l'idée, & dans celles du Grand-Duc, à généraliser les réformes déja exécutées, en y en ajoutant de nouvelles; mais il fut véritablement le terme de ces réformes. Les trois Archevêques de Florence, de Pise & de Sienne, & dix Evêques refusèrent constamment leur adhésion, & rien ne put ni les gagner, ni les ébranler. Léopold modéré par caractère ne fut qu'affligé de ces contradictions. Ricci s'en indigna, mais le Grand-Duc le consola un peu par la place bien extraordinaire pour un Evê-

que, de Sur-intendant des biens des Monaſtères ſupprimés, dont il l'inveſtit.

La fermeté des Evêques Toſcans avoit donné quelque relâche au Pape dans ſes démêlés avec le Grand-Duc ; un incident vint les réveiller, PIE VI. ſur la demande de Léopold, avoit conſenti à l'érection de Pontremoli en évêché. Mais ce prince lui ayant propoſé quatre candidats, le Pape avoit cru devoir choiſir celui qui étoit porté le dernier ſur la liſte, parce que celui qu'on y avoit mis le premier, avoit des opinions plus que ſuſpectes, & que la conſcience du Pontife ne lui permettoit pas de mettre un homme de cette eſpèce à la tête d'une égliſe. Léopold inſiſta pour que le Pape donnât la préférence au premier, dit qu'il le protégeoit d'une manière particulière, & que ſi cet Eccléſiaſtique n'étoit pas inſtitué, *il regarderoit ce refus comme une ſuite des perſonnalités offenſantes, & des hoſtilités qu'il eſſuyoit continuellement, diſoit-il, de la Cour de Rome.* Il alla juſqu'à menacer, comme il avoit déja fait en faveur de Ricci, d'en venir à une rupture formelle, pour ſoutenir les droits de ſa ſouveraineté, & ajouta que s'il n'obtenoit pas de ſatisfaction, il rappelleroit ſon Miniſtre. PIE VI. loin d'être effrayé par ces menaces, envoya à ſon Nonce de Florence des inſtructions très énergiques. Il lui donna même ordre de

ſe retirer lui-même ſi la Cour de Toſcane renouvelloit ſes inſtances & ſes menaces. Ce courage fut couronné du ſuccès. Léopold s'adoucit, & fit aſſurer le Pape qu'il n'avoit jamais eu l'intention de rien dire qui lui fût déſagréable, & qu'il étoit loin de vouloir en venir à une rupture.

Cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée. Un édit du Grand-Duc en date du 20 Septembre 1788 renouvella toutes les querelles. Par cet édit, Léopold aboliſſoit la nonciature dans ſes états, & ſtatuoit, entre autres choſes, qu'il n'y auroit plus d'appel au St. Siége, que les cauſes eccléſiaſtiques ſeroient portées en première inſtance à l'Evêque, & que définitivement elles ſeroient décidées par le Métropolitain.

La nonciature ne tient pas à la religion, & n'eſt pas un point de la diſcipline eccléſiaſtique. Mais par rapport à la Toſcane, c'étoit un droit ancien accordé par les Souverains, confirmé par un long uſage, & dès-lors il étoit odieux de l'abolir ſans motif, & ſans en avoir prévenu le Pape. Auſſi le Pontife fit-il des réclamations. Léopold loin de les écouter, pouſſa les choſes aux derniers excès, & exigea même qu'on lui remit tous les papiers de la Nonciature. PIE VI. répondit " qu'il

" aimeroit mieux ſouffrir quelque violation " que ce fût plutôt que de deſcendre à une " pareille baſſeſſe ; que les papiers d'un Mi- " niſtre étranger ſont encore plus ſacrés que " ſa perſonne ; que cependant par amour pour " la paix, il communiqueroit tous ceux qu'il " pouvoit communiquer."

Le Pape joignit à ce langage énergique d'autres réclamations contre les atteintes portées par le dernier édit. Ces réclamations déplurent, & le courrier qui les avoit portées revint à Rome ſans réponſe. Ce n'eſt pas tout. Ricci, pour inſulter au Pontiſe, fit imprimer les actes de ſon Synode. Le Grand-Duc publia bientôt après ceux du ſynode provincial qu'il avoit convoqué à Florence l'année précédente, & il y ajoûta une longue apologie faite par le petit nombre d'Evêques qu'il avoit ſu mettre dans les intérêts de ſes innovations, avec une réfutation plus longue encore de ce qu'il appelloit les prétentions de la Cour de Rome. Toute l'année 1789 ſe paſſa au milieu de ces orages.

Les choſes en étoient là lorſque Joſeph II. mourut, le 22 Février 1790. Alors tout changea de face. Léopold fut appellé au trône impérial. La régence proviſoire qu'il avoit nommée avant ſon départ, laiſſa aux Archevêques de Florence, de Piſe & de Sienne, la faculté de

rétablir tout ce qui avoit été détruit. L'ancien ordre reparut en un inſtant. Ricci privé de ſon protecteur ne pouvoit plus jouer aucun rôle ; ſon regne étoit paſſé ; il ſe retira dans ſon diocéſe où il ſe mit à exercer une ſorte de primauté eccléſiaſtique qu'il s'étoit arrogée de ſa propre autorité. Ce manége ridicule ne dura pas long-tems. Le nouveau Grand Duc, dès ſon arrivée, loin de favoriſer l'hypocriſie & la vanité de ce brouillon, l'obligea à ſe démettre de ſon évêché, & en annonça lui-même l'agréable nouvelle à PIE VI. par une lettre très affectueuſe. Ce fut ainſi que ſe termina cette affaire qui, comme nous l'avons dit, auroit pu avoir des ſuites bien plus fâcheuſes.

Je m'étois propoſé de vous expoſer aujourd'hui les démêlés de PIE VI. avec Joſeph II. démêlés qui eurent lieu à peu près dans le même tems que les diſputes dont je viens de vous parler ; mais je m'apperçois que ma lettre eſt déja aſſez longue ; je remets donc à une autre fois à vous rendre compte de ces nouveaux orages.

Je ſuis.

MONSIEUR.

## SIXIÈME LETTRE.

### Démêlés de PIE VI. avec Joseph II. Voyage de Vienne.

Monsieur,

LES deux frères, l'Empereur Joſeph, & Léopold Grand-Duc de Toſcane agiſſoient de concert & paroiſſoient ſuivre les mêmes influences, celles de la philoſophie. Tous deux donnoient dans le même tems les plus vives inquiétudes au Souverain Pontife ſur la deſtinée de la Religion dans leurs Etats reſpectifs. Léopold avoit des formes plus douces & une tête plus calme. Joſeph étoit plus hardi, plus entreprenant, plus fécond en projets, & il les pouſſoit, ſans en craindre les conſéquences. " Depuis longtems, dit l'Au-
" teur des Mémoires, (*) il méditoit ſous la
" tutèle d'une mère impérieuſe & beaucoup
" moins philoſophe que lui, de vaſtes plans dont
" ſon impatience auroit voulu hâter l'exécu-
" tion. Et parce qu'il y avoit longtems ſongé,

(*) *tom.* 1. *p.* 226.

" il crut les avoir mûris, ou plutôt jugeant le " reſte de l'Europe & ſes peuples par lui- " même, il crut que tout étoit mûr pour ſes " projets." Heureuſement qu'elle n'exiſtoit pas cette maturité, ou en d'autres termes, cette corruption générale qu'il imaginoit, & ſur laquelle il fondoit principalement le ſuccès de ſes plans. L'Aſſemblée nationale de France, & les Jacobins y ont été également trompés.

Cependant plein de cette idée chimérique, Joſeph II. annonça, dès ſon avénement au trône, le deſſein formé de bouleverſer toute la diſcipline eccléſiaſtique. Ce rempart une fois renverſé, il eſpéroit ne plus rencontrer d'obſtacle. Bientôt en effet les innovations ſe ſuccédèrent rapidement les unes aux autres, ſans qu'il fut poſſible de marquer le terme où le Prince s'arrêteroit. Dès 1781, il parla de donner plus de liberté à la preſſe, & il fit dreſſer le tableau de tous les revenus eccléſiaſtiques du Milanois & du Mantouan. La même année il fit paroître deux Edits qui aſſujettiſſoient à des formes gênantes & preſque impoſſibles à remplir, l'admiſſion des Brefs, des Bulles & des Reſcrits de la Cour de Rome. Par un autre Edit, il déclara qu'à l'avenir les Ordres Monaſtiques ne ſeroient plus exempts de l'autorité des Evêques, & que le Pape n'auroit plus ſur

eux de juriſdiction immédiate. PIE VI. n'oppoſa à ces édits que des repréſentations, & ſur de nouvelles entrepriſes de la part de l'Empereur, il n'employa encore que le même moyen. Joſeph ne fut pas touché des remontrances paternelles du Pontife, & il répondit ſèchement au Nonce : " je ne demande point conſeil ſur les " affaires de mes Etats qui ne regardent que " mes propres ſujets, & ſur des objets purement temporels. "

A la faveur de cette diſtinction, du temporel & du ſpirituel, Joſeph croyoit pouvoir tout ce qu'il ſe permettoit. Le mal faiſoit tous les jours de nouveaux progrès, & on n'y voyoit pas de remède. Le Pape prit alors un parti extraordinaire que le zèle ſeul pouvoit lui inſpirer. Il ſe détermina à aller lui-même conférer en perſonne avec le Chef de l'Empire. Il eſpéra que le Prince ne réſiſteroit pas en face au Père commun des fidèles qui ne lui tiendroit que le langage de la douceur & de la vérité, & qui d'ailleurs, étoit décidé à faire tous les ſacrifices que la Foi lui permettroit de faire.

Le projet du voyage de Vienne avoit d'abord été tenu ſecret. On s'étoit contenté de le communiquer à l'Empereur qui avoit fait une réponſe très affectueuſe au Pontife. Dès qu'il fut divulgué, & que les Miniſtres de France &

d'Eſpagne en eurent connoiſſance, ils ſe réunirent pour tâcher d'en détourner le Pape. Ils le lui repréſentèrent à la fois comme inutile & comme contraire à ſa dignité. Pluſieurs Cardinaux tinrent le même langage, & les neveux, dans le deſſein de le diſſuader, firent parler leurs larmes. Rien ne put ébranler PIE VI. qui croyoit ce voyage commandé par l'intérêt de la Religion. Il conſulta cependant encore les mêmes Cardinaux dont il avoit déja pris les conſeils. Ils le confirmèrent dans ſa réſolution, & dèſlors elle fut irrévocable. On n'en douta plus, après cette belle réponſe qu'il fit à ceux qui lui repréſentoient les dangers, & les affronts auxquels il alloit être expoſé dans le voyage. " Je vais à Vienne, dit-il, comme " j'irois au martyre. Pour l'intérêt de la Re- " ligion, nous devons expoſer la vie même. Il " ne nous eſt pas poſſible d'abandonner le vaiſ- " ſeau de l'Egliſe dans les orages les plus vio- " lens. Peu importe que les Miniſtres Impé- " riaux me ridiculiſent. Leurs ſentimens ſont " connus. Ne ſavons-nous pas que nous de- " vons paroître inſenſés pour Jéſus-Chriſt ? "

Tous les apprêts du voyage étant achevés, PIE VI tint le 25 Février 1782 un Conſiſtoire dans lequel il régla que pendant ſon abſence, le gouvernement ſeroit entre les mains du Car-

dinal-vicaire Colonna ; que dans le cas où il viendroit à décéder hors des murs de Rome, le Conclave pour le choix de ſon ſucceſſeur ſeroit tenu dans cette Capitale du monde chrétien ; & comme le Cardinal Pallavicini ſe trouvoit alors dans un état alarmant, le Pape déſigna, dans un billet cacheté, celui qui devoit, en cas de mort, ſuccéder à ce Cardinal, dans la place de Secrétaire d'Etat.

Après le Conſiſtoire, il fit venir le Comte Oneſti, ſon neveu, & en lui remettant ſon teſtament, il lui dit : " ſi je meurs pendant ce voya-" ge, vous verrez ici mes dernières volontés. " Souvenez-vous de moi dans vos prières. " Adieu." Le neveu parut extrêmement attendri, & le Pape ſe détourna pour lui dérober les larmes qu'il répandoit lui-même.

Le 26 Février, pendant le ſilence de la nuit, PIE VI. deſcendit au tombeau des Sts. Apôtres dans l'égliſe de S. Pierre, implora leur aſſiſtance, & célébra l'Office divin. Le jour ſuivant qui étoit le jour fixé pour ſon départ, il ſe rendit encore, de grand matin, dans la chapelle du Vatican, paſſa de là à l'égliſe de St. Pierre, y entendit la Meſſe, & reçut dans la ſacriſtie, les adieux du Comte & de la Comteſſe du Nord qui, après lui avoir fait de magnifiques préſens, l'accompagnèrent juſqu'à ſa

voiture. Il y monta en préſence d'un peuple immenſe qui lui demandoit, à grands cris, ſes dernières bénédictions. De bruyantes acclamations l'accompagnèrent à travers toutes les rues de Rome. Les vœux qu'il emportoit paroiſſoient ardens, ſincères, unanimes. J'ai recueilli avec plaiſir ces détails de l'Auteur patriote lui-même.

Le Souverain Pontife, avant de quitter ſa ville capitale, fit un dernier acte de dévotion. Il s'arrêta à la porte des pères de l'Oratoire de Ste. Marie de *Vellicella*, fit ſes prières dans l'égliſe, & ſortit de la ville. Une foule de peuple le ſuivit juſqu'à la première poſte.

PIE VI. eſt donc parti de Rome. Ne craignons pas pour lui. Cette fois il doit y rentrer.

Je n'entreprendrai pas de vous décrire tous les hommages qu'il reçut ſur ſa longue route. Un peuple innombrable bordoit preſque tous les chemins par leſquels il devoit paſſer. Les Prêtres, les Evêques, les Archevêques, la Nobleſſe, les Princes, en un mot, les citoyens de tous les ordres venoient en foule lui rendre leurs reſpects, & lui former le plus honorable cortège. Son voyage étoit un triomphe. Mais je ne puis m'empêcher d'arrêter un inſtant vos regards ſur une ſcène touchante qui doit intéreſſer toute âme ſenſible. A Céſène, lieu de ſa

naiſſance, PIE VI. ſe trouva entouré de ſa famille & de ſes parens des deux ſexes & de tous les âges. Il leur témoigna à tous la joye qu'il reſſentoit de ſe voir au milieu d'eux. L'étiquette ſévère qui iſole conſtamment le Souverain Pontife fut écartée par ſon ordre. Hommes, femmes, enfans, tous furent admis à ſa table. Tous étoient flattés, ſans doute, mais PIE VI. étoit attendri.

Ce fut dans cette ville qu'il donna audience au Comte de Zambeccari, nommé Plénipotentiaire du Roi d'Eſpagne pour le complimenter ſur ſon voyage. Charles III lui écrivit de ſa propre main. " Je porte envie à l'Empereur, lui diſoit-" il, de ce qu'il va avoir le bonheur de vous " poſſéder à Vienne. Je ne déſirerois rien tant " que de pouvoir jouir d'un pareil bonheur. "

Il reçut, à Ferrare, une lettre de l'Empereur dans laquelle ce Prince lui diſoit ; " j'attends " votre viſite ; mais je vous prie d'accepter " mon Palais ; ce qui ſera beaucoup plus com-" mode pour vous & pour moi, puiſque comme " nous aurons bien des choſes à traiter en-" ſemble, il ne faut pas donner au public malin " le plaiſir de compter le nombre de nos con-" férences. "

Il pourſuivit ſa route. L'Empereur & ſon frère l'Archiduc Maximilien allèrent au devant

du Pontife à quelques lieues de Vienne. Auſſitôt qu'ils apperçurent ſa voiture, ils mirent pied à terre. Le Pape de ſon côté ſe hâta de deſcendre. L'accueil fut de part & d'autre extrêment affectueux. Le Pape embraſſa l'Empereur. Ils répandirent l'un & l'autre des larmes d'attendriſſement. l'Empereur prit le Pape dans ſa voiture, & lui donna la droite. Ils entrèrent ainſi tous deux dans Vienne le 22. Mars 1782. La marche fut très pompeuſe. Tous les citoyens rempliſſoient les rues. Les Autrichiens trouvèrent le Pontife très prévenant. Ils diſtinguèrent dans ſes traits un mélange de nobleſſe, d'affabilité & de modeſtie qui les enchanta. Ils lui firent tant d'acclamations, leur enthouſiaſme fut porté à un tel point qu'il eſt poſſible que l'Empereur en ait conçu, comme on l'a dit, de l'humeur & de la jalouſie.

Cet empreſſement pour le Pape dura pendant tout le ſéjour de ſa Sainteté à Vienne. On accouroit pour le voir & pour le contempler des parties les plus reculées des Etats héréditaires. Le cours du Danube étoit ſouvent obſtrué par la foule des barques qui remontoient ou deſcendoient. L'affluence étoit ſi prodigieuſe dans Vienne qu'on craignit pendant quelque tems de manquer de ſubſiſtances. Le peuple ſe preſſoit par vingt & trente mille

dans les rues qui aboutiſſoient à la réſidence de PIE VI. Plus d'une fois par jour le Pontife étoit obligé de paroître à ſon balcon pour donner ſa bénédiction à la foule impatiente de la recevoir. A peine cette foule étoit-elle congédiée qu'on la voyoit remplacée par une autre auſſi nombreuſe, & qui imploroit le même bienfait avec autant d'ardeur.

Les papiers publics du tems racontèrent à ce ſujet, une anecdote aſſez plaiſante. Un payſan étoit venu de ſoixante lieues pour voir le Pape. En arrivant il fut ſe placer ſans façon dans une des ſalles de l'appartement où étoit logée ſa Sainteté. Que venez-vous faire ici? lui demande un des gardes. — Je viens voir le Pape. — Ce n'eſt pas ici que vous le verrez. Sortez. — Non pas, j'attendrai juſqu'à ce qu'il paroiſſe. Je ne ſuis pas preſſé, moi; faites, faites ce que vous avez à faire. — Il s'aſſied & mange ſon pain fort tranquillement. Il y avoit quelques heures qu'il attendoit ainſi; lorſque l'Empereur inſtruit de ſa perſévérance, l'introduiſit lui-même chez le Pape. Le Pape reçut fort bien l'empreſſé villageois, lui donna ſa main à baiſer, ſa bénédiction, & en outre une des médailles qu'il avoit apportées de Rome. Le payſan au comble de la joie diſoit, en ſe retirant: *ils ne m'avoient pas dit que le*

*Pape donnoit de l'argent à ceux qui alloient le voir.*

PIE VI. donnoit à Vienne le même ſpectacle de piété qu'il avoit coutume de donner à Rome. Il y inſpiroit également le reſpect pour ſa perſonne, & pour ſes vertus. En le voyant, le ſpectateur éprouvoit ſouvent comme malgré lui, un ſentiment religieux. Voici ce qu'en diſoit un Luthérien, témoin oculaire: " le Pontife " ſe courbe vers la terre, élève ſes bras vers le " ciel, dans l'attitude d'un homme profondé- " ment perſuadé qu'il y porte les vœux de " tout un peuple, & qui exprime dans ſes re- " gards l'ardent déſir qu'ils ſoient exaucés. " Qu'on ſe repréſente ces fonctions remplies " par un vieillard d'une taille majeſtueuſe, de " la phiſionomie la plus noble & la plus agréa- " ble, & qu'on ſe défende d'une vive émotion, " voyant cette foule immenſe ſe précipitant à " genoux au moment où la bénédiction lui eſt " donnée, & la recevant avec le même enthou- " ſiaſme qui paroit animer celui dont elle la " reçoit. Pour moi, je l'avoue, je conſerverai " toute ma vie l'impreſſion de cette ſcéne. J'ai " vu pluſieurs fois le Pontife au moment où il " donnoit ſa bénédiction au peuple de cette " Capitale. Je ne ſuis pas Catholique, je ne " ſuis pas facile à émouvoir; mais je dois

" aſſurer que ce ſpectacle m'a attendri juſ-
" qu'aux larmes."

Le Pape ſuppléa l'Empereur dans la touchante cérémonie du Jeudi-Saint, où en mémoire de ce qui ſe paſſa lors de l'inſtitution de la Céne, la Grandeur Souveraine a coutume de s'abaiſſer juſqu'à laver les pieds de douze vieillards indigens, & à les ſervir à table. L'Empereur donna à chaque pauvre vingt ducats, & PIE VI. une médaille d'or & une médaille d'argent. Le jour de Pâque, le Pontife, après l'Evangile, prononça un diſcours latin qui fit admirer ſon éloquence, & qui attendrit l'auditoire. Il tint quelques jours après, avec les Cardinaux qui étoient à Vienne, un Conſiſtoire pour donner le Chapeau aux deux Cardinaux, Firmian & Bathiani. Dans ce Conſiſtoire auquel aſſiſtèrent Joſeph & ſon frère Maximilien, il fit une harangue latine qu'il termina par l'éloge de l'Empereur.

La Cour de Rome n'avoit pas encore reconnu le titre d'Empereur dans le Prince de Ruſſie. Catherine II. profita du ſéjour du Pape à Vienne pour faire demander, par ſon Ambaſſadeur auprès de cette Cour, à PIE VI. la reconnoiſſance de ce titre. Elle l'obtint, & le Pape adreſſa toujours depuis ſes lettres *à l'Imperatrice de toutes les Ruſſies*. Le Grand Fréderic,

Roi de Pruſſe avoit auſſi fait reconnoître par le même Pontife le titre de Roi, encore nouveau dans ſa famille. Ces princes, étrangers à l'Egliſe Romaine, payoient ainſi un tribut de reſpect & de déférence tout à la fois au Siége Apoſtolique & au Pontife qui le rempliſſoit, & croyoient rendre par là leur autorité plus reſpectable à leurs ſujets.

Cependant ni les fêtes & les ſolemnités, ni les attentions ſuivies de l'Empereur, de la Famille Impériale & de toute la Cour, ne firent oublier à PIE VI. le véritable objet de ſon voyage. Il l'avoit trop à cœur pour le négliger. Il eut donc ſur les matiéres eccléſiaſtiques pluſieurs conférence avec l'Empereur. Ces conférences n'ont pas été rendues publiques, mais on a lieu de préſumer qu'elles furent toujours amicales, & que ces deux grands perſonnages furent également contens l'un de l'autre. En effet le Pape gagna un des articles les plus importans, celui qui concernoit les diſpenſes, & Joſeph parut dans la ſuite moins ardent dans l'exécution de ſes projets. Preuve inconteſtable que le voyage de Vienne, voyage ſi calomnié, n'avoit pas été inutile à la Religion.

Mais PIE VI. dans le courant d'Avril, apprit, par un courrier, que des affaires imprévues & importantes néceſſitoient on prompt

retour à Rome. Avant ſon départ, l'Empereur lui fit préſent d'un pectoral enrichi de diamans, évalué à deux cens mille florins, & le Pape en l'acceptant lui dit: " je ne regarde pas ce pré-" ſent comme ma propriété perſonnelle, mais " il reſtera attaché au St. Siége, afin que mes " ſucceſſeurs puiſſent le porter, dans les grandes " ſolemnités, comme un gage de la bienveil-" lance impériale." Joſeph fit plus encore, il fit remettre au Pape, par le Vice-Chancelier de l'Empire, un diplôme qui élevoit ſon neveu Louis Braſchi à la dignité de Prince du St. Empire Romain, en l'exemptant des taxes qu'on paye en pareil cas, & qui ſont évaluées à quatre vingt dix mille florins. PIE VI. accepta d'abord le diplôme, mais enſuite il le rendit à l'Empereur, en le priant de réſerver cette grace pour un tems plus heureux. " Je ne veux " pas, ajouta-t-il qu'on puiſſe dire que je me " ſuis plus occupé de l'élévation de ma famille " que des intérêts de l'Egliſe."

Le jour du départ étant arrivé l'Empereur & ſon frère accompagnèrent PIE VI juſqu'à une lieue de Vienne. Là, ils deſcendirent devant l'égliſe de *Mariabrunn*, y entrèrent & après y avoir fait leurs prières, Joſeph & l'Archiduc embraſsèrent le Pape, reçurent ſa bénédiction, & s'en ſéparèrent enfin avec l'air d'une vive

émotion. La foule nombreuſe qui les entouroit s'attendrit, & les ſanglots ſe mêlèrent aux acclamations. L'inſcription ſuivante en latin & en allemand gravée ſur un marbre placé à l'entrée de l'égliſe, conſerve la mémoire de cette touchante ſéparation : " PIE VI. Sou-
" verain Pontife, & Joſeph II Empereur des
" Romains, avec l'Archiduc Maximilien, après
" avoir fait leurs prières dans cette égliſe, ſe
" ſont ſéparés au milieu des plus tendres em-
" braſſemens, & des larmes de tous les aſſiſtans."

Je paſſe ſous ſilence les détails du retour. Ce ſont à peu près partout les mêmes honneurs, & les mêmes hommages qu'on avoit déja prodigués au Pontife, lorſqu'il alloit en Allemagne. Il trouva auſſi le peuple romain dans les mêmes diſpoſitions où il l'avoit laiſſé à ſon égard. La joie étoit univerſelle à Rome. On y préparoit de grandes fêtes. On vouloit lui dreſſer un arc de triomphe ſur la place *Del Popolo*. Il refuſa tous ces honneurs par un motif qui ne pouvoit que le faire encore plus chérir de ſes ſujets. Ils étoient dans la misère. Ils éprouvoient une eſpèce de diſette. Il aima mieux que les dépenſes qu'on vouloit faire fuſſent employées à les ſoulager.

PIE VI. tint, quelque tems après ſon arrivée, un Conſiſtoire ſolemnel dans lequel il dit

aux Cardinaux : " le grand génie de l'Empe-
" reur Joſeph, ſon affection toute particulière
" dont nous avons reçu tant de témoignages,
" ſon affabilité, ſon humanité nous avoient
" paru du meilleur augure, & nous devons
" avouer que notre confiance n'a pas été
" trompée. Nous avons déja effectivement
" obtenu de ſon équité quelques conceſſions
" importantes, & on nous donne l'eſpoir d'en
" obtenir encore pluſieurs autres."

Cet eſpoir ſe réaliſa l'année ſuivante, lorſque Joſeph II. vint à Rome. Ce Prince avoit promis au Pape de lui rendre ſa viſite. Il tint ſa promeſſe, & PIE VI. lui rendit tous les honneurs qu'il en avoit reçus ; les converſations qu'ils eurent enſemble n'eurent rien que d'honnête & d'aimable, malgré quelques nouveaux ſujets de plaintes que l'Empereur avoit donnés au Pontiſe. Joſeph avoit demandé un Indult pour nommer aux Evêchés du Mantouan & de la Lombardie. Le Pape ne voulant pas priver ſon ſiége d'un droit qu'il exerçoit de tems immémorial, & qui étoit d'ailleurs fondé ſur des titres inconteſtables, refuſa l'Indult. L'Empereur propoſa une convention qu'il rédigea lui-même. PIE VI. refuſa encore de l'admettre, parce qu'il ne trouvoit pas que l'honneur du St. Siége y fut aſſez ménagé. Alors

Joſeph ne put contenir ſon humeur & dit avec dépit : *pourquoi des conventions? nous ſommes amis, nous le ſerons toujours, & chacun de nous fera dans ſes Etats ce qui lui convient ;* " Eh " bien, repliqua le Pontife avec courage, ſi " votre Majeſté fait ſacrer l'Archevêque de " Milan ſans l'inſtitution canonique, toute " union avec ce Prélat ſera rompue, & ſon " Egliſe ſera traitée comme celle d'Utrecht." L'Empereur parut un peu déconcerté, & après un moment de réflexion, il reprit ſon brouillon, corrigea, diſcuta, diſputa même avec quelque chaleur, & enfin les illuſtres négociateurs rédigèrent eux-mêmes en latin le concordat qui devoit terminer leurs différens, le mirent au net, le copièrent & l'échangèrent entre eux.

Depuis cette conférence, Joſeph ne fut plus reconnoiſſable dans ſes procédés à l'égard du St. Siége. " Des réflexions plus mûres, dit " l'Auteur des Mémoires philoſophiques, ſur " les ſuites du bouleverſement dont il alloit " donner le ſignal ; peut-être quelques mou- " vemens de bonté pour ce vieux Pontife qui " n'avoit aucun titre perſonnel à la malveil- " lance, & en avoit à la compaſſion calmè- " rent cette première effervescence." Pour moi, je ne doute pas que l'amitié de Joſeph pour PIE VI. n'ait beaucoup ſervi la Religion.

Il eſtimoit le Pontife, il l'aimoit véritablement. Ce Prince répétoit ſouvent dans un ſtyle familier & ſans apprêt : *j'aime la perſonne de PIE VI. c'eſt un bon homme.* Il faudroit être bien obſtiné à ſuivre un plan, pour contriſter ſans ceſſe en l'exécutant la perſonne que l'on aime. Effectivement on ſait que Joſeph déclara en propres termes aux Miniſtres de France & d'Eſpagne *qu'il n'avoit agi que par amitié pour le Pape.*

Je ſuis

MONSIEUR,

## SEPTIÈME LETTRE.

### AFFAIRES DE PIE VI, AVEC NAPLES.

MONSIEUR.

LES Cours de Vienne & de Florence ſervant, comme on l'a déja dit, la philoſophie ſans le ſavoir, ne furent, dans leurs démêlés avec le Pape, que les agens d'une ſecte qui avoit formé depuis long-tems le projet de renverſer le Siége du ſucceſſeur des Apôtres. La Cour de Naples également trompée par les émiſſaires ſecrets de cette ſecte adroite & dangereuſe, entra dans une ligue dont les ſuccès mêmes, dans d'autres tems, auroient été un ſcandale. Avant même que PIE VI. eut été élevé au Souverain Pontificat, cette Cour avoit déja formé différentes attaques contre le St. Siége. Elle ajoûta ſans ceſſe depuis à ſes prétentions, & ne diſcontinua pas de faire au Pontife une guerre d'écritures & de procédés dont elle ne ſoupçonnoit pas les auteurs, & dont elle étoit encore plus éloignée de prévoir les ſuites. Deux cauſes entretinrent ce conflit perpétuel ;

l'une étoit tirée de l'état des choſes mêmes, & l'autre des perſonnes qui gouvernoient.

Quant aux choſes, le Pape avoit ici à défendre & les intérêts temporels de ſon Siége, & ſon autorité ſpirituelle ; car il n'en eſt pas du royaume de Naples comme des autres états. Ceux-ci ne relèvent du St. Siége que dans les choſes ſpirituelles & qui concernent la Religion. Le royaume de Naples en dépend au contraire, en quelque ſorte ; il en eſt du moins feudataire & le Pape y a des droits temporels aſſez étendus. Quelle que ſoit l'origine de ces droits, ils ont été reconnus par différens traités. Chaque Roi de Naples, à ſon avènement au trône, juroit de les conſerver, & une longue preſcription, une poſſeſſion de pluſieurs ſiècles, ou même de tems immémorial ſembloient devoir en aſſurer la jouiſſance au Pontife & à ſes ſucceſſeurs. Il étoit ſans doute du devoir de PIE VI. de maintenir des droits auſſi certains ; il étoit de ſon devoir de s'oppoſer à ce qu'on y portât la moindre atteinte, C'eût été pour lui une honte de s'en laiſſer dépouiller, ſans faire du moins quelques réclamations. D'un autre côté, ces droits étoient un joug qui paroiſſoit dur à la Cour de Naples. Elle ne le portoit qu'avec impatience, & elle faiſoit tous ſes efforts pour le ſecouer. Le reſpect pour la Religion & pour le St. Siége

avoit été juſqu'à ces derniers tems un rempart aſſuré contre toutes les tentatives qu'on auroit voulu faire à ce ſujet. Ce reſpect venant à diminuer & peut-être à s'éteindre dans ceux qui étoient à la tête des affaires, les prétentions devoient ſe former & ſe renouveller ſans ceſſe, & le St. Siége avoit tout à craindre, ſe trouvant ſans forces coactives, ſans puiſſance capable d'en impoſer, & étant privé de ſa ſeule reſſource, je parle du reſpect des Rois & des peuples pour la Religion.

Ce qui augmentoit le danger pour PIE VI. c'eſt que le royaume de Naples étoit gouverné par un premier Miniſtre philoſophe qni, perſonnellement ennemi du Pontife, ſaiſiſſoit les moindres prétextes pour le mortifier. Ardent & impétueux réformateur, cet homme mît ſa patrie à la veille d'un ſchiſme. Du reſte fécond en difficultés, comme en plans régénérateurs, il étoit tracaſſier juſqu'à la minutie, ce ſont les expreſſions de l'Auteur des Mémoires. Il quitta le miniſtère, mais il y laiſſa ſon eſprit, & ce vieux argus, ne ceſſa jamais de ſurveiller ſon ſucceſſeur dont les vues étoient plus pacifiques. Le redoutable Miniſtre dont je parle, étoit le Marquis de *Tanucci*. De Piſe où il étoit profeſſeur en Droit, & où il s'étoit fait remarquer par ſon érudition & par la hardieſſe de ſes

principes, il avoit été appellé à la Cour de Naples. En peu de tems, il avoit gagné toute la confiance du Monarque.

Sous le regne de Don Carlos, *Tanucci* n'avoit fait que préparer les voies aux grandes réformes qu'il méditoit dans les affaires eccléſiaſtiques; c'eſt ainſi qu'il appelloit ſes projets contre le St. Siége, & contre la diſcipline de l'Egliſe. Mais Don Carlos étant devenu Roi d'Eſpagne, ſous le nom de Charles III. établit une régence pour gouverner le Royaume pendant la minorité de ſon fils Ferdinand IV. *Tanucci* fut mis à la tête de cette régence. Alors dégagé de tout frein, n'étant plus contenu par perſonne, il ſe livra à toute l'impétuoſité de ſon caractère, & il commença à exécuter le grand projet de dépouiller le St. Siége de ce qu'il en nommoit les uſurpations. Ce qu'il fit avant le regne de PIE VI. n'eſt pas de mon ſujet.

Ce Pontiſe immédiatement après ſon exaltation eſſaya de le gagner par la douceur. Mais il eſt des hommes naturellement durs & attachés à leur propre ſens. La douceur loin de les déſarmer, ne fait que les irriter encore davantage, & les rendre, s'il ſe peut, plus opiniâtres. Tanucci étoit de ce caractère. Maître de l'eſprit du jeune Roi, il lui perſuada qu'à lui ſeul appartenoit le droit de nommer anx Evêchés &

aux Abbayes, que le Pape pouvoit, tout au plus, diſpoſer des autres bénéfices, & encore en faveur de ſujets qui fuſſent agréables au Souverain. Il reſſerra dans les bornes les plus étroites la juriſdiction de la Nonciature. Il fit ſupprimer à la fois & d'un ſeul trait de plume, ſans réclamer en rien l'autorité pontificale, ſoixante & dix-huit Monaſtères en Sicile. Il réunit pluſieurs Evêchés en un ſeul ; il fit donner quelques Abbayes par la ſeule volonté du Roi, & les Evêques reçurent ordre de nommer eux-mêmes aux Cures vacantes dans leurs Diocèſes.

Pluſieurs de ces changemens étoient contraires à la diſcipline générale de toutes les égliſes. Aucun ne pouvoit compatir avec la dépendance où Naples étoit du St. Siége. PIE VI. réclama donc ſes priviléges, comme Souverain temporel, & ſes droits ſacrés, comme Chef de l'Egliſe. Malgré les excès auxquels on s'étoit porté, il ne ſe départit point des principes de modération dont il s'étoit fait une loi, & il ſe contenta de faire ſes plaintes à Charles III. Roi d'Eſpagne. Ce Prince avoit conſervé une grande influence & ſur le jeune Roi ſon fils, & ſur Tanucci lui-même. Cette influence étoit telle qu'un illuſtre voyageur diſoit avec beaucoup d'eſprit que le Royaume de Naples reſſembloit à l'empire des ombres. La Cour de

Madrid trouva qu'à Naples on avoit paſſé les bornes de la ſageſſe, & elle chargea ſon Miniſtre à Rome, ce même *Monino* depuis Comte de *Florida Blanca* qui dans d'autres circonſtances, avoit cauſé au Pape tant d'amertumes, d'interpoſer la médiation du Roi Catholique pour appaiſer ces différens.

Sur ces entrefaites l'Archevêché de Naples vint à vaquer. Ferdinand IV. pouſſé par ſon Miniſtre prétendit nommer ſeul à cette place importante. PIE VI. ſoutint de ſon côté que, ſuivant l'ancien uſage, cette nomination ne pouvoit avoir lieu ſans ſon concours. Cette nouvelle querelle fut terminée en peu de tems par les ſoins du Cardinal Giraud, cet ancien ami du Pontife, dont l'eſprit étoit ſingulièrement conciliant. Ce Cardinal propoſa & fit accepter aux deux Souverains un tempérament, il fut convenu que le Roi nommeroit *ſeul* à l'Archevêché de Naples, mais qu'en revanche celui de Palerme qui vaquoit auſſi à cette époque, ſeroit conféré par le Pape ſans le concours de Ferdinand.

Un incident qui ſuivit la nomination faite par le Roi vint troubler ce moment de tranquillité. Depuis plus de trois ſiécles, les Archevêques de Naples étoient en poſſeſſion d'être décorés de la pourpre romaine. Ferdinand IV. ne manqua

pas de la demander pour le nouvel Archevêque. PIE VI. la refuſa, & jamais ni les ſollicitations ni les menaces, n'ont pû l'engager à l'accorder. La répugnance du Pontife n'étoit que trop bien fondée. Il avoit été informé par une voie ſûre que le nouveau Prélat étoit imbu de mauvais principes & entaché des erreurs de l'Evêque d'Ypres condamnées par ſes prédéceſſeurs.

Tanucci que les contrariétés irritoient, mais ne faiſoient pas reculer, fit dire au Pape que le Roi uſeroit de repréſailles, ſi ſa Sainteté perſiſtoit dans ſon refus; qu'alors il ne ſouffriroit plus que l'Archevêque de Naples fût admis dans le ſacré College ; qu'on ſauroit bien ſe paſſer à Naples des décorations romaines ; que le Roi eréeroit un ordre d'Eccléſiaſtiques dont les membres ſeroient revêtus de pourpre comme les Cardinaux. Le Pape ne ſe laiſſa pas effrayer par ces menaces. Il adreſſa cependant au Roi des remontrances paternelles. Il lui fit repréſenter par ſon Nonce à Naples, qu'aucun motif étranger à la Religion, ne ſe mêloit dans ſa conduite; qu'il déſireroit entrer dans les vues de ſa Majeſté ; mais qu'il répugnoit à ſa conſcience d'élever au Cardinalat un Evêque ſuſpect, & même plus que ſuſpect dans la Foi. Malheureuſement le Pontife trouva la Cour de Naples auſſi inflexible dans ſon obſtination à demander

qu'il étoit lui-même conſtant dans ſon refus. Mais la mort de l'Archevêque qui arriva en 1782. mît fin à cette conteſtation qui duroit depuis 1776.

Ce n'eſt pas la ſeule affaire de cette eſpèce qui ait altéré l'union entre les deux Cours. Le Roi de Naples avoit nommé à l'Evêché de *Potenza* André *Ferrao*, auteur d'un écrit qui reſpiroit les erreurs de l'Achevêque de Naples. PIE VI. refuſa de le préconiſer. *Ferrao* ſe rendit à Rome, demanda une audience particulière au Pape, & fit une eſpèce de rétractation des aſſertions qui pouvoient être répréhenſibles; mais PIE VI. ne trouvant pas cette rétractation ſuffiſante, exigea que *Ferrao* révoquât ſes dangereuſes maximes d'une manière plus formelle, & qu'il ſouſcrivît pour cela une formule que ſa Sainteté lui dicteroit elle-même. La Cour de Naples prit la défenſe de *Ferrao*, lui enjoignit de ne pas ſouſcrire la formule propoſée, & fit dire au Pontife qu'elle alloit ſe porter à des excès très déſagréables pour ſa Sainteté, ſi l'Evêque de *Potenza* ne recevoit pas, ſans délai, l'inſtitution canonique. Le Chevalier Azara qui remplaçoit pour un tems le Miniſtre Napolitain, ajoûta de ſon côté à ces menaces les plus vives inſtances. Il fit enviſager au Pape les mécontentemens & les vues ſecrètes de Naples, les

dangers d'un ſchiſme, enfin la crainte trop bien fondée de voir ſous ſon Pontificat, le St. Siége dépouillé de tous les droits qu'il avoit ſur Naples. Le Miniſtre croyoit ce dernier motif plus puiſſant que les autres. C'étoit le plus foible ſur le cœur de PIE VI. Cependant, d'après l'avis d'une Congrégation de Cardinaux, le Pontiſe ſe contenta d'une ſeconde rétractation que *Ferrao* avoit offerte, & cet Evêque fut préconiſé.

En 1777. Tanucci voulut ſignaler ſa retraite du Miniſtère par un coup éclatant.

Perſonne n'ignore que Charles d'Anjou voulant prouver ſa reconnoiſſance au Pape dont la protection lui avoit aſſuré la conquête de Naples, aſſujettit ce Royaume à une redevance annuelle de quarante mille florins envers le St. Siége. Il ſe déclara en outre ſon feudataire, s'obligea de préſenter tous les ans au Pape une haquenée blanche, & ſoumit tous ſes ſucceſſeurs au même hommage & à la même cérémonie. Dans la regle & aux termes de l'acte d'Alphonze, C'étoit au Roi à préſenter lui-même en perſonne le tribut & la haquenée; mais depuis longtems ſa Majeſté ſe faiſoit remplacer par le grand Connétable du Royaume, revêtu du caractère d'Ambaſſadeur extraordinaire. Le Prince Colonna, grand Connétable avoit

rempli cet office l'année précédente, c'eſt-à-dire, en 1776. & il s'étoit élevé à cette occaſion une querelle d'étiquette entre les Pages de ce Prince & ceux du Gouverneur de Rome *Cornaro*. Cette querelle avoit été bientôt appaiſée, mais le malveillant Tanucci qui étoit aux aguets, ſaiſit cette foible occaſion pour engager le Roi à ſupprimer d'abord, l'éclat de la cérémonie, ſe réſervant de lui faire faire un pas de plus dans un autre tems. Il ſe fit donc charger par le Monarque de déclarer que déſormais, pour éviter de pareilles difficultés, on n'enverroit plus qu'un ſimple agent préſenter la haquenée. PIE VI. voyant où on en vouloit venir, porta ſes plaintes à la Cour de Naples. Elles furent rejettées avec hauteur. Il les adreſſa enſuite au Roi d'Eſpagne. Elles ne furent pas d'abord mieux accueillies. Mais le Comte de Florida-Blanca ayant été appellé ſur ces entrefaites au premier Miniſtère de Madrid, les appuya de tout ſon crédit, & la cérémonie eut lieu cette année là même, avec la pompe accoutumée.

Il fut cependant aiſé de s'appercevoir que la Cour de Naples ne cédoit qu'avec répugnance à une impulſion étrangère. Le Connétable Colonna, en préſentant le tribut, ajouta ces mots, aux paroles conſacrées par l'uſage : *pour*

*cette année*, & dit que *la preſtation de la haquenée n'étoit qu'un témoignage de dévotion envers St. Pierre & St. Paul.* A quoi le Pape, quoique pris au dépourvu, repliqua ſur le champ : *nous acceptons la haquenée comme une redevance féodale de la Cour de Naples.* La même exception fut renouvellée l'année ſuivante par le même Connétable Prince Colonna, & le Pape renouvella de même ſa proteſtation. Le tribut & la haquenée étoient ainſi un ſujet continuel de diſputes, & les mêmes chicanes ſe ſuccédoient d'année en année. Enfin il fut convenu en 1789, entre PIE VI. & Ferdinand IV. que chaque Roi de Naples, à ſon avènement au Trône, payeroit 500 mille ducats en forme de pieuſe offrande à St. Pierre, qu'à ce moyen, l'offrande de la haquenée ſeroit abolie pour jamais, & que le Roi de Naples ceſſeroit d'être nommé *Vaſſal du St. Siége.* J'ai voulu rapporter tout d'une ſuite & ſans interruption ce qui concernoit cette affaire purement temporelle, afin de n'avoir plus à m'occuper que des conteſtations religieuſes beaucoup plus ſérieuſes comme beaucoup plus importantes.

Tanucci quitta le Miniſtère en 1777, & fut remplacé par le marquis de la Sambucca. Le caractère pacifique de ce nouveau Miniſtre, & l'entremiſe du Roi d'Eſpagne, laiſsèrent un peu

reſpirer PIE VI. & ſuſpendirent du moins pour un tems, ſes différens avec la Cour de Naples.

Cependant il reſtoit toujours à Ferdinand bien des griefs contre le St. Siége. D'abord le Pape continuoit à refuſer la pourpre romaine à l'Archevêque de Naples, comme nous l'avons déja dit. Irrité de ce refus, le Roi ſuſpendit tout-à-coup les diſpenſes que la Daterie étoit en poſſeſſion d'accorder. Le Pape n'en fut pas plus docile, il demeura ferme, & attendit tout du tems. Ce n'eſt pas tout. Le Roi entreprit de nommer ſeul aux Evêchés qui vaquoient dans ſes Etats ; & ſa Sainteté prétendit toujours qu'elle devoit avoir part à leur nomination. Les Diocèſes reſtoient ainſi ſans Evêques. Les peuples murmuroient contre la Cour, & la Cour ſe montroit de plus en plus animée contre le Pontife.

Une circonſtance particulière que l'hiſtoire ne recueilleroit pas, ſi elle n'eut eu des ſuites fâcheuſes, vint ajoûter à ces mécontentemens. Le Marquis de la *Sambucca*, premier Miniſtre, avoit envoyé à Rome un de ſes fils qu'il deſtinoit à l'état eccléſiaſtique. Il demanda pour lui une abbaye. PIE VI. la lui refuſa par un motif bien digne d'un Souverain Pontife. Ce motif étoit que ce jeune homme menoit à Rome une vie peu régulière. Il eſt tout ſimple que l'Au-

teur des Mémoires blâme cette conduite du Pape comme inſpirée par des ſcrupules hors de ſaiſon. Cet homme ne connoît ni les canons, ni la diſcipline eccléſiaſtique. Mais PIE VI. les connoiſſoit, & ſon devoir étoit de les maintenir. Quoiqu'il en ſoit, le Marquis de la Sambucca changea alors de diſpoſitions à l'égard du Pape. D'après les inſtructions de ce Miniſtre, le Prince Cimitille plénipotentiaire de Naples à Rome déclara au Pontife que *ſi les Siéges vacans n'étoient pas remplis ſans délai, il alloit ſe retirer tout à fait & que la rupture ſeroit complète.* PIE VI. montra qu'il avoit une âme incapable de céder à des conſidérations humaines, & rien n'auroit été capable d'ébranler ſa fermeté; mais le Cardinal de Bernis & le chevalier Azara, au nom de leurs Cours reſpectives agirent auprès de celle de Naples, & parèrent une rupture qui eut été ſurement un malheur. Ainſi dans les plus grandes extrémités le Pape trouvoit preſque toujours des remedes inattendus.

Mais ſi l'orage étoit appaiſé, il n'étoit pas diſſipé. On formoit à Naples les projets les plus alarmans pour le St. Siége. En 1781. il ne s'agiſſoit de rien moins que d'abolir tous les réglemens de la Chancellerie Romaine, de faire avancer des troupes vers Bénevent & Pontecorvo, de convoquer un Concile provincial com-

poſé de tous les Prélats du Royaume, & d'y choiſir trois Evêques auxquels on donneroit la faculté de préconiſer, au nom du Pape, les ſujets nommés aux ſiéges vacans. C'étoit ſans doute une vraie dériſion de prétendre faire, *au nom du Pape*, ce que le Pape n'approuvoit pas, ce qu'il ne pouvoit point approuver. Mais la haine cherche ce qui eſt nuiſible, & non pas ce qui eſt raiſonnable, & il y a apparence que PIE VI. auroit eu de la peine à ſe tirer des embarras qu'on vouloit lui ſuſciter. Heureuſement la Cour d'Eſpagne intervint de nouveau ; les Cardinaux Giraud & Conti négocièrent, & cette tempête fut encore conjurée.

La réconciliation ne fut cependant que paſſagère. Dès la même année, il s'éleva de nouvelles conteſtations qui amenèrent de nouvelles négociations. Les Cardinaux Conti, Negroni & Antonelli, furent chargés de celles-ci. Après bien des difficultés, on commença à s'entendre dans les prémières ſemaines de 1782. Les trois commiſſaires étoient extrèmement concilians, & PIE VI. donna au Roi de Naples quelques marques de condeſcendance. On eſpéra un inſtant que tous les différends alloient être terminés. Cette eſpérance ne tarda pas à s'évanouir. Naples avoit un plan arrêté qu'elle ſuſpendoit quelquefois, mais qu'elle n'abandon-

noit jamais. Le vieux Tanucci étoit toujours derrière le rideau pour preſſer l'exécution de ce plan qu'il avoit conçu lui-même. La cour ſuivoit tellement les vues de l'ex-miniſtre philoſophe, diſons-le même, elle étoit ſi peu délicate & mettoit ſi peu de bonne foi dans ſes procédés que pendant ſes négociations avec le Pape au ſujet des réformes eccléſiaſtiques qu'elle s'étoit permis de faire, elle en méditoit, & en ordonnoit même de nouvelles. Ce fût en effet alors que le Roi déclara, par un édit, que tous les Ordres Religieux ſeroient indépendans de leurs Généraux qui ſiégeoient à Rome ; qu'il leur défendit de recevoir du St. Siége, ſans le concours du Roi, ces brefs qui leur conféroient arbitrairement des titres eccléſiaſtiques ; & que, de ſa pleine autorité, il donna aux Grecs-unis qui abondent en Sicile, un Evêque particulier qu'il nomma lui-même.

Cette conduite de la Cour de Naples, & ſes entrepriſes multipliées ne rendoient pas le Pape plus complaiſant. Elle ne le rendoient pas non plus moins facile. Déſirant toujours la paix, & ſurtout le bien de l'Egliſe, il avoit pour le Roi toutes les condeſcendances que pouvoient lui permettre la dignité de ſon Siége & les regles de la diſcipline eccléſiaſtique.

Après la mort de l'Archevêque de Naples,

le Roi avoit nommé au ſiége vacant l'Evêque de Calvi, d'une famille ducale, *Monſignor Capece-Zurlo*. PIE VI. n'oppoſa aucun obſtacle à cette nomination, ne voulant toutefois ni reconnoître poſitivement le droit du Roi, ni donner le ſignal d'une nouvelle guerre, il confirma le nouvel Archevêque, ſans exprimer dans ſon Bref, par qui il avoit été nommé.

A peu près dans le même tems, Ferdinand IV. dans la vue de réparer les deſaſtres des malheureux habitans de la Pouille & de la Calabre, pria le Pape de conſentir à ce que l'on conſacrât au ſoulagement de ceux qui avoient le plus ſouffert, quelques legs pieux, quelques fondations, & une partie des revenus du Clergé de ces provinces. PIE VI. étoit trop bienfaiſant & trop charitable lui-même pour ne pas entrer dans les vues du Monarque ſenſible aux maux de ſes ſujets. Il s'empreſſa d'acquieſcer à ſes vœux. Il leur donna même plus d'extenſion qu'ils n'en avoient. Car il permit que tout le Clergé du Royaume des deux Siciles, ſans exception, fut impoſé ſuivant ſes facultés.

Cette condeſcendance & ces procédés du Pontife ne rallentirent pas la marche progreſſive & de plus en plus alarmante des innovations napolitaines. Une année, le Roi faiſoit défenſe expreſſe à ſes ſujets de s'adreſſer à la

Cour de Rome pour des diſpenſes ; il revendiquoit le droit de patronage ſur toutes les Egliſes du Royaume de Naples ; il ſe réſervoit le pouvoir de diſpoſer des revenus écclésiaſtiques pour l'avantage des pauvres ; il accordoit aux Evêques la faculté de donner des diſpenſes de mariage pour tous les dégrés de parenté. Une autre année, il étendoit ſes prétentions à la nomination des Siéges de Sicile où ſur cent trente neuf Evêchés vingt ſix ſeulement étoient reconnus pour être de patronage royal, tous les autres étant à la nomination du Pape. Il traitoit les Canonicats comme des dignités purement temporelles, & ſe donnoit le droit d'en diſpoſer ſans le concours du Saint Siége. Il fit plus. Il reçut en une ſeule fois quatorze caiſſes pleines de l'argenterie des Egliſes ſupprimées, & les fit porter ſur le champ à la monnoie.

Le Pape ſincérement affligé de tous ces excès, parloit toujours le langage de la raiſon & de la douceur, mais on ne vouloit pas l'entendre. Il réclamoit l'entremiſe de l'Eſpagne, mais le crédit de cette Cour à Naples avoit baiſſé, & pour ſurcroit de malheur le Chevalier Acton, tout puiſſant à Naples à cette époque, étoit le rival & l'ennemi du Marquis de la Sambucca chargé par Charles III. d'intervenir, en ſon nom dans ces démêlés.

Pluſieurs perſonnes cherchèrent cependant à procurer la paix au Pontife. Le Cardinal de Bernis y employa ſon éloquence inſinuante, & le Cardinal Buoncompagni ſon adreſſe & ſon grand caractère. Ce Cardinal avoit ſuccédé à la place de Secretaire-d'Etat vacante par la mort de Pallavicini. Le Chevalier Azara y mit lui-même de l'intérêt, & le Roi très chétien dont le Pape avoit invoqué l'appui, interpoſa auſſi ſes bons offices. Rien ne fut capable de ramener les eſprits irrités. Le Comte Galeppi qu'on envoya enſuite à Naples ſans miſſion apparente, mais cependant avec l'ordre ſecret d'écouter ce que l'on auroit à lui dire, conçut d'abord les plus belles eſpérances de ſa negociation, mais il les vit ſe réduire bientôt aux plus foibles ſuccès. Enfin les ouvertures de conciliation étoient aſſez fréquentes, mais elles s'évanouiſſoient preſque auſſitôt qu'elles étoient formées. La Cour inconſtante & capricieuſe vouloit, ce ſemble, la paix & ne la vouloit pas. C'étoit une alternative éternelle de bonté & de malveillance, de négociations demandées, & de conférences rompues.

On n'en doit pas être ſurpris, quand on lit l'Auteur des Mémoires que nous réfutons ſouvent, mais qui dit quelquefois la vérité. " Tout " ſe faiſoit, dit-il, à Naples dans des accès

" d'humeur. On reconnoiſſoit dans les opéra-
" tions du Gouvernement l'influence d'une
" femme paſſant tour à tour de la bienveil-
" lance à l'animoſité, ſuivant tantôt les con-
" ſeils modérés de Caraccioli, tantôt les violens
" avis d'Acton, plus ſouvent ſes propres ca-
" prices. " Cette femme, c'étoit la Reine qui s'étoit, en quelque ſorte, placée toute ſeule à la tête des affaires, & pour Caraccioli c'étoit ce même Marquis de Caraccioli qui en Angleterre & en France, avoit ſi ſouvent plaiſanté ſur la Religion, qui en Sicile avoit traité ſi légérement & avec tant de mépris les Prêtres, qui avoit dit enfin plus d'une fois à Paris: " ſi
" je deviens jamais Miniſtre du Roi de Naples,
" je ſaurai bien le rendre indépendant du
" grand Muphti de Rome. " Devenu en effet Miniſtre du Roi de Naples, ſoit que ſa façon de penſer eut été toujours différente de ſon langage, ſoit qu'il eût changé de diſpoſitions, (la réflexion & l'expérience ramenent bien des hommes à la vérité) il étoit devenu auprès du Roi le principal avocat du Saint-Siége. Il plaidoit ſincérement ſa cauſe, & il ne tenoit pas à lui qu'on n'en vint à un accommodement ſolide.

Caraccioli avoit inſpiré à PIE VI. une confiance, entière & il auroit pû, avec le tems, amener les choſes au point où les deſiroit le Pontife;

mais il mourut, & le Pape qui n'ignoroit pas que les foibles preuves de condeſcendance qu'il recevoit de la Cour de Naples, venoient de ce Miniſtre, crut n'avoir plus de ménagemens à eſpérer.

Il ſe trompoit. Les tentatives de la Révolution Françoiſe rendirent les Gouvernemens moins entreprenans. Elles rapprochèrent du St. Siége les Princes qui ſembloient vouloir s'en éloigner ; elles firent trembler les Puiſſances Catholiques qui comprirent ce que les hommes ſages n'avoient ceſſé de leur répéter, que les coups qu'elles portoient à l'Autel, deviendroient un jour funeſtes à leurs Trônes. Ces Puiſſances virent avec horreur l'abyme où on les pouſſoit, ſans qu'elles s'en apperçuſſent, & pour ne pas mettre, par une plus longue réſiſtance, le comble à tous les maux qui s'étoient faits, elles cherchèrent à y apporter un prompt remède par leur déférence au Siége Apoſtolique. La Cour de Naples en particulier ſe montra diſpoſée à tous les accommodemens, & le Pape de ſon côté ſe prêta à tout ce qui n'étoit pas ablument incompatible avec ce qu'il devoit à l'honneur de ſon Siége & à une exacte juſtice. Il fut donc arrêté que le Pontife nommeroit à tous les petits bénéfices, que cependant ſon choix ne pourroit tomber que ſur des ſujets du

Roi ; qu'à l'égard des Siéges Epiſcopaux, ſa Sainteté choiſiroit ſur trois perſonnes qui lui ſeroient preſentées par ſa Majeſté ; qu'on recourroit au Pape pour les diſpenſes & pour les affaires qui concernoient les mariages, mais que PIE VI confirmeroit tout ce que les Evêques avoient pu faire ou accorder pendant le litige des deux Cours. Cet arrangement fut terminé au commencement de 1790.

La paix ayant ainſi été rétablie, ne fut plus troublée. PIE VI. reçut la viſite du Roi & de la Reine de Naples. Leur ſéjour à Rome, l'accueil que leur fit le Pontife, les conférences amicales qu'il eut avec eux, firent diſparoître toutes les préventions, & gagnèrent à PIE VI. le cœur de leurs Majeſtés Royales.

Je ſuis.

MONSIEUR,

## HUITIÈME LETTRE.

### RELATIONS DE PIE VI. AVEC DIVERSES PUISSANCES.

MONSIEUR,

LES relations d'un Pontife Romain ne ſont pas bornées à un petit nombre de peuples & à quelques Souverains. Comme l'Egliſe dont il eſt le Chef, elles embraſſent, pour ainſi dire, toute la terre. De Rome, le Pape étend ſa domination ſpirituelle dans les quatre parties du monde. Correſpondre avec les Evêques, entretenir des liaiſons avec les Princes s'ils ſont Catholiques, & s'ils ne le ſont pas avec les nombreux Miſſionnaires qu'il envoie dans différens pays pour combattre l'erreur, ou pour établir la vérité. Donner des avertiſſemens aux uns, répondre aux conſultations des autres, s'oppoſer aux prétentions, & cependant s'aſſurer la protection de ceux-ci, procurer des ſecours, des conſolations & des encouragemens à ceux-là, telle eſt la tâche laborieuſe qu'impoſe à un Souverain Pontife le ſoin de toute les Egliſes. PIE VI. eſt peut-être de tous les Papes celui

qui, au milieu de bien d'autres occupations, l'a remplie avec plus de ſuite & plus d'étendue. Je vais le ſuivre rapidement dans quelques unes des relations particulières qu'il a eues pendant ſon long Pontificat.

Je commence par les démêlés qu'il eut avec la République de Veniſe. Cette ſuperbe Répupublique à ſouvent eu des querelles avec les Papes. Depuis longtems elle cherchoit en toute occaſion, à reſtreindre le pouvoir ſpirituel dans les Etats qui lui ſont ſoumis. Quand on voit comme elle s'eſt conduite avec le St. Siége depuis deux à trois cens ans, on diroit que ce qu'elle perdoit de ſon ancien empire ſur les mers, elle vouloit le regagner, pour ainſi dire, ſur le St. Siége, & les Pontifes les plus ſages n'ont pû réuſſir à lui inſpirer des ſentimens modérés à cet égard. Elle a toujours été hardie à former des prétentions, & a mis encore plus de hauteur à les ſoutenir. PIE VI. ne fut pas plus heureux que ſes prédeceſſeurs, & dès le commencement de ſon Pontificat, il eût à ſe plaindre des Vénitiens.

Un grand nombre d'Abbayes & de Prébendes étoient dans cette République ſous la protection des nobles. Le Sénat les ſécularisa de ſa propre autorité, & par un décret, en déclara les biens incorporés à ceux de la nobleſſe. Ainſi

le devoir de protéger fut pris pour un titre qui autoriſoit à dépouiller, & les biens de l'Egliſe ſe trouvèrent envahis par ceux qui étoient chargés de les défendre. Le Pape réclama hautement contre cette uſurpation des biens du Sanctuaire, & dit avec fermeté à l'Ambaſſadeur de Veniſe : " ſi le Sénat ne révoque pas " ſon décret, je ne reconnoîtrai point le nou- " veau Patriarche de Veniſe. Il eſt tems que " votre République déclare ſi elle veut reſter " dans la barque de St. Pierre, ou en ſortir. " S'il en étoit ainſi, repliqua le Miniſtre avec " hauteur, je quitterois bientôt Rome, & votre " Nonce vous ſeroit renvoyé. . . Peu m'im- " porte, reprit le Pape, d'avoir auprès de moi " l'Ambaſſadeur d'un Etat qui a ſi peu d'é- " gards pour le St. Siége, tandis que j'en porte " les ſujets aux premières dignités de l'E- " gliſe. " En effet aucun peuple d'Italie ne recevoit plus de graces de la Cour de Rome. Les plus éminentes dignités de l'Egliſe Romaine étoient poſſédées par des Vénitiens, & depuis trois ſiécles & demi, cinq Cardinaux de cette République avoient occupé la Chaire de St. Pierre.

Le Sénat n'eut pas d'égard aux réclamations de PIE VI. Il lui donna au contraire de nouveaux ſujets de plaintes dans des affaires

purement temporelles, & les choſes furent portées à un tel point qu'en 1776. il étoit ſérieuſement queſtion à Rome de déclarer la guerre à la République de Veniſe. On y engageoit fortement PIE VI. mais ce Pontife craignoit que la Religion ne ſouffrit d'une guerre même légitime. Ce n'eut été qu'à regret, & avec une extrême répugnance qu'il ſe ſeroit vu dans la néceſſité de recourir à un parti violent. Pour n'avoir rien dumoins à ſe reprocher, il fit encore examiner ſes griefs par cinq des Cardinaux dans leſquels il connoiſſoit plus de lumières & plus de modération. Quatre de ces Cardinaux opinèrent pour la guerre. Malgré cette majorité, le Pontife ſe décida pour la paix, & conſentit à céder quelque choſe de ſes droits pour parvenir à terminer ſes différends avec la République. On convint en effet d'un arrangement, & le Patriarche de Veniſe fut préconiſé.

Le traité étoit à peine conclu que le Sénat cédant de nouveau à l'impulſion générale qu'avoient reçue, ce ſemble, tous les Gouvernemens, & entrainé d'ailleurs par la fougue aveugle des jeunes Sénateurs ſe permit de nouvelles réformes eccléſiaſtiques. D'abord il refuſa de révoquer, ſuivant le traité, tous les décrets contraires à la juriſdiction du St. Siége, puis, il ſupprima, ſans recourir aux voies canoniques, les

Couvens & les Monaſtères ; il fixa l'âge où l'on pourroit faire des vœux ; il diminua le nombre des maiſons religieuſes par la réunion de pluſieurs en une ſeule ; & leur interdit à toutes la faculté de recevoir de nouvelles fondations.

Le Pape tâcha d'arrêter ces réformes. Ce fut inutilement. Le Sénat, loin d'écouter le Père commun des fidèles, lui donna de nouveaux griefs. Vous ſavez que le Ferrarois, qui eſt une dépendance des Etats du Pape, confine au territoire vénitien. Près de Rovigo eſt une rivière qui ſépare les deux Etats. Le Sénat ordonna en 1780. des travaux qui tendoient viſiblement à rendre Veniſe maitreſſe de tout le cours de cette rivière. PIE VI. envoya quelques ſoldats ſur les lieux pour maintenir l'intégrité de ſon territoire. Il y eut entre ſes troupes & les travailleurs un petit combat dans lequel il périt quelques Vénitiens. Le Sénat fort irrité porta des plaintes & fit des menaces. PIE VI. étoit juſte avec ſes ennemis même ; il conſentit à faire des ſatisfactions à une république qui ne lui en faiſoit aucune, & ordonna qu'on examinât cette affaire. Les ſoldats ayant été convaincus d'avoir outrepaſſé leurs ordres, furent punis d'une manière exemplaire.

Cette juſtice franche & loyale ne déſarma pas les Sénateurs Vénitiens. En toute rencontre

& ſous le moindre prétexte, ils cherchoient querelle au Pontiſe. C'étoient tous les jours ou de nouvelles entrepriſes ſur le cours de la rivière qui avoit excité les premières conteſtations, ou de nouvelles tentatives ſur la juriſdiction eccléſiaſtique, ou des diminutions arbitraires des rétributions que la République étoit convenue de payer à la Cour de Rome. Ces hoſtilités, effet viſible de l'humeur, continuèrent, avec plus ou moins d'activité, juſques en 1790. A cette époque, les excès révolutionnaires de l'aſſemblée nationale de France firent ce que ni la prudence & la modération du Pontiſe, ni les égards qui lui étoient dus, n'avoient pu obtenir. La République de Veniſe ſe rapprocha du St. Siége. C'étoit ſans doute un peu tard. Peut-être expie-t-elle aujourd'hui ſes longues erreurs. Elle a vu dumoins tomber ſon gouvernement; & le St. Siége peut bien être agité, mais il eſt inébranlable.

Pendant que la République de Veniſe prétendoit, pour ainſi dire, partager la puiſſance ſpirituelle du Pontiſe, le Duc de Modène penſoit lui-même à s'aggrandir aux dépens de la puiſſance temporelle du St. Siége. Ses ancêtres avoient eu, ou s'étoient imaginé avoir quelques droits ſur le Duché de Ferrare appartenant depuis pluſieurs ſiécles à l'Egliſe Romaine. Il fit

revivre ces vieilles prétentions, & arma en 1784 pour les ſoutenir. Un Duc de Modène n'eſt pas invincible. Sa puiſſance n'eſt pas bien redoutable même pour un Pape. Ses armées, ſes tréſors, ſes reſſources ſont fort au deſſous de ce que pourroit, dans le beſoin, fournir l'Etat Eccléſiaſtique. PIE VI. étoit ſûr de vaincre. Mais un Pape guerrier eſt preſque un ſcandale dans le monde chrétien, & ſes lauriers mêmes pourroient être flétriſſans pour ſa gloire. La paix eſt le premier bien qu'il doit à ſon peuple ; & pour quelque Souverain que ce ſoit, il eſt moins beau de défendre, d'augmenter même ſa domination par les armes que de la conſerver par la ſageſſe. Je l'ai déja fait entendre, c'étoit ainſi que penſoit PIE VI. Il fut d'autant plus alarmé des préparatifs qu'on faiſoit contre lui que d'un côté il répugnoit aux combats, & que de l'autre il étoit de ſon devoir de s'oppoſer à l'uſurpation des biens de ſon Siége. La prudence lui ſuggéra le ſeul moyen qui exiſtât peut-être, d'éviter l'un & de conſerver les autres. Il réclama l'intervention des grandes Puiſſances Catholiques. Celles-ci interposèrent, en effet, leur médiation, & le Duc de Modène ne donna pas de ſuite à ſes projets. Il fut obligé d'être juſte.

Ce Duc de Modène eût voulu ſans doute

réduire le St. Siége à l'état de pauvreté & peut-être de perſécution où il étoit du tems des Apôtres. Au centre de l'Italie & preſque ſous les yeux du Pontife, il étoit un des admirateurs, ou plutôt un des dupes de la philoſophie; il l'avoit fait monter ſur ſon petit trône ; il en liſoit les productions dont il favoriſoit le débit dans ſes Etats, & quand le Pape lui écrivoit pour lui remontrer combien cette conduite étoit impolitique & peu digne d'un Prince chrétien, il ne lui répondoit qu'en accordant quelque nouvelle faveur à cette ennemie des Autels & des Empires. Ce Prince eſt ſans doute corrigé aujourd'hui de cette tendreſſe pour les philoſophes. S'il les protège encore, s'il ne ſent pas la juſteſſe des avis de PIE VI. il faut en convenir, la philoſophie aveugle les hommes, & les Princes qu'elle ſéduit ſont bien à plaindre. L'exemple des autres eſt perdu pour eux, & ils ne reviennent de leurs erreurs, que lorſqu'ils en ſont eux-mêmes les victimes.

Le Duc de Parme ne penſoit pas comme le Duc de Modène; c'eſt de lui que d'Alembert diſoit : *avec de Leyre & Condillac, il y aura bien du malheur ſi le Prince de Parme devient dévot*. D'Alembert étoit Géometre & n'étoit pas prophéte. Le Duc de Parme a trompé l'eſpoir de la philoſophie. Il a toujours été religieux. Quoiqu'é-

levé par des philoſophes, il a compris de bonne heure les erreurs & les dangers des opinions nouvelles. Les précautions qu'il avoit priſes pour qu'elles ne pénétraſſent point dans ſes états, étoient ſi bien entendues qu'il ſut s'en garantir lui & ſes ſujets. Il écrivoit ſouvent, en fils ſenſible & reſpectueux à PIE VI. qui de ſon côté lui répondoit en père tendre. Leur correſpondance étoit celle de la confiance & de l'amitié, & les paroles du Pontiſe n'ont pas peu contribué ſans doute à entretenir dans le cœur du Prince, des ſentimens qui ont fait ſa gloire dans les jours de ſa proſpérité, & qui ſont aujourd'hui ſa conſolation dans les jours de ſon infortune.

Ainſi, M, ſi PIE VI. a preſque toujours vêcu ſous un ciel ſombre & chargé de nuages qui ſembloient préſager les tempêtes, il avoit auſſi des jours ſéreins, & ſon autorité étoit encore reſpectée par quelques uns de ſes enfans.

Ce n'étoit pas ſeulement en Italie. Le Portugal lui témoigna lui-même une déférence qui dut d'autant plus conſoler le Pontiſe, que ce Royaume avoit paru pendant quelque tems ſe démentir de ſon ancien attachement à l'Egliſe Romaine. Le Marquis de Pombal y avoit regné long-tems ſous le nom de ſon maître. Ce miniſtre étoit impérieux & hautain. Pendant les

deux premières années du Pontificat de PIE VI. il avoit donné à ce Pontife de grands ſujets d'affliction pour le préſent, & de plus grandes inquiétudes pour l'avenir. " Pénétré de l'eſ-" prit de ſon ſiécle, dit l'Auteur des Mémoires, " il avoit oſé tenter pluſieurs innovations phi-" loſophiques au milieu de la nation la moins " philoſophe de l'Europe ; " & il laiſſoit entrevoir le deſſein formé d'y en ajouter un grand nombre d'autres encore.

Ce dangereux Miniſtre fut diſgracié en 1777. & Joſeph I. étant mort peu de tems après cette diſgrace, la Reine ſe trouva ſeule à la tête des affaires. Elle fit changer de face à ſon Royaume & la Religion y reprit un nouvel empire. Les Princes peuvent tout pour l'intérêt de la Religion. La Religion à ſon tour peut tout pour l'intérêt des Princes. Heureux ceux-ci, lorſqu'ils la font entrer dans leurs conſeils. Elle ſera toujours la politique des bons Rois.

PIE VI. renoua bientôt avec la Cour de Portugal les liaiſons qu'avoient eues ſes prédéceſſeurs. La Reine naturellement bonne, d'une piété ſincère, digne enfin du titre de majeſté *très fidèle* attaché à ſa Couronne, fut docile à la voix du premier Paſteur. Elle réintégra le Nonce Apoſtolique dans tous ſes droits, elle rendit la liberté aux Catholiques qu'avoit per-

ſécuté le deſpotiſme du miniſtère précédent ; elle rétablit un grand nombre d'inſtitutions religieuſes que Pombal avoit détruites, & toujours depuis, elle ſe fit un ſcrupule de rien entreprendre, en matière de Religion, ſans le concours du St. Siége.

L'harmonie entre le Trône & l'Autel étant ainſi rétablie en Portugal, le Pontiſe prit des meſures pour qu'elle fût durable & qu'elle ſubſiſtât même encore après lui. La nomination aux bénéfices eccléſiaſtiques pouvoit devenir un ſujet de litige entre ſes ſucceſſeurs & ceux de la Reine de Portugal, PIE VI. conſentit en 1778. à un nouveau concordat, en vertu duquel la collation de toutes les prébendes fut partagée par tiers entre le Pape, la Reine & les Evêques. Sa Sainteté ſe prêtoit volontiers à ce qui pouvoit être agréable aux couronnes. De légers ſacrifices ne lui coûtoient pas, lorſque ſa conſcience les lui permettoit. Elle croyoit que la paix & la bienveillance des Princes ſont plus utiles à l'Egliſe que quelques droits qui finiſſent toujours par être conteſtés.

Cette condeſcendance & cet eſprit de paix lui concilièrent, dès le commencement de ſon Pontificat, l'affection du Roi de Pologne. Ce Prince ſage & éclairé eut toujours pour le St. Siége une religieuſe déférence dans un ſiécle

où tout le monde ne parloit que de réformes, & ſurtout de réformes eccléſiaſtiques, Staniſlas ne voulut rien entreprendre qui pût intéreſſer l'Egliſe, ſans y être autoriſé par le Siége Apoſtolique. En 1775. croyant les fêtes trop multipliées en Pologne, & voulant en diminuer le nombre, il eut recours au Pape qui en ſupprima trente. En 1778. un de ces réfomateurs modernes, ou plutôt un de ces conſpirateurs que la philoſophie a eu l'art de faire naître dans tous les pays & ſous tous les Gouvernemens, *Zamoïski* avoit rédigé le projet d'un prétendu code dans lequel il propoſoit de reſtreindre la juriſdiction du Nonce en Pologne & les immunités du Clergé, de ſupprimer l'uſage des appels en Cour de Rome, de ſoumettre toutes les Bulles à l'approbation du Roi, de fixer un tems pour prononcer les vœux monaſtiques. Sa majeſté déféra ce code au jugement du St. Siége. Il avoit déja été cenſuré par le Clergé Polonois, il le fut encore par PIE VI. & Staniſlas fit approuver cette cenſure par la Diète de 1780. L'auteur du projet fut obligé de prendre la fuite. Il trouva un aſile auprès de Joſeph II.

PIE VI. au fond de ſon cœur ſavoit ſans doute bon gré au Monarque d'avoir cette déférence pour le Chef de l'Egliſe & pour le St. Siége, dans un tems où les Rois & les parti-

culiers même ſe faiſoient un jeu de donner des dégoûts à l'un & de verſer le mépris ſur l'autre. Sa reconnoiſſance ne dégénéroit cependant point en foibleſſe ; & quoiqu'il aimât à obliger les Princes, comme je vous le diſois il n'y a qu'un moment, il ſavoit réſiſter à Staniſlas, & ſe refuſer à ſes déſirs quand il y voyoit plus de bonnes intentions que de véritable juſtice. Par exemple le Roi s'adreſſa en 1779. à ſa Sainteté pour en obtenir la ſuppreſſion d'un Chapitre qu'il croyoit inutile dans ſes Etats. Le Pape n'ignoroit pas qu'on trompe quelquefois les meilleurs Princes. Il ne voulut rien accorder ſans avoir pris connoiſſance lui-même de ce dont il s'agiſſoit, & chargea une Congrégation de Cardinaux d'examiner ſi la ſuppreſſion demandée étoit utile ou ſi elle ne l'étoit pas. La Congrégation ne fut pas de l'avis du Monarque, & le Chapitre fut conſervé. Ce refus n'altéra point l'amitié reſpectueuſe que Staniſlas avoit pour le Pontife, & on vit en 1782. ce Prince envoyer avec confiance à PIE VI. un Plénipotentiaire pour juſtifier la conduite du Gouvernement Polonois à l'égard de l'Evêque de Cracovie. Cet Evêque s'étoit rendu fameux par ſes extravagances. Son Chapitre l'avoit enfermé, & la Diète avoit approuvé cette triſte meſure.

Non ſeulement ſa Majeſté Polonoiſe reſpecta & fit reſpecter en Pologne les droits du Pontife, elle les protégea encore dans les autres Cours. Vous vous rappellez l'affaire de l'Archévêque de Mohilow dont je vous ai parlé dans une de mes lettres. De grandes prétentions faiſoient craindre de grands reſſentimens. Pluſieurs Puiſſances étoient compromiſes, & leurs intérêts étoient pouſſés de part & d'autre, & en ſens contraire, avec la même vivacité. Le Pape propoſoit bien un tempérament, mais les cœurs étoient aigris, & perſonne ne vouloit céder de ce qu'il appelloit ſes droits. Cependant Staniſlas vouloit épargner des chagrins au Pontife ; il ſe rendit médiateur dans cette affaire, & négocia auprès des Cours intéreſſées. Il mania les eſprits avec tant de dextérité, il calma ſi bien les haines qu'il vint enfin à bout de faire accepter des propoſitions raiſonnables. Ce rôle de conciliateur honore ſans doute le Prince qui le remplit avec tant de ſuccès ; mais PIE VI. étoit digne que Staniſlas s'en chargeât pour le ſervir ; du moins le Pontife n'oublia-t-il jamais les bons offices que le Prince lui avoit rendus dans cette occaſion, & près de vingt ans après, quand l'Europe étonnée eut vû le trône des Rois de Pologne, & Staniſlas entrainés dans la même chute, PIE VI. plaignit ſincèrement ce

Roi malheureux, il donna des larmes à ſon ſort, & lui écrivit pour le conſoler. Staniſlas lui en devint peut-être plus cher. C'eſt que l'adverſité ne ſait qu'ajoûter un nouveau luſtre à la vertu. Du reſte les infortunes des Princes ont quelque choſe de plus touchant que celles des hommes privés, & en pleurant ſur les deſtinées de Staniſlas, PIE VI. pouvoit déja préſager les ſiennes.

PIE VI. avoit des qualités ſi ſupérieures, il joignoit une ſi grande élévation d'eſprit à une douceur ſi aimable dans le caractère, il mettoit tant de graces dans ſes diſcours, tant de dignité dans ſes jugemens, tant de prudence dans toute ſa conduite que des Princes mêmes que leur croyance éloignoit de toute communion avec l'Egliſe Romaine ne pouvoient s'empêcher de lui accorder leur bienveillance & leur eſtime. Catherine II. Impératrice de Ruſſie s'eſt exprimée pluſieurs fois avec énergie ſur l'affection qu'elle lui portoit; & c'eſt ſans doute à cette affection qu'on doit attribuer, au moins en grande partie, & les hommages qu'elle a rendus dans l'affaire des Jéſuites à l'autorité ſpirituelle du St. Siége, & le déſir qu'elle a montré d'y ſoumettre enfin ſes ſujets.

Un autre Roi du Nord, Guſtave-Adolphe, Roi de Suéde, porta encore plus loin ce ſenti-

ment de reſpect & d'amitié pour la perſonne de PIE VI. Il ne laiſſa échapper aucune des occaſions qui ſe préſentèrent de lui témoigner des égards. Peu content de publier en 1781 un Edit favorable aux Catholiques de ſes Etats, il en donna auſſitôt communication au Souverain Pontife &, comme pour excuſer le reſte de ſévérité que les loix du Royaume conſervoient encore, il écrivit au Pape ; " qu'à la vérité le " ſtyle de cet Edit étoit adapté à l'eſprit du " peuple ſuédois, mais que les ſtatuts en étoient " conformes à l'eſprit de la tolérance la plus " douce." J'ai déja rapporté la conduite de ce Prince à Rome, & j'ai parlé des hommages qu'il y rendit à PIE VI. Ce fut une choſe nouvelle & un ſpectacle bien extraordinaire de voir dans Rome, au centre de la Catholicité, un Prince Luthérien rechercher avec empreſſement le Chef de l'Egliſe Romaine, être aſſidu auprès de ſa perſonne ; l'aimer & en être aimé à ſon tour. Le Roi de Suéde s'entretenoit familièrement avec le Pape, il lui communiquoit ſes vues, ſes projets, & lui faiſoit voir tout le fond de ſon âme. C'étoit entre eux une véritable intimité. On dit que les Princes ne connoiſſent pas l'amitié ; c'eſt leur faire injure que de tenir un tel langage. Nés avec une âme plus élevée, & avec un goût plus délicat que le reſte des

hommes, ils doivent auſſi être plus ſenſibles; mais il faut l'avouer, il eſt rare qu'ils trouvent des amis dignes d'eux, & Guſtave trouvoit dans PIE VI. un cœur digne du ſien. Je reprends la ſuite des relations de ce Pontife.

Vous ſavez, Mr. que le Siége de St. Pierre a envoyé, dès le commencement, des prédicateurs de l'Evangile porter les ſemences de la Foi dans un grand nombre de Royaumes. C'eſt à ces envoyés du St. Siége que la France, l'Allemagne, l'Angleterre, preſque tous les Etats du Nord doivent le Chriſtianiſme. Le zèle pour la converſion des nations infidèles s'eſt perpétué d'âge en âge chez les Pontifes Romains, & il en eſt bien peu qui n'ayent ajoûté aux conquêtes ſpirituelles de l'Egliſe. PIE VI. ne s'intéreſſa pas moins à la propagation de la Foi que ſes Prédéceſſeurs. Je ne vois pas, à la vérité, qu'il ait fondé de nouvelles miſſions; mais il ſoutenoit les anciennes. Ces pieux établiſſemens étant, en général, très peu dotés, & les fonds qui leur ſont conſacrés ne ſuffiſant pas, il ſavoit ſe procurer des reſſources pour l'entretien des Miſſionnaires, ou bien il donnoit de ſes propres épargnes. Il béniſſoit, il encourageoit ces hommes apoſtoliques qui renonçant à toutes les jouiſſances, & ſe vouant à toutes les privations ou plutôt à toutes les douleurs,

vont au delà des mers, loin de leur famille & de leur patrie, engendrer des hommes à la Religion & à la vertu, ſans autre motif que le ſalut des âmes, ſans autre ambition que la Croix, ſans autre intérêt que le Ciel. Il aimoit à entendre les travaux de ces hommes généreux, il prenoit part à leurs ſouffrances, & rien ne le touchoit plus que leurs ſuccès. Les Miſſions Orientales ont fleuri plus que jamais ſous ſon Pontificat. A meſure, ce ſemble, que la Foi s'eſt affoiblie en Europe, les peuples d'Aſie l'ont embraſſée. Le Chriſtianiſme a fait des progrès là où il trouvoit autrefois plus d'obſtacles; & ce ne ſont pas ſeulement les gens du peuple qui ont ouvert les yeux à l'Evangile, les Grands eux-mêmes s'y ſont ſoumis. Un Souverain de la Cochinchine ſe fit Chrétien, préféra la Religion à ſa Couronne, & fut détrôné par ſes ſujets idolâtres. Nous avons vu le fils de ce Prince, accompagné d'un Miſſionnaire, venir en France implorer le ſecours de Louis XVI. pour rétablir ſon père ſur le Trône. Louis XVI. montra qu'il ne portoit pas envain le titre de Roi Très Chrétien, & il envoya quelques frégates. Elles ſuffirent pour ſoumettre les ſujets rebelles, & le Trône fut rendu au Souverain légitime.

Un événement que je ne dois pas omettre, en parlant des miſſions, & qui fut auſſi conſo-

lant pour PIE VI. qu'il eſt honorable pour ſon Pontificat, c'eſt l'ambaſſade qu'il reçut en 1789. des Etats-Unis de l'Amérique. Les nombreuſes Congrégations de Catholiques qui vivent ſous leur domination, déſirèrent avoir un Evêque. Le Congrès voulut bien être auprès du St. Siége l'interprète de leurs vœux, & envoya au Souverain Pontife une députation chargée de les lui préſenter. PIE VI. s'empreſſa d'accorder une demande ſi raiſonnable, & ſi avantageuſe au bien de la Religion. Il fit plus. Les Catholiques ayant voulu lui abandonner pour toujours à lui & au St. Siége le droit de leur nommer un paſteur, il refuſa leurs offres, & régla que la nomination de l'Evêque qu'il alloit inſtituer appartiendroit à jamais au Clergé Catholique des Etats-Unis, ne ſe réſervant pour lui & pour ſes ſucceſſeurs que le droit de confirmer celui qui auroit été élu. Le choix du Clergé tomba ſur Jean Carrol, Ex-Jéſuite, qui fixa ſon ſiége à Baltimore & qui a obtenu le titre de Légat du Pape. Depuis cette époque, une ſociété de Prêtres François exilés a formé dans l'Amérique une miſſion nouvelle, & la Religion Catholique fait dans ce pays des progrès qu'elle ne pourra manquer de faire partout où elle ſera connue, & où elle ne ſera pas calomniée.

Mais de toutes les ſatisfactions que les ſuccès de la Religion ont fait éprouver à PIE VI. au milieu des traverſes de ſon long Pontificat, celle qui a été peut-être plus ſenſible à ſon cœur, eſt l'abrogation des peines portées en Angleterre contre les Catholiques. Il faut l'avouer, ces peines étoient rigoureuſes. Pendant longtems les Catholiques n'avoient oſé s'avouer publiquement comme tels. La loi ſi douce à l'égard des autres citoyens, étoit toujours ſévère pour eux. Elle ne les regardoit point comme des ſujets fidèles. Sous le nom de papiſtes, elle les ſuppoſoit toujours ſuſpects au Gouvernement, & odieux à la Nation. Enfin dans le pays de l'univers où la liberté eſt le moins un vain nom, ils ne pouvoient ni penſer à leur manière, ni ſervir Dieu ſelon leur conſcience. Depuis deux ſiécles les Catholiques portoient cette eſpèce de joug avec patience; mais ils n'avoient jamais perdu l'eſpoir de le voir adoucir. Il étoit dans le fond oppoſé tout-à-la fois à l'eſprit du gouvernement doux & humain, d'un Roi père de tous ſes ſujets, & au caractère d'une Nation trop ſenſible pour n'être pas bonne, trop réfléchie & trop éclairée pour n'être pas juſte. En effet le Roi & le Parlement révoquèrent en 1791 toutes les loix pénales portées contre ceux de la Religion Catholique, & cette Religion obtint la même liberté dont jouiſſent

tous les autres cultes dans les Iſles Britanniques. PIE VI. n'eut point de part à cet acte de juſtice. S'il y influa, ce ne fut que par ſes vertus, & par le reſpect qu'elles avoient peut-être inſpiré aux Princes & aux Grands de la Nation qui l'avoient vu de près. Mais il le regarda comme un bienfait qui lui étoit perſonnel, & qu'on lui accordoit à lui-même. Il en témoigna authentiquement, m'a-t-on dit, ſa reconnoiſſance au Roi ainſi qu'au peuple anglois, & on m'a aſſuré que la lettre qu'il écrivit à cette occaſion à ſa Majeſté Britanniqu, eſt dépoſée dans les archives d'un des principaux perſonnages de l'Etat.

Quoi qu'il en ſoit, il revint ſur cet heureux évènement dans la lettre qu'il écrivit le 7 Février 1795. aux Evêques & Vicaires Apoſtoliques d'Angleterre pour les engager à prêcher plus que jamais la ſoumiſſion aux Souverains, l'obéiſſance aux loix & le reſpect pour toutes les autorités publiques, & il leur dit: " la bien-
" faiſance de George III. vous fait ſurtout un
" devoir de ces vertus. C'eſt le meilleur des
" Rois. Son Empire eſt plein de douceur pour
" les Catholiques. Les Catholiques ne portent
" plus un joug dur & peſant. Ils ſont mainte-
" nant affranchis des loix ſévères & des condi-
" tions pénibles auxquelles ils étoient aſſujettis.
" Ils ont aujourd'hui des privilèges. Ils peu-
" vent ſervir dans les armées, & ils ont obtenu

" la permiſſion d'avoir des écoles catholiques " pour élever la jeuneſſe. . . Le Monarque " bienfaiſant n'a pas ſeulement fait ſentir aux " Catholiques de ſon Royaume les effets de ſa " bonté & répandu ſur eux les effuſions de ſes " graces, il a encore favoriſé & protégé les " Catholiques dans les vaſtes régions de l'Inde " ſoumiſes à ſon Empire. Ces Catholiques " étoient, il y a peu d'années, aſſujettis au joug " tyrannique du Sultan Tipoo, ce monſtre de " cruauté. On les accabloit d'outrages, on les " vexoit en toute manières pour les forcer à " abandonner la Foi Catholique. Aujourd'hui " par les armes victorieuſes du Roi & par ſes " bienfaits ils ſont tranquilles & ſuivent, ſans " crainte, la foi orthodoxe, ſous l'autorité des " Paſteurs Catholiques que le St. Siége a éta- " blis dans ces lieux. "

Ainſi, le Père commun des fidèles ſe rendoit l'organe de la reconnoiſſance de ſes enfans, dans quelque partie du monde qu'ils fuſſent diſperſés, & il partageoit en effet leur bonheur, comme il étoit ſenſible à toutes leurs diſgraces. Cette tendreſſe vraiment paternelle a ſurtout éclaté à l'égard de la France. Je vous en traçerai le tableau touchant dans la Lettre ſuivante.

Je ſuis.

MONSIEUR.

## NEUVIÈME LETTRE.

### TABLEAU DE LA CONDUITE DE PIE VI. A L'ÉGARD DE L'ÉGLISE GALLICANE.

MONSIEUR,

LA Nation Françoiſe, malgré ſon attachement à ſes libertés, a toujours été intimement unie au St. Siége, & réciproquement les Papes ont dans tous les tems diſtingué & comblé d'éloges la Nation Françoiſe. PIE VI. ne s'écarta point à cet égard des traces de ſes plus illuſtres Prédéceſſeurs. Il honora l'Egliſe Gallicane d'une affection particulière, & il la regarda toujours comme une des plus belles portions du troupeau qui lui étoit confié. Tant que cette Egliſe conſerva les avantages d'une longue & ancienne proſpérité, il ſe contenta de la combler des témoignages de ſa bienveillance paternelle, mais quand elle fut malheureuſe & perſécutée, il la conſola par ſes larmes, par ſes conſeils, par ſes leçons, & dès qu'elle fut pauvre, errante & diſperſée, il la ſoutint encore par ſes bienfaits.

Je ſuis touché, je vous l'avoue, de cette

conduite de PIE VI. J'aime à voir un ſi grand Pontife aimer le peuple de France, le Roi de France, l'Egliſe de France à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir ; j'aime, dis-je, à le voir vérifier le mot du Cardinal de Bernis écrivant au Roi en 1782 : *PIE VI. a le cœur François.*

Quand le Pape n'auroit pas eu pour la France cette inclination qui lui étoit naturelle, Louis XVI étoit bien fait pour la lui inſpirer. Religieux & paiſible, ce Prince n'oublia jamais qu'il étoit *le Fils aîné de l'Egliſe.* Dès le commencement de ſon regne, il ſentit qu'un Roi Très Chrétien peut bien être le protecteur du St. Siége ; mais qu'il ne lui convient pas d'en être l'ennemi. PIE VI. & le Roi vécurent donc toujours dans une intelligence heureuſe pour tous les deux. Jamais leur union n'éprouva le plus léger nuage, & ſi l'affaire du Cardinal de Rohan occaſionna entre eux quelques repréſentations & quelques demandes, elle n'occaſionna du moins aucune froideur, ni aucun mécontentement ; elle ne fit même que développer davantage la ſageſſe de PIE VI.

Tout le monde connoît la malheureuſe affaire que je viens de citer. Elle a retenti dans toute l'Europe. La philoſophie qui la jugeoit favorable à ſes projets lui donna, dans le tems, un éclat qu'elle ne devoit pas avoir, & je n'en di-

rai ici que ce qui a rapport à l'intérêt qu'y prit, & qu'y devoit prendre le Souverain Pontife.

Le Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France & Evêque de Straſbourg, s'étoit trouvé compromis dans une accuſation indigne de ſa naiſſance, de ſon rang, de ſes places, & ſurtout de ſon cœur & de ſa façon de penſer. Arrêté, tout revêtu qu'il étoit de ſes habits pontificaux, & conduit à la Baſtille, aulieu de réclamer ſes juges naturels, il s'étoit ſoumis au jugement du Parlement de Paris que le Roi avoit commis pour juger cet étrange procès. Dans la regle & aux termes du Concordat inviolablement obſervé en France, c'étoit au Pape à juger, ou du moins à déléguer les juges. Mais tous les tribunaux ſont indifférens pour l'innocence, & c'eſt ſans doute par cette raiſon que le Cardinal avoit reconnu la compétence du premier Parlement du Royaume.

Cependant le Pape réclama le jugement de cette cauſe comme un privilège qu'il tenoit de la piété des Rois, & auquel Louis XVI. n'avoit aucune raiſon de déroger. Que ſi quelqu'un trouve ce privilège abuſif, nous lui répondrons ce que le Cardinal de Bernis oſoit dire à Louis XVI. on ne trouve pas mauvais que les Pairs du Royaume, que les Conſeillers au Parlement de Paris ayent leurs juges particuliers. Pour-

quoi un Cardinal ſans bleſſer la juſtice, ni les loix du Royaume, n'auroit-il pas les ſiens? Les privilèges des uns & des autres ſont fondés ſur les mêmes loix ou plutôt ſur les mêmes conceſſions. Quoiqu'il en ſoit, le Pape vit avec peine l'arreſtation d'un Cardinal avec les circonſtances que j'ai rapportées. Il ſe plaignit que le Roi ne la lui eût pas fait notifier dans les formes. Il en parla au Cardinal de Bernis avec un ſentiment de douleur qui fit une vive impreſſion ſur ce Miniſtre. Sa Sainteté ne pouvoit pas s'en tenir aux démonſtrations d'une ſenſibilité infructueuſe. Son premier vœu ſans doute étoit de ménager la délicateſſe d'un Roi jaloux de l'indépendance de ſa Couronne, mais d'un autre côté il partageoit l'intérêt que l'Europe entière prenoit à l'illuſtre accuſé. D'ailleurs, il étoit de ſon devoir de réclamer ſes privilèges à lui-même, & de prendre en outre la défenſe du Sacré Collége qui croyoit ſon honneur compromis par la manière dont s'étoit conduit, & par la manière dont avoit été traité le Cardinal de Rohan.

Dans les premiers momens, le Pape ſe contenta de faire au Roi quelques repréſentations modérées. " Mandez à votre Cour, dit-il au " Cardinal de Bernis, que je donnerai toutes " les facilités pour que le Roi ſoit content.

" Mais j'attends de ſa piété des égards pour le " St. Siége. Je ne ferai point d'éclat, je vous " le promets. Mais puis-je me diſpenſer de " ſauver les droits du Sacré Collége ? des droits " aſſurés même par le Concordat ? La queſtion " eſt délicate. Je la propoſerai à une congré- " gation de ſix Cardinaux. Leur avis ſera mo- " déré ou bien je ne le ſuivrai pas."

En effet PIE VI. forma une congrégation de ſix Cardinaux. D'après leur avis très modéré ſans doute, il écrivit au Roi & au Cardinal de Rohan. Dans ſa lettre au Cardinal, le Pape faiſoit des reproches à ce Prélat d'avoir violé ſon ſerment, en reconnoiſſant pour juges les membres du Parlement de Paris. Cette lettre n'étoit pas ſans ſévérité, & elle fut ſuivie d'une meſure que PIE VI. crut devoir à l'honneur du Sacré Collége. Sa Sainteté ſuſpendit par *interim* le Cardinal Grand-Aumônier de ſes fonctions.

La lettre du Pape au Roi étoit très affectueuſe. PIE VI. y parloit preſque le langage d'un ſuppliant. " Je prie votre Majeſté, lui " diſoit-il, que la cauſe du Cardinal de Rohan " ſoit portée à un juge compétent que je délé- " guerai de concert avec votre Majeſté. J'eſ- " père qu'elle imitera ſes prédéceſſeurs, en me " donnant la très grande conſolation de voir

" que, ſous ſon gouvernement, les droits de " l'Egliſe ſont conſervés, tandis qu'à ma grande " douleur, ils ſont ailleurs foulés aux pieds en " différentes manières. " Le Roi répondit lui-même à cette lettre : " nous ſentons, diſoit-il " au Souverain Pontiſe, combien votre Sain- " teté eſt juſtement affectée de la poſition où ſe " trouve un Evêque, un membre du Sacré " Collége. Mais nous la prions de conſidérer " que nous ne ſommes pas nous-mêmes exempts " de peines à l'occaſion de cet étrange événe- " ment. D'ailleurs le Cardinal a choiſi lui- " même ſon tribunal. En changer à préſent, " ſeroit une inconſéquence qui ne ſeroit qu'au- " gmenter l'éclat. "

Cependant il s'élevoit quelques diſputes au ſujet de la lettre du Pape au Cardinal, & encore à l'occaſion d'une autre lettre que les Cardinaux avoient cru devoir écrire de leur côté à leur collégue accuſé. En même tems tout le monde prétendoit juger cet illuſtre malheureux. L'Empereur le revendiquoit, comme Prince de l'Empire ; la Diète de Ratiſbonne, comme Etat d'Empire ; l'Archevêque de Mayence, comme ſon Suffragant ; les Agens du Clergé, comme Evêque du Royaume. Mais le Parlement de Paris prévint toutes les querelles, & mit fin à toutes les prétentions. Sa religion étant ſuffi-

ſamment éclairée, il jugea ce célèbre procès qui tenoit, pour ainſi dire, toute l'Europe dans l'attente. Le Cardinal de Rohan fut déchargé de toute accuſation intentée contre lui ; & PIE VI. le rétablit dans tous ſes droits & toutes ſes prérogatives. Ainſi ſe termina une affaire où le Pontife s'étoit montré conciliant & juſte tout enſemble, & où il eut la gloire de conſerver la paix de l'Egliſe, de défendre les droits du St. Siége, & de ne mécontenter perſonne.

Cette affaire fut preſque immédiatement ſuivie d'une autre dont les ſuites ont déja été bien funeſtes à l'Europe.

Le Roi Louis XVI. ſéduit & trompé par ſon amour pour ſon peuple aſſembla, en 1789, à Verſailles les Etats Généraux du Royaume. Ceux qui furent députés à ces Etats ſe trouvèrent malheureuſement pour la plûpart des impies où des gens à ſyſtême. Devenus bientôt factieux, s'ils ne l'étoient déja, ils formèrent le vaſte complot d'oter au Roi ſon pouvoir & à la France ſa Religion. Je ne parlerai que de ce qu'ils firent pour détruire celle-ci. Le devoir de PIE VI. étoit de la ſoutenir & de la défendre. Quant au Trône, il ne pouvoit que donner des larmes à celui qui y étoit aſſis.

Les entrepriſes que la philoſophie avoit ſuggérées aux princes contre le chriſtianiſme, n'é-

toient qu'un foible eſſai du plan qu'elle avoit conçu. Les philoſophes ne ſe propoſoient rien moins que de renverſer tous les Autels de l'Europe & même de l'univers. L'Egliſe Catholique fut toujours plus en bute que les autres aux perſécutions des méchans. Ce fut elle qu'on réſolut d'attaquer la première. La France fut choiſie pour le théâtre où on devoit lui porter les premiers coups.

Les diſciples & les auxiliaires que la philoſophie avoit dans les Etats Généraux ayant adopté ce projet funeſte, ils fournirent bientôt les acteurs dont on avoit beſoin pour en commencer l'éxécution, & tous les moyens qui étoient néceſſaires pour la faire réuſſir.

D'abord les Etats Généraux s'étant conſtitués, de leur propre autorité, en Aſſemblée Nationale, ils ſe transférèrent à Paris, comme dans un centre plus favorable pour préparer les inſurrections & appuyer la révolte. Dès qu'ils y furent, ils enlevèrent à l'Egliſe tous ſes biens & toutes ſes propriétés. Cette meſure préméditée depuis long-tems, leur étoit abſolument néceſſaire pour le ſuccès de leurs trames. Sans parler de l'intérêt qu'ils trouvoient à s'emparer d'un capital auſſi conſidérable, tant que le Clergé eût été riche, il auroit été (les factieux l'avoient bien compris,) il auroit dis-je

été bienfaiſant & l'homme de bien qui ſoulage & qui conſole, eſt plus reſpecté & ſurtout plus perſuaſif que l'homme obſcur qui ne ſait qu'ordonner un meurtre ou préparer un complot.

Le vol du ſanctuaire une fois conſommé, l'Aſſemblée prétendue nationale attaqua le ſanctuaire même. Elle abolit les vœux monaſtiques, & tous les Ordres Religieux des deux ſexes, ſans exception, c'eſt-à-dire tout le Clergé régulier. Les réguliers ne firent point de reſiſtance. Le Clergé ſéculier pouvoit en faire davantage. On craignit l'eſtime, le reſpect, l'amour des peuples pour leurs paſteurs. L'Aſſemblée s'y prit donc plus adroitement pour le détruire. Elle décréta ce qu'elle a appellé *la Conſtitution civile du Clergé*. Il n'y avoit certainement rien de civil dans cette conſtitution. Compoſée avec art, elle ne paroiſſoit pas, il eſt vrai, attaquer aumoins directement le dogme, & cependant elle renverſoit toute la Hierarchie. Mais les factieux qui l'avoient fabriquée, connoiſſoient les hommes & leur ſiécle. Ils ſavoient que nous jugeons ſouvent des choſes par les noms qu'on leur donne, & que le gros d'une nation eſt trop borné pour diſtinguer ce qui eſt de la juriſdiction que Dieu a donnée à ſon Egliſe de ce qui n'en eſt pas. Quoi qu'il en ſoit cette conſtitution fut le ſignal, le prélude &

le prétexte d'une perſécution qui dure encore.

PIE VI. en apprenant des faits auſſi extraordinaires & auſſi alarmans, répandit, comme il le déclare lui-même, des larmes amères devant Dieu, & ordonna des prières publiques pour intéreſſer, s'il étoit poſſible, le ciel à la terre, & prévenir ainſi les calamités que tant d'excès lui faiſoient prévoir. Il épancha enſuite dans le ſein des Cardinaux de l'Egliſe Romaine la douleur dont ſon cœur étoit pénétré. Au milieu des perpléxités qui l'accabloient, il leur dit : " pouvons nous paſſer tant de maux ſous ſi- " lence, & ne pas élever notre voix contre ces " funeſtes décrets qui entrainent la perte de " la Religion ? Ah ! le Prophéte Iſaie ſemble " avoir condamné d'avance notre ſilence, lorſ- " qu'il a dit : *malheur à moi, parce que je me ſuis* " *tu* ! Mais comment & à qui parler ? Aux E- " vêques privés de toute autorité, aux Evê- " ques effrayés & dont pluſieurs ont été forcés " d'abandonner leurs Siéges ? Au Clergé diſ- " perſé & abattu & qui ne peut plus tenir ſes " aſſemblées ? Au Roi très chrétien dont l'au- " torité royale eſt anéantie, & qui aſſujétti " lui-même à l'Aſſemblée, eſt contraint de " ſanctionner ſes décrets ? La Nation malheu- " reuſement ſéduite par l'appât d'une vaine " liberté, obéit en eſclave à des philoſophes

" déchaînés les uns contre les autres, & ſem-
" ble avoir oublié que *le ſalut des états repoſe*
" *principalement ſur la doctrine de J. C. & que*
" *les Empires ne peuvent être heureux que lorſ-*
" *que tous, d'un plein conſentement, obéiſſent aux*
" *Rois.* "

L'état de la France en 1790 étoit en effet tel que PIE VI. le repréſentoit dans ſon diſcours. Cependant comme le Monarque jouiſſoit encore d'une ombre de pouvoir, le Pontife lui écrivit une lettre en date du 10 Juillet de cette année. Par cette lettre PIE VI. exhortoit inſtamment ſa Majeſté à ne pas donner ſa ſanction royale à la conſtitution civile du Clergé. Comme dépoſitaire de la foi, & par un effet de ſon amour paternel pour ſa Majeſté, il lui déclaroit *ouvertement* & avec *certitude*, que ſi elle approuvoit les décrets concernant le Clergé, elle alloit jetter toute ſa Nation dans l'erreur, & ſon Royaume dans le ſchiſme, & peut-être dans une guerre cruelle de religion. Il lui conſeilloit de conſulter les Evêques inſtruits, dont le nombre, dit-il, *eſt grand dans votre Royaume*, & il terminoit ſa lettre par ces belles paroles : *vous avez renoncé pour le bien de la Nation, à pluſieurs de vos priviléges, mais s'il étoit en votre pouvoir de céder les droits attachés à votre couronne, vous ne pouvez en aucune manière*

*abandonner & ſacrifier les droits de Dieu & de l'Egliſe dont vous êtes le fils aîné.*

A cette lettre, PIE VI. en joignit deux autres, l'une pour l'Archevêque de Vienne, miniſtre de la feuille des bénéfices, l'autre pour l'Archevêque de Bordeaux, garde des Sceaux de France. Il engageoit ces deux Archevêques à appuyer auprès du Roi les conſeils & les exhortations qu'il venoit de lui adreſſer ; il diſoit en particulier à l'Archevêque de Vienne ces mots qui expriment ſi bien la vivacité du zêle dont il bruloit : " vous êtes plus propre " qu'aucun autre à rendre le grand ſervice " que je vous demande. Vous avez déja donné " tant de preuves de votre zêle à défendre la " ſaine doctrine. Mais le tems preſſe ; il n'y " a pas un moment à perdre pour ſauver la " Religion, le Roi & votre patrie. Vous pour- " rez certainement engager ſa Majeſté à ne " pas donner cette fatale ſanction. *La réſiſtance* " *fût-elle pleine de danger, il n'eſt jamais per-* " *mis de paroître un inſtant abandonner la Foi* " *Catholique, même avec le deſſein de revenir ſur* " *ſes pas, quand les circonſtances auront changé.*"

A cette même époque, le Pontife fit ſuſpendre la perception des taxes établies pour les expéditions de France, & il donna cette raiſon de ſa conduite ; " c'eſt afin, dit-il, que l'on

" ne croie pas que notre inquiétude ait d'autre " objet que la Religion, & pour fermer la " bouche aux ennemis du Siége Apoſtolique."

Cependant Louis XVI. tout à la fois effrayé & trompé, ſanctionna la conſtitution civile, & fit part au Pontife de cette ſanction par ſes lettres du 28 Juillet, du 6 Septembre, & du 16 Décembre. Dans ces lettres il prioit inſtamment le Pape d'approuver, au moins proviſoirement, d'abord cinq, enſuite ſept articles, qui étoient la ſubſtance de la nouvelle conſtitution. Par cette démarche ſuggérée au Roi, on tendoit un piége au Chef de l'Egliſe lui-même. PIE VI. étoit trop ſage pour y tomber ; il répondit à ſa Majeſté le 17 Août & le 22 Septembre, qu'il lui étoit impoſſible de s'écarter en rien des inſtructions qu'il lui avoit déja données ; qu'au reſte, pour ne pas fournir à ſes ennemis un prétexte d'induire les peuples en erreur, en le repréſentant comme peu diſpoſé à des voies de conciliation, il alloit encore appeller à ſon conſeil les Cardinaux de l'Egliſe Romaine, & qu'il peſeroit mûrement avec eux tous ces articles.

En effet le Pape aſſembla les Cardinaux, & ils furent unanimement d'avis de demander ſur les articles dont il étoit queſtion, le ſentiment des Evêques de France, afin de ſavoir d'eux

s'il n'y auroit pas quelque voie canonique de parvenir à une conciliation, ce que la distance des lieux ne leur permettoit pas de découvrir.

PIE VI. n'attendit pas longtems les éclaircissemens qu'il avoit demandés aux Evêques de France. Les Prélats députés à l'assemblée nationale, au nombre de trente, lui écrivirent le 10 Octobre de cette année, & lui envoyèrent *l'exposition de leurs principes sur la constitution civile du Clergé*. Cette exposition, à laquelle adhérèrent les autres Evêques du royaume, à l'exception de quatre seulement, constatoit la foi de l'Eglise Gallicane, & attestoit qu'en France, non plus qu'à Rome, on ne trouvoit aucune voie canonique pour adopter les bases de la constitution civile. Le Pape ayant reçu cet ouvrage, commença le Bref doctrinal, en réponse à la consultation des Evêques. Mais ce travail déja long en lui-même, fut encore interrompu par des affaires particulières qui survinrent, & dont le Pontife jugea à propos de s'occuper.

Une de ces affaires étoit celle du Cardinal de Loménie, Archevêque de Sens. Ce Cardinal avoit écrit le 25 Novembre à PIE VI; comme il n'avoit pas craint de prêter le serment décrété par l'assemblée, il osoit se justifier en disant qu'il ne falloit pas prendre la prestation

de ſon ſerment pour un aſſentiment intérieur, & il conſultoit enſuite ſérieuſement le Pape au ſujet de la conſécration des nouveaux Evêques qu'on l'engageoit à faire. Le Pape lui répondit ſur le champ, proſcrivit de nouveau cette doctrine des reſtrictions mentales ſi ſouvent condamnée, & qui ſe trouvoit avoir un Evêque pour protecteur, tandis qu'elle n'avoit pas un honnête homme pour partiſan, & il déclara au Cardinal qu'il le dépouilleroit de ſa dignité, ſi par une prompte rétractation, il ne réparoit le ſcandale public qu'il avoit donné. Quant à la conſécration des nouveaux Evêques, il lui défendit *expreſſément* & *formellement* d'en conſacrer aucun, quelque preſſante néceſſité qu'il pût prétexter. Brienne avoit été un des précurſeurs de la Révolution Françoiſe. Dès ſa jeuneſſe, aſſocié aux erreurs, mais non au repentir du fameux Abbé de Prades, il s'étoit rangé ſous les étendarts de la philoſophie du jour. Agent de cette ſecte pour détruire les monaſteres & les établiſſemens religieux, Miniſtre un inſtant pour enrichir ſa famille & pour ruiner le royaume, ſes ſentimens n'étoient que trop connus. Brienne mépriſa les conſeils & l'autorité du Chef de l'Egliſe, lui renvoya le chapeau de Cardinal qui avoit été l'objet de ſon ambition, & qu'il n'avoit jamais ceſſé d'a-

vilir ; il en fut encore néanmoins ſolemnellement dépouillé par le Pape & mourut quelques années après dans une triſte obſcurité, chargé des cenſures de l'Egliſe, couvert du mépris public, odieux enfin à ſon ſiécle, comme il le ſera à la poſtérité.

Si les révolutions ſont le tems des grands crimes, elles ſont auſſi l'époque des grandes vertus. La conduite de Brienne a étonné l'Europe ; mais la France elle-même en a expié le ſcandale. Des milliers de Gentils-hommes & d'Eccléſiaſtiques de tous les grades ſe ſont indignés, quand on leur a propoſé d'être infidèles ou parjures. Ils ont ſu tout quitter & tout ſouffrir pour conſerver l'honneur & la foi, & dans l'impuiſſance où ils étoient de réſiſter à la révolte, ils ont mieux aimé en être les victimes & les martyrs que d'en être les protégés ou d'en paroître les complices.

Le ſignal pour prêter le ſerment de maintenir la conſtitution civile fut donné à Paris dans la célèbre aſſemblée du 4 Janvier 1791. au milieu des cris menaçans & des hurlemens de rage de trente mille bandits raſſemblés. Tous les Evêques députés & la majorité des Prêtres eurent le courage de le refuſer, quoiqu'en le refuſant ils fuſſent incertains s'ils pourroient regagner leurs demeures, & ſi on ne les maſſa-

croiroit pas dans la ſalle même de l'aſſemblée.

Le même ſignal fut répété dans les Provinces. Les factieux y inſpirèrent la même terreur, & le Clergé y donna les mêmes exemples de vertu & de courage. Les peines légales contre ceux qui refuſoient le ſerment étoient la privation de leurs places & du traitement que la nation avoit ſubſtitué à leurs propriétés légitimes. Elles étoient accompagnées de peines révolutionnaires, c'eſt-a-dire que les prétendus réfractaires étoient mépriſés par les factieux, cenſurés par les autorités publiques, expoſés à des vexations de toute eſpèce, aux injures, aux outrages de la populace, aux empriſonnemens, & quelquefois à la mort. Auſſi preſqu'aucun titulaire n'a été déplacé qu'en même tems il n'ait été perſécuté. Quand les méchans ont reçu une bonne éducation, ils conſervent toujours quelques égards pour leurs ſemblables, même en les opprimant, mais la populace une fois déchainée ne connoît ni bornes ni modération, & la populace étoit ici l'inſtrument dont ſe ſervoient les perſécuteurs.

Tous ces excès avoient déja été pouſſés très loin, lorſque PIE VI. envoya en France le Bref doctrinal dont j'ai parlé. Ce Bref étoit attendu avec autant d'impatience par les Catholiques de tous les ordres qu'il étoit redouté par les

conſtitutionnels. " Qui peut ſouffrir, y dit le " Pontiſe, de tels déſordres de la part de ceux " auxquels il convenoit plus qu'à tous les " autres de maintenir la tranquillité, la paix & " la concorde? Des Prêtres innocens ſont chaſ- " ſés de leurs égliſes & de leurs ſiéges. On ne " leur impute aucun crime. On n'en articule " pas même le nom. Quelle eſt donc cette cou- " pable manière de procéder? Sans jugement " préalable, on ſubſtitue des Prêtres à la place " de Prêtres vivans. Peut-il y avoir quelque " droiture dans des Prêtres ainſi ſubſtitués, & " peut-on attendre quelque bien de ceux qui " commencent par de tels crimes? Nous n'ap- " prenons pas que nos pères ſe ſoient ainſi con- " duits. "

Dans ce Bref qui eſt un monument honorable pour l'Egliſe Gallicane, tous les points attaqués par les novateurs ſont défendus avec autant de clarté que d'énergie. Les déciſions du Pontiſe ſont trop connues pour être rapportées ici. Je me contente de vous remettre ſous les yeux quelques unes des belles maximes dont cet ouvrage eſt ſemé. Vous ne les lirez pas ſans intérêt.

Sur l'enlévement des propriétés de l'Egliſe, le Pape s'exprime en ces termes: " ſi celui " qui a dit: j'offre & je conſacre à Dieu cette

" partie de mon bien pour la rémiſſion de mes " péchés & pour celle de mes parens & de mes " enfans, oſe enſuite les reprendre, que fait-il " autre choſe que commettre un ſacrilège? " Enlever le bien d'un ami, c'eſt un vol, en- " lever le bien de l'Egliſe, c'eſt indubitable- " ment un ſacrilège. . . Qu'un tel homme, " diſoit l'Empereur Charlemagne dans une de " ſes loix, ſoit puni par nos juges comme vo- " leur, homicide, & ſacrilège. "

A l'égard des ordres religieux, PIE VI. convenoit qu'ils avoient beſoin de réforme. Mais les détruire ſous ce prétexte, " c'eſt " ajoûte-t-il, éteindre lorſqu'on eſt dans un " lieu obſcur, le flambeau qui n'éclaire pas " bien, mais qui eſt ſuſceptible d'être ranimé. " L'homme ſage ne l'éteint pas, il lui rend une " nouvelle vie, car il vaut mieux avoir une " lumière qui s'obſcurcit de tems en tems que " de n'en avoir aucune. "

PIE VI. fixe ainſi les bornes des deux puiſ- fances. Pour la puiſſance temporelle il dit: " c'eſt le pacte général de la ſociété humaine " d'obéir aux Rois. Leur puiſſance ne dérive " pas tant d'un contrat que de Dieu même " qui eſt l'auteur de tout ce qui eſt bon & juſ- " te. Il n'eſt pas de puiſſance qui ne vienne " de Dieu, réſiſter aux puiſſances, c'eſt ré-

" ſiſter à l'ordre de Dieu, & ceux qui leur
" réſiſtent, encourent la damnation. D'un au-
" tre côté, il ajoûte que J. C. en établiſſant
" ſon Egliſe a donné aux Apôtres & à leurs
" ſucceſſeurs une puiſſance qui n'eſt aſſujettie
" à aucune autre puiſſance, & que nos pères
" ont reconnue unanimement avec le grand
" Oſius & St. Athanaſe, dont voici les paroles
" adreſſées à un Empereur: ne vous mêlez
" pas dans les affaires eccléſiaſtiques, & ne
" nous envoyez pas des ordres ſur ces objets
" ſacrés, mais plutôt recevez les de nous.
" Dieu vous a donné l'empire; à nous il nous
" a confié les choſes qui concernent la Reli-
" gion. Si vous enlever vos droits, c'eſt con-
" trarier l'ordre de Dieu, craignez qu'en at-
" tirant à vous les affaires eccléſiaſtiques, vous
" ne vous rendiez coupable d'un plus grand
" crime encore. "

Au ſujet des atteintes que la conſtitution porte à ſon Siége, PIE, VI. par humilité, s'applique ces paroles qu'un de ſes prédéceſſeurs écrivoit à une Impératrice: " ſi les péchés de
" Grégoire ſont ſi grands qu'il mérite de ſouf-
" frir ainſi, l'Apôtre St. Pierre n'a pas péché
" pour mériter de ſouffrir, ſous votre regne,
" de tels outrages. "

Enfin PIE VI terminoit ſon Bref par ces pa-

roles vérifiées par les faits: " nous avons tout " fait, & nous avons tout ſouffert pour éviter, " s'il eſt poſſible, par notre douceur & par no- " tre patience, un ſchiſme déplorable, & pour " ramener la paix dans votre nation. Encore " toujours fermement attachés aux conſeils de " la charité paternelle qui ont été juſqu'ici " notre regle, nous vous prions, nous vous " conjurons de nous indiquer ce que nous avons " à faire pour parvenir à concilier les eſprits. "

C'eſt à ce déſir ſi digne d'un Souverain Pontiſe qu'on doit attribuer la religieuſe & circonſpecte lenteur de PIE VI. Quelques perſonnes dans le tems, ſe plaignirent de cette lenteur, elles eurent tort ſans doute. Le Pape la croyoit utile tout-à-la fois à la Religion & à l'Egliſe Gallicane. Tous les eſprits étoient agités & dans une fermentation extrême. Il vouloit leur laiſſer le tems de ſe calmer. Le ſage ſe preſſe peu. Il ſait qu'il eſt certains maux que la précipitation peut aigrir. D'ailleurs la vérité, quand elle n'eſt pas dite à propos, irrite quelquefois plus qu'elle ne ſert, & le Pontiſe ne pouvoit mettre trop de tems à compoſer un ouvrage qui devoit durer toujours. La foi des peuples ne couroit aucun péril dans les délais que ſa Sainteté mettoit à l'établir ou à la venger. Les fidèles ne pouvoient pas être ſé-

duits, puiſque tous les Evêques avoient parlé ; & après tout, avant même qu'on eût reçu la réponſe de Rome, perſonne n'ignoroit les véritables ſentimens du Pontiſe.

On peut encore attribuer au déſir de rétablir la paix en France la modération dont PIE VI. uſa envers les uſurpateurs des égliſes. Il adoucit un peu à leur égard la ſévérité des loix canoniques. Il donna du tems aux coupables pour rentrer en eux-mêmes & revenir à l'Egliſe. Il ſe réduiſit même à ne leur faire que des menaces. Un père aime encore des enfans qui s'égarent. Il ne les punit qu'à regret & le plus tard qu'il lui eſt poſſible. PIE VI. croyoit d'ailleurs avec le judicieux Fleuri que c'eſt une maxime qu'il faut ſoigneuſement conſerver, & qui a été ſuivie dès les premiers ſiécles de l'Egliſe par les plus Sts. Evêques & par les plus grands Papes, de n'en venir à certains chatimens & à certains remedes que lorſqu'on peut eſpérer qu'ils ſeront reçus avec reſpect, & qu'ils pourront devenir utiles.

Le zèle d'un Chef de l'Egliſe embraſſe toutes les perſonnes & tous les ordres, parce que ſon autorité s'étend à tous les ordres & à toutes les perſonnes. Auſſi PIE VI. dans les deux lettres qui ſuivirent ſon Bref doctrinal, s'adreſſe-t-il aux Archevêques, aux Evêques, comme aux

Paſteurs & aux ſimples Prêtres. Il deſcend même juſqu'au peuple. " Vous tous, nos très chers " Enfans, leur dit-il, vous tous Catholiques du " Royaume de France, dans toute l'affection " de notre cœur, nous vous avertiſſons, nous " vous conjurons de perſiſter dans la religion & " la foi de vos pères. Gardez-vous de prêter " l'oreille aux voix trompeuſes d'une fauſſe " ſageſſe qui vous mène à la mort. Evitez ces " paſteurs qui ne ſont pas vos paſteurs ; évitez " les uſurpateurs, ſoit qu'on les diſe métropo- " litains, ſoit qu'on les appelle évêques ou " curés. Gardez-vous d'avoir rien de commun " avec eux, ſurtout dans les objets divins & " religieux. Ecoutez vos Paſteurs légitimes ; " attachez-vous à nous. Car perſonne ne peut " être à Jéſus-Chriſt, s'il n'eſt fondé ſur la " Chaire de St. Pierre. "

Malgré tous les ſoins qu'avoit pris le Pontife & les avertiſſemens qu'il avoit donnés, le ſchiſme ſe conſomma en France dans le courant de l'année 1791. Un clergé nouveau & réprouvé par le Siége Apoſtolique, s'empara de toutes les places eccléſiaſtiques. L'Egliſe Gallicane ramenée aux jours du Chriſtianiſme naiſſant parut éteinte, alors qu'elle étoit dans ſa plus grande vigueur & dans ſa plus grande gloire. Elle n'avoit pour aſiles que les maiſons

de quelques particuliers, & ces maiſons ne lui étoient ouvertes que furtivement & à la dérobée. Les Prêtres étoient perſécutés. On les pourſuivoit comme des bêtes fauves. Au défaut de raiſons, on ne manquoit pas de prétextes pour juſtifier ces excès. Les philoſophes crioient partout que les Prêtres mettoient la patrie en danger, & ils accuſoient ſans ceſſe ces hommes paiſibles, des complots & des conjurations les plus imaginaires comme les plus ridicules.

La perſécution augmenta en 1792. Les priſons de pluſieurs Départemens regorgeoient de Prêtres & d'Evêques. Dans ces lieux infects, la corruption de l'air & les perſécuteurs ſembloient ſe diſputer le funeſte privilége de faire ſouffrir les victimes entaſſées les unes ſur les autres. Chaque feuille publique racontoit la mort tragique & le maſſacre de quelque Eccléſiaſtique. Tous les Prêtres auroient péri, ſi la Providence ne leur eût ménagé un petit nombre de lieux paiſibles, & comme des villes de refuge où ils trouvèrent quelque sûreté.

Dans cette même année 1792. les perſécuteurs décrétèrent la déportation hors du Royaume, de tous ceux des Eccléſiaſtiques qu'ils aviliſſoient du nom de fonctionnaires publics. La préſence des bons importune les méchans, & les ſchiſmatiques craignoient l'exemple, les

vertus & ſurtout le zèle des vrais paſteurs. Louis XVI. refuſa de ſanctionner l'infortune d'un Clergé utile & reſpectable ; mais après la journée à jamais exécrable du 10. Août, les rebelles ayant envahi tous les pouvoirs d'un Roi dont ils avoient violé la perſonne ſacrée & qu'ils avoient oſé mettre aux fers, l'aſſemblée reprit le fil de la perſécution, & le décret de déportation devint enfin une loi.

Ce décret étoit véritablement, dans l'intention de ceux qui le portoient, un arrêt de mort. En effet ils adreſsèrent aux provinces des inſtructions ſecrètes pour leur indiquer la manière dont elles devoient l'entendre. Ils firent plus ; pour joindre l'exemple au précepte, ils ordonnèrent les horribles maſſacres qui eurent lieu à Paris le 2. Septembre, dans le couvent des Carmes & dans la maiſon de St. Firmin. Je ne me ſuis point propoſé d'écrire l'hiſtoire de ces maſſacres ni celle de la révolution, mais je ne puis omettre les circonſtances qui prouvent l'intérêt que PIE VI. prit à nos malheurs. Je reviens donc au 2. Septembre. Cette journée eſt une des plus honorables pour l'Egliſe & une des plus honteuſes pour la France qu'ait produit la révolution. Trois Evêques & plus de trois cents Prêtres y périrent ſous le glaive d'une poignée d'aſſaſſins ſoudoyés par des phi-

loſophes qui ſe diſoient ſenſibles aux maux de leurs ſemblables & qui ne parloient que d'humanité. Ces Prêtres vénérables allèrent à la mort, comme les premiers chrétiens alloient au martyre. Ils contemploient avec magnanimité & comme ſi elle leur eut été étrangère, l'affreuſe cataſtrophe qui alloit diſſiper pour eux, le doux ſonge de la vie. Pluſieurs s'avancèrent vers leurs bourreaux en recitant tranquillement leur Bréviaire. Tous avoient les louanges du Seigneur ſur les lévres, & le pardon de leurs ennemis dans le cœur.

Quand le Souverain Pontife avoit appris la perſécution qu'on exerçoit ſur l'Egliſe de France, ſon âme ſenſible avoit été pénétrée de triſteſſe, mais à la nouvelle de la ſanglante exécution qui termine le tableau que je viens d'en tracer, on put entendre la voix de ſa douleur, on put entendre, dis-je, PIE VI. *pleurant comme Rachel à Rama ſes enfans, & ne voulant point ſe conſoler, parce qu'ils ne ſont plus.* Dans pluſieurs de ſes Brefs, il s'exprime de la manière la plus touchante ſur cette journée du 2. Septembre ; mais en s'affligeant de la mort des vertueux Eccléſiaſtiques qui ſont l'objet de ſes larmes & de ſes regrets, il ſe réjouit auſſi dans le Seigneur de la gloire & du bonheur de ces innocentes victimes qu'il appelle des Martyrs.

La froide barbarie des perſécuteurs, dit-il, provoque la vengeance du Ciel & l'exécration des hommes. D'un autre côté, le courage de tant de Prêtres qui viennent de répandre un nouvel éclat ſur l'Egliſe de France, lui donne l'eſpérance de voir relever un jour les Temples & les Autels de cette Egliſe infortunée. En un mot, il craint beaucoup pour l'Egliſe Gallicane de la rage & des excès de ſes perſécuteurs, mais il eſpére encore plus pour elle des prières & du ſang de ſes martyrs.

Cependant contre l'intention des ennemis du chriſtianiſme, les provinces n'imitèrent point les crimes de la Capitale. Le décret de déportation s'exécuta litteralement, & les Prêtres fidèles ſortirent de France par toutes les portes, dans les premiers jours du mois de Septembre. Pluſieurs milliers d'entre eux, & j'ai le bonheur d'être de ce nombre, vinrent chercher un aſile en Angleterre, une noble compaſſion leur y a prodigué depuis ſept ans, tous les ſecours qui peuvent adoucir l'exil & conſoler l'infortune. L'hiſtoire racontera ſans doute à nos neveux les procédés touchans de la généroſité angloiſe. Puiſſe-t-elle, en conſervant le ſouvenir des bienfaits, perpétuer celui de notre reconnoiſſance.

Un nombre conſidérable d'autres Eccléſiaſti-

ques allèrent ſe jetter dans les bras de celui qu'il étoit naturel qu'ils regardaſſent comme leur père commun. Avant qu'ils fuſſent ſortis de France, PIE VI. avoit écrit au Clergé ces propres paroles : *Les outrages que vous ſouffrez de la part des héretiques, je les ſouffre avec vous, comme s'ils m'étoient faits à moi-même.* Lorſqu'il vit à Rome tant d'hommes reſpectables par leurs ſervices & par leurs malheurs, il ne démentit point ce langage de la tendreſſe. Il leur fit un accueil véritablement paternel. Il ne ſe contenta pas de les aſſiſter par lui-même. Il appella encore au ſecours de ſa charité tous ceux qui faiſoient une profeſſion plus particulière de pratiquer cette première vertu du Chriſtianiſme.

Les Prêtres qui arrivèrent les premiers à Rome furent placés par le Pontife dans des maiſons religieuſes ; ces aſiles convenoient à des confeſſeurs de la foi, & chacun d'eux y trouva tout ce qui étoit néceſſaire à ſa ſubſiſtance. Mais le nombre de ces victimes de la perſécution croiſſant tous les jours, & la trop grande affluence de ceux qui venoient à Rome pouvant devenir onéreuſe à la Capitale du monde chrétien, le Pontife donna ordre à tous les Evêques de l'Etat Eccléſiaſtique, de recevoir & de ſecourir le Clergé qui arrivoit de

France. Ses lettres en date du 10 Octobre portent : que puiſque la fureur de la perſécution s'eſt exercée avec encore plus de cruauté qu'auparavant à Paris & dans les provinces de France, & qu'en augmentant le nombre des martyrs, elle a en même tems augmenté le nombre des illuſtres confeſſeurs qui ont bien mérité de notre ſainte Religion, ſa Sainteté ne pouvant impoſer aux ſeuls religieux & aux ſeuls lieux de piété de Rome, le devoir de l'hoſpitalité fraternelle qui eſt enjoint à tous les chrétiens, elle a réſolu de pourvoir à ce que les Prêtres François ſoient dans toutes les villes de l'Etat Eccléſiaſtique, diſtribués, comme à Rome dans les maiſons religieuſes & dans les lieux de piété. Sa Sainteté ajoûte qu'elle a la confiance certaine que la charité ne ſera pas moindre dans les provinces que dans la ville capitale. Le Pape veut qu'aucun monaſtère, aucun couvent ne ſoit exempté du devoir qu'il impoſe. Il charge les Evêques de veiller à ce que les ſecours ſoient diſtribués avec prudence, & ſuivant les facultés des maiſons reſpectives. Mais il déſire en même tems que ces ſecours ſoient donnés avec plaiſir & ſans la moindre répugnance, en ſorte, dit-il, *que l'eſprit de charité paroiſſe plutôt avoir triomphé en cela, que l'orâre avoir arraché quelques aumônes.*

La charité de PIE VI. pour le Clergé de France s'étendoit bien au delà des bornes de l'Etat Eccléſiaſtique ; elle ſuivoit les membres de cet illuſtre Corps dans tous les Royaumes où la perſécution les avoit diſperſés. Pour leur procurer de l'appui & des ſecours, il écrivit en Allemagne, en Eſpagne, à Naples. J'ai ſous les yeux ſa lettre aux Evêques, aux Abbés & à tout le Clergé d'Allemagne. Je ne puis m'empêcher de vous en rapporter le début. Je le tranſcris avec d'autant plus de plaiſir, qu'il eſt un témoignage authentique de l'intérêt que prenoit à nous le Pontiſe, & que d'ailleurs le Chef de l'Egliſe y parle du Roi de la Grande Bretagne & de la Nation Angloiſe, comme les Prêtres François aimeront toujours à en parler eux-mêmes.

" Perſonne n'ignore, dit le Pontiſe, & on ne " peut ſe rappeller ſans verſer des larmes, les " cauſes pour leſquelles Archevêques, Evê- " ques, Curés, Prêtres, Clercs, Vierges ſacrées, " Réguliers de toute eſpèce, ont été forcés " d'abandonner la France, leurs domiciles, " leurs biens, & de chercher des aſiles, non ſeu- " lement dans les pays catholiques, mais encore " dans ceux qui ne le ſont pas. . . . Cette diſ- " perſion d'un Clergé célèbre a du toucher " tous les cœurs, & nous devons combler de

" louanges les Princes, les Paſteurs catholiques
" qui, inſtruits par l'Evangile & enflammés de
" l'eſprit de la vraie charité, ont reçu avec
" bonté & nourri à leurs dépens, ces Confeſ-
" ſeurs de la Foi. Nous devons les mêmes élo-
" ges aux Princes & aux peuples qui ne ſont
" pas catholiques. Dans ce nombre nous diſtin-
" guons le glorieux Monarque de la Grande-
" Bretagne, & l'illuſtre Nation de ce Royau-
" me. Le Roi & le peuple pouſſés par le même
" ſentiment d'humanité, ont accordé des ſe-
" cours au Clergé François, & ils ont en cela
" marché ſur les traces des anciens Romains
" dont il eſt dit : *c'étoit une grande gloire que les*
" *maiſons des hommes illuſtres fuſſent ouvertes à*
" *des hôtes illuſtres, & un ornement pour la Ré-*
" *publique que les étrangers ne manquaſſent pas*
" *dans notre ville, des ſecours que l'hoſpitalité des*
" *hommes bien élevés leur aſſuroit.* "

Pendant que le Souverain Pontife s'occupoit ainſi des beſoins de l'Egliſe Gallicane fugitive & exilée, le plus grand des crimes ſe préparoit en France. Il alloit ſe conſommer. Un Roi de France étoit mis en jugement par ſon peuple. Hélas! il ne tarda pas à luire ce jour à jamais lamentable que nous reprochera la poſtérité la plus reculée, ce jour qui doit couvrir la France d'un deuil éternel, parce qu'il la couvre d'un

opprobre inéffaçable, ce jour enfin ſur lequel les François verſeront eux-mêmes des larmes de ſang, s'ils recouvrent jamais leur liberté & leur raiſon... Le 21 Janvier 1793 ! ... PIE VI. aimoit Louis XVI. Il ne m'eſt pas poſſible de vous dire combien il fut affecté d'une cataſtrophe faite pour inſpirer tout-à-la fois la pitié, l'étonnement, l'indignation & l'horreur. Il parut accablé de douleur dans le conſiſtoire ſécret qu'il tint à l'occaſion de ce déplorable événement. Il pouvoit à peine parler. Sa voix étoit entrecoupée de ſanglots. " Pourquoi, dit-il " aux Cardinaux aſſemblés, pourquoi notre " voix n'eſt-elle pas étouffée dans ce moment " par nos larmes & par nos ſanglots? N'eſt-ce " pas plutôt par des larmes & par des gémiſſe- " mens que par des paroles que nous devons " exprimer la douleur ſans bornes que nous " ſommes forcés d'épancher dans votre ſein... " Le Roi Très Chrétien Louis XVI. a été " condamné au dernier ſupplice par une faction " impie, & ce jugement s'eſt exécuté ! " Pour ſoulager la douleur dont il étoit pénétré, le Pontife rappella les circonſtances de la mort du Prince, les vues des factieux, leurs motifs dont le principal étoit la haine qu'ils avoient vouée au Chriſtianiſme, & s'appuyant ſur ces motifs qu'on cherche, dit-il, inutilement à déguiſer,

il avança qu'il ne doutoit point que Louis XVI. ne fut mort martyr. Il ajouta qu'il eſpéroit du moins que ſa Majeſté jouiſſoit déja du bonheur céleſte, & que cette eſpéranee étoit fondée ſur la fin de ce Prince, & ſur ſes vertus dont il a conſigné tout-à-la fois la preuve & l'héroiſme dans ſon immortel teſtament. Le Pape conclut enfin ſon diſcours par ces belles paroles: ah! France, France, toi que nos pré-
" déceſſeurs appelloient le miroir de la Chré-
" tienté & l'inébranlable appui de la Foi, toi
" qui ne marchois pas à la ſuite des autres
" nations, mais qui les précédois toutes, de
" quel eſprit d'hoſtilité tu parois animée con-
" tre la Religion? Combien ta fureur ſurpaſſe
" déja les excès de tous ceux qui juſqu'à pré-
" ſent ſe ſont montrés peſécuteurs implacables.
" Tu ne peux cependant ignorer que la Reli-
" gion eſt la gardienne la plus ſûre, & le plus
" ſolide fondement des Empires, puiſqu'elle
" réprime également & les abus d'autorité
" dans les Princes, & les écarts de la licence
" dans les ſujets . . . Toi-même auparavant
" tu demandois un Roi Catholique, tu diſois
" que les loix fondamentales du Royaume ne
" permettoient point de reconnoître un Roi
" qui ne le fut pas. Tu l'avois, ce Roi Catho-
" lique, & c'eſt préciſément parce que Louis

" XVI. l'étoit que tu viens de l'aſſaſſiner . . .
" Eſpérons que le ſang innocent de Louis crie,
" en quelque ſorte, & intercède auprès de
" Dieu, pour que la France reconnoiſſe enfin
" ſes crimes, & ſon obſtination à les accumu-
" ler, pour que du moins cette France ſe ſou-
" vienne des effroyables chatimens que Dieu,
" juſte vengeur des forfaits, a ſouvent infligés
" à des peuples entiers pour des attentats
" moins énormes que les ſiens. "

Le Pape termina cette douloureuſe ſéance en invitant les Cardinaux au ſervice ſolemnel qu'il alloit faire célébrer pour le repos de l'âme de Louis XVI. On pouvoit cependant craindre dès lors que les François ne ſaiſiſſent le moindre prétexte de faire la guerre à l'Italie ; mais cette conſidération étoit trop foible pour arrêter PIE VI. & l'empêcher de remplir un devoir que lui preſcrivoient également l'amitié, la religion & l'uſage. Quoiqu'il en ſoit vous conviendrez, Mr. qu'un Pontife qui a pris tant de part à nos malheurs & à ceux de notre patrie, a du nous inſpirer bien de l'intérêt, quand on l'a perſécuté perſonnellement lui-même.

Je ſuis.

MONSIEUR,

## DIXIÈME LETTRE.

### ENTREPRISES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE CONTRE LE ST. SIÉGE JUSQU'A LA PAIX DE TOLENTINO.

MONSIEUR.

ON ne ſauroit trop le répéter, le but de la philoſophie étoit de rendre les hommes à ce qu'elle appelle la nature, & de les ſouſtraire à toute dépendance civile ou religieuſe; mais une de ſes erreurs étoit de croire qu'en détruiſant l'autorité temporelle du St. Siége, elle détruiroit le St. Siége lui-même que ſon Fondateur a ſu mettre à l'abri de la perverſité & de l'inconſtance humaine. Dès qu'elle eut donc renverſé le trône des François, elle s'occupa de renverſer celui des Papes. Elle ſe flatta d'y parvenir bientôt, & ne fit point myſtère de cet eſpoir. Bien des perſonnes ſe ſouviennent du propos que Cerutti tint, dès le commencement de la Révolution, à un Eccléſiaſtique de la ſuite du Nonce à Paris: *gardez bien votre Pape, car ce ſera le dernier.* Dans le fait la deſtruction de la Papauté étoit l'objet le plus important pour

les novateurs du 18e. ſiécle. Rome eſt le centre non ſeulement de toute la Catholicité, mais même de tout Chriſtianiſme, & peut-être de toute morale. La Chaire de Pierre ſert même les Communions Chrétiennes qui ne reconnoiſſent point ſon autorité. Si elle pouvoit périr, la chaîne de la tradition ſeroit interrompue, il n'y auroit plus de juge pour juger les interminables diſputes des hommes. C'en ſeroit fait ſur la terre de toute doctrine, de tout enſeignement, de toute religion.

La première hoſtilité qu'on fit en France contre le St. Siége fut l'abolition des Annates, & des autres taxes que la Cour de Rome étoit dans l'uſage d'y percevoir. On crioit depuis longtems contre ces droits. Les échos de la philoſophie les faiſoient monter à des ſommes énormes. A entendre ces hommes qui croyent tout & qui n'examinent rien, il y avoit de quoi ruiner la France, & lui enlever tout ſon numéraire. Louis XVI. qui écoutoit volontiers l'opinion publique, parce qu'il ignoroit combien l'opinion publique étoit corrompue, ſongea, dès l'aſſemblée des Notables, à ſatisfaire ſes ſujets & à obtenir la ſuppreſſion des droits qui cauſoient leurs murmures. Il voulut cependant conſulter avant tout ſon Miniſtre à Rome. Le Cardinal de Bernis lui répondit que les ſommes

que la France payoit au St. Siége ne s'élevoient pas, année commune, à plus de 400 mille livres; que l'importation de nos ſucres & de nos cafés dans l'Etat Eccléſiaſtique faiſoit rentrer dans le royuame le quadruple de cette ſomme; que Rome s'habilloit de nos étoffes de Lyon, & que ſi le St. Siége, par repréſailles, donnoit aux Anglois dans le commerce, une préférence qu'ils ſollicitoient & dont nous étions en poſſeſſion, la France perdroit bien plus qu'elle ne gagneroit à la ſuppreſſion des droits dont elle voudroit s'exempter. Il ajouta que les modiques ſommes pour leſquelles on faiſoit tant de bruit n'étoient payées qu'en vertu d'un traité ſolemnel inviolablement obſervé depuis 250 ans ſous le nom de Concordat, & que d'ailleurs en pareille matière les innovations étoient toujours dangereuſes. Louis XVI. avoit l'eſprit juſte. Il ſentit la ſolidité des réflexions du Cardinal de Bernis, & ne ſongea plus à affranchir ſet Etats d'une taxe qui leur étoit plus utile qu'elle ne leur étoit onéreuſe. Mais l'Aſſemblée prétendue nationale fut moins circonſpecte; elle vouloit appauvrir le St. Siége pour le détruire avec plus de facilité. Elle décréta donc la ſuppreſſion des Annates. Le Pape étoit trop grand pour ſe venger. Il dédaigna même de ſe plaindre, & dit ſeulement à ceux qui lui conſeilloient de faire

des réclamations : " je prévois de grands mal-
" heurs ; mais je perſiſterai dans mon ſilence.
" Le rompre dans ces tems d'agitation & de
" trouble, cela ne feroit qu'augmenter le mal."
PIE VI. ne ſe trompoit pas. Tout ce qu'il auroit pu dire, n'auroit pas rendu plus équitables des hommes décidés à lui ôter, pour ainſi dire, pièce à pièce tous ſes domaines comme toutes ſes prérogatives. La ſuppreſſion des Annates n'étoit en effet que le prélude des attentats qu'ils méditoient contre le St. Siége, & elle fut bientôt ſuivie d'un larcin plus important ; celui d'Avignon & du Comtat Venaiſſin.

Le Comtat Venaiſſin dont Carpentras eſt la capitale, appartenoit aux Souverains Pontifes depuis la ceſſion que Philippe le hardi, Roi de France leur en avoit faite en 1272. Quant à la ville & ſeigneurie d'Avignon, Clément VI. l'avoit acquiſe de Jeanne de Provence, Reine de Naples. La vente en avoit été faite à ce Pape le 9 Juin 1347 pour la ſomme 80 mille florins d'or ou de 672000 livres de notre monnoie, & elle avoit été confirmée par l'Empereur Charles IV. qui avoit même ordonné que les Papes tiendroient ce domaine en franc-aleu, & comme entièrement libre. Ce Prince étoit ainſi intervenu dans cette vente, parce qu'Avignon étoit encore dans ce tems-là un fief de l'Empire.

Une poſſeſſion appuyée ſur des titres auſſi anciens, & auſſi authentiques ſembloit devoir être inébranlable. Il ſe trouva cependant des orateurs qui en conteſtèrent la légitimité, & l'Aſſemblée eſpéra qu'à force de phraſes & de ſophiſmes, elle pourroit embrouiller aſſez les droits du Pontife pour pouvoir les uſurper elle-même. Mais l'Abbé, depuis Cardinal Mauri défendit le St. Siége avec cette éloquence noble & convaincante qui l'a mis au nombre des Grands Hommes; il développa ſi bien cette cauſe, il mit la vérité dans un ſi grand jour que perſonne n'auroit pu s'y méprendre, & l'Aſſemblée qui n'avoit pas encore perdu toute pudeur, & qui vouloit conſerver du moins quelque ombre de juſtice, fut obigée pour avoir Avignon de recourir à d'autres moyens qu'à ceux que lui préſentoit la corruption de ſes orateurs.

Le gouvernement du Comtat d'Avignon étoit un gouvernement véritablement paternel. Le peuple étoit heureux ; il ne payoit point d'impôts. Les loix étoient douces, & la liberté du citoyen ne connoiſſoit point d'autres bornes que celles qui ſéparent ce qui eſt juſte & honnête de ce qui ne l'eſt pas. Mais il y a partout de mauvais citoyens, parce qu'il y a partout des méchans, & des hommes qu'il eſt aiſé de tromper ou de corrompre. On vint à bout

de perſuader à pluſieurs habitans du Comtat qu'ils n'étoient pas libres, & qu'ils n'avoient pas même l'idée du bonheur. On mit en uſage l'artifice & la perfidie ; on ſema des défiances ; on fit des promeſſes ; on ne négligea pas les menaces. L'Aſſemblée Nationnale réuſſit à un tel point par ces intrigues, qu'un jour il parut à ſa barre, une députation du peuple Avignonais pour demander d'être réuni à la France. Cette députation, il faut l'avouer, n'étoit pas envoyée par les citoyens les plus ſages & les plus vertueux ; mais l'Aſſemblée n'étoit pas plus délicate ſur le choix des perſonnes que ſur le choix des moyens qui pouvoient la ſervir. Quoiqu'il en ſoit, une pareille demande étoit inouie. Il étoit ſans exemple, avant la déclaration des droits de l'homme, qu'un peuple pût trahir la fidélité qu'il doit à ſon Souverain. L'Aſſemblée accueillit cependant le vœu des pétitionnaires, & le Comtat Venaiſſin, ainſi qu'Avignon, furent réunis à la France. Il eſt inutile que je vous rappelle les meurtres, les aſſaſſinats & toutes les ſcénes d'horreurs qui déſolèrent ce malheureux pays, avant & après cet événement. Mais ce que vous ignorez peut-être, c'eſt que les révolutionnaires d'Avignon envoyèrent auſſi une députation à PIE VI. Les députés oſèrent dire à leur Souverain que le vœu général du

Comtat étoit d'adopter la Couſtitution Françoiſe ; mais que néanmoins ils demeureroient inviolablement attachés au St. Siége, ſi ſa Sainteté vouloit accepter la conſtitution civile du Clergé. Ce n'étoit pas qu'ils fuſſent bien attachés à cette conſtitution, ni qu'ils fuſſent dans l'intention de garder leur promeſſe ; mais ils auroient bien voulu engager le Pape dans une démarche fauſſe & qui l'eut rendu mépriſable.

Cependant l'Europe faiſoit à la révolution une guerre malheureuſe. Déchirée au dedans par les factions, la France étoit victorieuſe au dehors. Elle s'étoit emparée des Pays Bas, avoit vaincu l'Eſpagne, conquis Liège & les Electorats, envahi la Savoie & le Piémont. Ses armées menaçoient Vienne & l'Italie. Déja Buonaparte cet homme plus ſingulier par ſon expédition & ſon retour d'Egypte que fameux par ſes victoires ; qui célèbre de bonne heure pourroit le devenir encore davantage ; & qui dans ce moment eſt le maître de choiſir, ou que la poſtérité ne le regarde que comme un brigand, ou qu'elle le mette au nombre des héros ; (*) Buonaparte, dis-je, étoit dans le Milanois. Ce général répandoit au loin la terreur ; Rome

(*) *Ceci s'écrivoit dans les premiers jours de Janvier* 1800.

même étoit conſternée. Ce n'étoit pas ſans raiſon. Les ſoldats de la liberté détruiſoient partout le bonheur public ; partout ils renverſoient les Gouvernemens & les Cultes ; partout enfin, ſous prétexte de rendre les peuples libres, ils ne ſavoient que les dépouiller & les aſſervir.

PIE VI. avoit prevu ces malheurs. Dès le commencement de la révolution il avoit chargé ſes Nonces auprès des Cours, d'inviter les Princes à ſe réunir pour écraſer le monſtre que la France venoit d'enfanter. Il avoit même offert de joindre toutes les forces de l'Etat Eccléſiaſtique à celles que ces Princes pourroient employer. La coalation s'étoit formée ; mais le Pontife s'étoit apperçu bientôt avec douleur que les Princes qui la compoſoient, au lieu de ſonger à rétablir le Roi de France ſur ſon trône, ne ſongeoient qu'à s'aggrandir eux-mêmes & à s'emparer d'une partie des provinces du Royaume. Il fut perſuadé dèſlors que tout étoit perdu, & on a remarqué ce mot qu'il dît à l'honorable Fréderic North Envoyé d'Angleterre en qualité de Secrétaire d'Etat en Corſe, & qui ſe trouvoit alors à Rome : *ils cherchent leurs intérêts, & ils ne cherchent ni ceux de Jéſus-Chriſt ni ceux du Roi Très-Chrétien. Quæ ſua ſunt quærunt non quæ Jeſu-Chriſti, nec Regis Chriſtianiſſimi.*

Cependant en Prince ſage, PIE VI. crut ne

devoir négliger aucune des précautions qui pouvoient garantir ſes Etats d'une invaſion. Il mit ſes places en état de défenſe; renforça toutes les garniſons; fit lever ſes ſujets en maſſe & les arma; il employa, pour fournir aux dépenſes qu'exigeoient tant de préparatifs, juſqu'à l'argenterie des égliſes. Pluſieurs de ſes prédéceſſeurs en pareille circonſtance n'avoient pas fait difficulté d'employer la même reſſource. C'étoit au fond faire ſervir les richeſſes du ſanctuaire à défendre le ſanctuaire même. Mais PIE VI. ne pouvoit ſe le diſſimuler, ces meſures étoient encore inſuffiſantes. Les petites Puiſſances ne peuvent ſe ſoutenir que par l'appui & par la protection des grandes. Le Pape eut donc recours à l'Empereur, qui lui promit des ſecours & n'effectua point ſa promeſſe. Il négocia enſuite avec le Roi de Naples, & le Roi de Naples, ſans l'en prévenir, fit ſa paix avec la République. Le Pape auroit pu eſpérer d'être aſſiſté par l'Angleterre. Mais les flottes victorieuſes de l'Angleterre s'étoient éloignées de la Méditerranée, & n'étoient pas à portée de ſecourir le St. Siége.

PIE VI. ſe trouvoit ainſi ſans forces aſſez puiſſantes au dedans, & ſans eſpoir de ſecours étrangers. Dans cette extrémité, il ſongea à déſarmer les François par des négociations. D'a-

près l'avis d'une nombreuſe congrégation de Cardinaux, il engagea le Chevalier Azara à aller à Milan conférer avec Buonaparte. Le Chevalier Azara, étoit un de ces hommes adroits qui ſous des dehors aimables, cachent une ame fauſſe & perfide. Miniſtre d'Eſpagne à Rome, il avoit ſu gagner la bienveillance de PIE VI. & paroiſſoit être ſon ami: il n'étoit que l'ami des François. S'il nous eſt permis d'en porter un jugement, nous dirons qu'il étoit trop partiſan de la philoſophie pour ne pas être auſſi un de ſes complices; que les intérêts du St. Siége le touchoient peu, & que le devoir de le défendre ne fut pour lui qu'une occaſion de le trahir. Azara entama des conférences avec Buonaparte qui tout en négociant fit entrer ſon armée ſur le territoire eccléſiaſtique le 19 Juillet 1796, & prit le fort d'Urbin, Bologne, Ferrare & Ancône. Le réſultat de ces conférences fut d'obtenir pour le Pape un court armiſtice, en cédant au général victorieux les deux belles Légations de Ferrare & de Bologne. PIE VI. fut obligé d'accepter ce traité honteux, mais les eſprits furent extrêmement irrités à Rome contre le plénipotentiaire qui l'avoit conclu, & ſa Sainteté ne put s'empêcher de lui défendre de revenir dans cette ville. Les Romains n'avoient pas tort ſans doute de ſoupçonner la bonne-foi

d'Azara. On le vit après la priſe de Rome vivre tranquillement avec les François, & ce fut même lui qui rédigea le premier code de loix prétendues conſtitutionnelles, que les révolutionnaires romains ſubſtituèrent au gouvernement pontifical.

L'armiſtice dont je viens de parler n'avoit été fait que pour parvenir à une paix définitive ; mais cette paix étoit impoſſible. La République y mettoit des conditions que le Pape ne pouvoit remplir. Elle exigea que PIE VI. *révoquât les Brefs* qui proſcrivoient la conſtitution civile du Clergé. Le Pape répondit que, *quoiqu'il dût lui en coûter, il n'auroit pas la coupable lâcheté de faire ce pas rétrograde.* La République inſiſta & chargea Buonaparte d'amener le Pontife à cette révocation. Ce général écrivit en conſéquence au Pape une lettre dans laquelle il lui demandoit impérieuſement & avec menace l'acceptation de la conſtitution civile, & il fit porter cette lettre par l'Archevêque de Ferrare qui par l'ordre de ſa Sainteté y fit la réponſe ſuivante.

" J'ai mis ſous les yeux de ſa Sainteté la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire Mr. le Général.

Le Souverain Pontife dépoſitaire ſur la terre des maximes dont Jéſus-Chriſt a donné l'exemple à ſes fidèles diſciples & au monde entier,

a toujours cherché les moyens d'entretenir la paix & l'harmonie dans la chrétienté, & il s'eſt porté de lui-même à tous les ſacrifices que la modération la plus entière a pu lui permettre. Lorsque la France bouleverſée par les malheureux événemens qui l'affligent depuis ſept ans a contriſté ſon ame & ſon cœur, il s'eſt ſouvenu qu'il étoit par état le père des chrétiens ; & lorſqu'il a vu que des enfans de l'Egliſe ſe plongeoient dans les plus affreux égaremens, il a penſé que les voies de douceur étoient les ſeules qu'il dut employer, eſpérant qu'il plairoit à Dieu de les guérir de leur aveuglement, & de les amener à des maximes juſtes & raiſonnables. C'eſt par ſuite de ces principes que ſa Sainteté faiſant abnégation de tout ce qui eſt mondain, s'étoit prêtée à des ſacrifices bien conſidérables pour ménager la paix de l'Etat de l'Egliſe avec la France. Les ſuccès de votre armée d'Italie ont aveuglé votre Gouvernement qui par un abus intolérable de proſpérité, non content d'avoir tondu la brebis juſqu'au vif, a enſuite voulu la dévorer ; & il exigeoit encore que le Pape fit le ſacrifice de ſon ame & de celle des peuples dont l'adminiſtration eſt confiée à ſes ſoins, en exigeant de lui la deſtruction totale des baſes qui conſtituent les principes de la Religion Chrétienne, de l'Evangile, de la morale & de

la diſcipline de l'Egliſe. Sa Sainteté conſternée de ces prétentions intolérables s'eſt recueillie dans le ſein de Dieu, pour demander au Seigneur qu'il lui plût de l'éclairer ſur ce qu'elle devoit faire dans une ſi fâcheuſe conjoncture. C'eſt ſans doute l'Eſprit-Saint qui l'a inſpirée, en la faiſant ſouvenir de l'exemple des martyrs, & après avoir ſollicité vainement que le Directoire ſe prêtat à des conditions raiſonnables, la Cour de Rome a du ſe préparer à la guerre, c'eſt à l'Europe à décider qui l'a provoquée. *La mort dont vous voudriez nous effrayer*, Mr. le Général, *commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien : elle eſt auſſi le terme des proſpérités apparentes des méchans, & le commencement de leur ſupplice, ſi les remords ne l'ont déja commencé.* Votre armée eſt formidable ; mais vous ſavez par vous même qu'elle n'eſt pas invincible. Nous lui oppoſerons nos moyens, notre conſtance, la confiance que donne la bonne cauſe, & par deſſus tout l'aide de Dieu que nous eſpérons obtenir . . . Je conviens avec vous que la guerre que vous feriez au Pape ſeroit peu glorieuſe pour vous. Quant aux périls que vous ne croiriez pas y rencontrer, notre confiance en Dieu ne nous permet pas de croire qu'il y en eut d'autres que pour vous & pour les vôtres.

Maintenant j'en reviens à l'objet qui fait celui de votre lettre. Vous déſirez la paix : nous la ſouhaitons plus que vous. Accordez nous des conditions raiſonnables, & qui puiſſent convenir à nos fidèles alliés, & vous trouverez les uns & les autres diſpoſés à y ſouſcrire. De ſon côté, ſa Sainteté fera pour l'obtenir tous les ſacrifices qui ne ſeront pas contraires à ſon devoir.

Nous oſons croire, Mr. le Général, qu'en votre particulier vous inclinez pour les principes que la juſtice, & l'humanité inſpirent aux hommes eſtimables ; & je ſerai toujours enchanté de pouvoir concourir avec vous à l'œuvre ſalutaire de la paix. ,,

( Signé, *le Cardinal Mattei.)*

L'Archévêque de Ferrare, auteur de cette lettre, eſt le Cardinal Mattei. Ce qu'il fit alors lui a mérité l'eſtime de toute l'Europe, & j'eſpere que vous ne trouverez pas mauvais que je m'arrête un inſtant à vous faire connoître ce Cardinal. Dans un rang élevé & ſur un des ſiéges les plus éminens de l'Italie, il avoit des mœurs tout-à-fait apoſtoliques, & ſuivant l'expreſſion de l'Auteur des Mémoires, *toute la ſimplicité d'un Curé de campagne.* A cette ſimplicité ſi honorable il joignoit les lumières, le zèle, la fermeté d'un Apôtre. Dès que les François parurent ſur les frontières de ſon Diocèſe, il pré-

munit ſon peuple ſur les dangers des principes révolutionnaires que les républicains portoient avec eux, *principes qui ſont*, diſoit-il, *beaucoup plus redoutables que leurs armes*. Lorſque le général françois entra dans Ferrare, il trouva cet Archevêque en chaire dans ſa Cathédrale donnant à ſes ouailles ſes derniers conſeils. Buonaparte l'en fit arracher pour le mettre en priſon. Cette violence n'ébranla pas le Prélat, qui refuſa conſtamment d'accepter la conſtitution civile. Mis en liberté il ne ceſſoit de répéter à Buonaparte victorieux & tout-puiſſant : " nous " ſaurons nous réſigner à tous les ſacrifices " temporels, mais pour Dieu, mon général, ne " touchons pas au ſpirituel. " La vertu ſimple & ſans fard a des attraits qui touchent ſouvent les cœurs mêmes qui lui ſont infidèles. Buonaparte conçut de l'eſtime & de la vénération pour ce Cardinal qu'il avoit d'abord traité avec tant de rigueur, & qui, par la confiance qu'il avoit inſpirée, auroit ſauvé Rome, ſi Rome avoit pu être ſauvée.

L'armiſtice avoit coûté au Pape outre les deux légations de Ferrare & de Bologne, 13 millions, & pluſieurs beaux morceaux de peinture & de ſculpture. Il ne fut pas de longue durée. L'armée républicaine battue par les Impériaux dans le Milanez fut obligéede ſe retirer &

d'abandonner les Provinces de l'Etat Eccléſiaſtique qu'elle avoit uſurpées. Ces Provinces rentrèrent ſous l'obéiſſance de PIE VI. Mais bientôt Buonaparte vainqueur à ſon tour, ſe rendit maître une ſeconde fois de cette partie des Etats du Pape ; & le Pontife fut obligé d'acheter la paix de Tolentino. Ce nouveau traité lui coûta 31 millions, & encore des tableaux & des ſtatues. il n'eut pas plus de conſiſtance que le précédent, il n'eſt pas de paix ſolide avec les méchans, & l'or qu'on leur donne ne fait que les rendre plus avides, ſans les rendre plus juſtes.

Je ſuis.

MONSIEUR.

## ONZIÈME LETTRE.

PRISE DE ROME. PERSÉCUTIONS QUE LES FRANÇOIS FONT SOUFFRIR A PIE VI. MORT DE CE PONTIFE.

MONSIEUR,

LA paix de Tolentino n'étoit qu'une paix trompeuſe ; elle ne fit que favoriſer une guerre ſourde plus dangereuſe qu'une guerre déclarée. Depuis bien des années des émiſſaires gagés par la philoſophie, répandoient en ſecret dans Rome leurs funeſtes & déſolantes doctrines ; ils y ſoulevoient les eſprits contre la Religion & le Gouvernement, & ils préparoient ainſi la chute de tous les deux. Un de ces émiſſaires avoit été le célèbre Caglioſtro, & vous ne ſerez peut-être pas faché que je vous apprenne la deſtinée d'un homme qui a fait tant de bruit en France. Caglioſtro à ſa ſortie de Paris fut envoyé par la ſecte dans la Capitale du monde chrétien, mais il ne mit ni aſſez de prudence ni aſſez de myſtère dans l'exercice de ſa miſſion. Ses complots acquirent quelque publicité ; enfin il fut arrêté & condamné à une priſon per-

pétuelle. Ses nombreux complices jettèrent comme vous pouvez croire les hauts cris ; ils ne ceſsèrent pendant longtems de repréſenter ce jugement comme dicté par l'intolérance & le deſpotiſme. PIE VI. n'eut pas de peine à les confondre. Il fit publier le procès de ce fameux coupable, & l'Europe fut à n'en pouvoir douter que non ſeulement Caglioſtro étoit initié aux plus abominables myſtères de la Franc-Maçonnerie Egyptienne & des Illuminés, mais encore qu'il avoit été convaincu par des piéces écrites de ſa propre main, d'avoir tramé une conſpiration contre le St. Siége, & contre le Pape lui-même.

L'exemple de Caglioſtro ne rallentit point le zèle des agens de la philoſophie. Pluſieurs des artiſtes françois qui étoient à Rome pour former leur goût par l'étude des chef-d'œuvres que renfermoit cette ville, profeſſoient hautement les principes qui ont fait les malheurs de leur patrie. Ils donnèrent en 1793 de l'ombrage au Gouvernement qui ſe crut obligé de faire arrêter les plus factieux. PIE VI. les fit élargir de ſon propre mouvement, au bout de quelques jours, & leur ordonna en même tems de ſortir de ſes Etats. Mais la République Françoiſe ignorant l'indulgence du Pontife avoit réclamé les coupables, & ce fut à cette occaſion qu'elle

lui fit écrire ces propres paroles: " Pontife de " l'Egliſe Romaine Prince *encore* d'un état prêt " à vous échapper, connoiſſez les maximes de " la République Françoiſe. Trop juſte pour " avoir rien à taire même en diplomatie, trop " puiſſante pour recourir aux menaces, mais " trop fière pour diſſimuler un outrage, elle " eſt prête à le venger ſi des réclamations pai- " ſibles demeuroient ſans effet. "

L'arrogance de ce ſtyle n'empêcha point le Pape de veiller à la défenſe de ſon peuple, & l'année ſuivante, la tranquillité de Rome exigeant qu'on prit des meſures ſévères pour contenir les gens mal intentionnés, le Gouvernement fit encore arrêter quelques François. Le miniſtre de la grande République à la Cour de Naples envoya alors un de ſes ſecrétaires de légation *plaider auprès du Pontife*, ce furent ſes propes paroles, *la cauſe de ſes compatriotes opprimés*. Ce ſecrétaire ſe nommoit *Baſſeville*. Auſſi brouillon, auſſi factieux que ceux qu'il venoit réclamer, il étoit plus fier, plus hardi, & ſurtout plus inſolent. Ses manières hautaines révoltèrent les Romains; elles excitèrent une émeute populaire dont il fut la victime.

La mort de Baſſeville n'eut pas les ſuites qu'on craignoit à Rome, mais celle du général Duphot cher à Buonaparte dont il devoit épouſer

la ſœur, en eut de bien facheuſes pour PIE VI. & pour le St. Siége. Depuis la paix de Tolentino la République Françoiſe entretenoit des Commiſſaires auprès du Pape ſous prétexte de faire exécuter les conditions du traité. Ces Commiſſaires n'étoient dans le fond que les agens de la révolte. Dès qu'ils furent arrivés à Rome les inſurrections y furent fréquentes. Dans une de ces inſurrections, les factieux preſſés par la force armée, ſe réfugièrent dans le Palais de France qu'ils appelloient *leur quartier-général*. La garde les y pourſuivit, & le général Duphot voulut les défendre. Il fut tué dans l'eſpèce de combat qui ſe livra. Auſſitôt on fit retentir partout en France, en Italie, & principalement dans l'armée françoiſe ce cri d'indignation: *mort au Pontife aſſaſſin! vengeance à nos libérateurs!* Tout étoit prêt; on n'attendoit plus qu'un prétexte, pour frapper PIE VI. & détruire s'il étoit poſſible le St. Siége. Cette mort le fournit. Berthier fut chargé par Buonaparte de venger Duphot ou plutôt de conſommer un attentat déja bien avancé.

Arrêté quelque tems par les neiges de l'Appennin, Berthier traverſa les états du Pape, comme il auroit parcouru les départements de la République Françoiſe. Il arriva avec ſon armée ſous les murs de Rome. Le plan étoit

de prendre cette ville ; mais le Général crut que pour s'en aſſurer la poſſeſſion, il étoit de la prudence d'employer plutôt la ruſe que la force. Il déclara donc au Prince de *Belmonte* qui lui avoit été envoyé en qualité de député, il fit même notifier au Pape & cela par écrit, que le Directoire lui avoit expreſſément recommandé de reſpecter le Gouvernement, la Religion & toutes les propriétés ſoit publiques ſoit particulières ; que ſon unique objet étoit de ſe ſaiſir de ceux qui étoient coupables de l'aſſaſſinat de Duphot ; que pour remplir ſes inſtructions & prévenir toute effuſion de ſang, il requéroit 1°. que le Pape publiât un édit dont le modèle fut envoyé au Cardinal Doria, alors Secrétaire d'Etat ; (l'objet de cet édit étoit de tranquilliſer le Peuple Romain ſur l'arrivée de l'armée françoiſe.) 2°. qu'on n'enlevât rien du Muſeum, de la Bibliothéque & de la Galerie de tableaux, parce que tous les articles qui s'y trouvoient renfermés étoient garantis *par la loyauté françoiſe & par ſes propres aſſurances* ; il ajoûta qu'en cas de refus, il ne répondoit pas des ſuites, ayant des ordres pour s'emparer alors de vive force de Rome & des états de l'Egliſe.

PIE VI. ne ſe laiſſa point effrayer par les menaces de Berthier. S'il ne ſongea point à ſe

défendre c'eſt qu'il étoit bien perſuadé que toute réſiſtance à une armée diſciplinée ſeroit inutile, & n'aboutiroit qu'à faire verſer bien du ſang ; idée qui révoltoit le cœur naturellement bon & humain du Pontife. Quant aux proteſtations du Général républicain, PIE VI. étoit intimement convaincu qu'elles étoient hypocrites & menſongères ; cependant il ſe crut obligé de paroître y donner quelque confiance. Quoiqu'il ne comptât pas ſur les promeſſes de Berthier, il eut ſoin que toutes les conditions impoſées par le général, fuſſent religieuſement obſervées, & il fut ſi fidèle à ſes engagemens, que quelqu'un ayant propoſé d'enlever les articles les plus précieux du Muſeum Clémentin ; il oppoſa à ce projet la parole qu'il avoit donnée, & aſſura ainſi aux brigands françois la proie qu'ils ſe propoſoient de dévorer.

Berthier ne tarda pas à jetter le maſque ; il paya un petit nombre de perſonnes pour l'inviter au nom du Peuple Romain, à entrer dans la ville, & il y entra en effet ſur cette invitation. On le vit alors tel qu'il étoit ; toute ſa conduite n'offrit plus que ce tiſſu de cruauté, de trahiſon & d'hypocriſie qui diſtingue d'une manière ſi particulière les agens de la République Françoiſe. Les inſtructions que Caligula donnoit à ſes bourreaux étoient de ménager les

tourmens avec tant d'art que les victimes puſſent ſentir les approches de la mort. Berthier eût été l'homme le plus capable d'exécuter les ordres de ce tyran. Les affidés qu'il ſoudoyoit à Rome avoient élevé dans quelques endroits l'arbre de la liberté françoiſe. Berthier immédiatement après ſon arrivée, fit abattre tous les arbres qui avoient été ainſi plantés, de peur qu'ils ne compromiſſent ſes ſuccès, en dévoilant trop tôt les intentions du Directoire. Il choiſit pour les planter une ſeconde fois, le moment où le Pape, ſuivant la coutume, célébroit dans la Chapelle Sixtine l'anniverſaire de ſon exaltation au Souverain Pontificat, & recevoit à ce ſujet les complimens des Cardinaux. Ce fut le 15. Février 1798. pendant que ſa Sainteté étoit aſſiſe ſur ſon trône, que l'arbre de la liberté fut planté au Capitole, & qu'afin de pouvoir exécuter le précepte de Caligula, un Calviniſte Suiſſe, nommé Haller, ci-devant marchand & banqueroutier à Paris, fut envoyé au Pape environné de tout le Sacré Collége pour lui dire que ſon regne étoit ceſſé.

Le Souverain Pontife leva les yeux au ciel, joignit les mains, & ſe réſigna à ſon ſort. Auſſitôt qu'il eut reçu cette notification, ſes gardes furent licenciés, & on les remplaça ſur le champ par des François. Ce fut alors que le

Général Corſe Cervoni eut l'inſolence d'offrir la cocarde nationale à PIE VI. qui lui répondit : " Je ne connois point d'autre uniforme " pour moi que celui dont l'Egliſe m'a honoré. " Vous avez tout pouvoir ſur mon corps, " mais mon âme eſt au deſſus de vos atteintes. " Je n'ai pas beſoin de penſion. Un bâton, " au lieu de Croſſe, & un habit de bure ſuffiſent à celui qui doit expirer ſous la haire & " ſur la cendre. J'adore la main du Tout-" Puiſſant qui punit le berger & le troupeau " pour les péchés de toute la bergerie. Vous " pouvez bruler & détruire les habitations des " vivans & les tombeaux des morts; mais " pour notre Sainte Religion, elle ſubſiſtera " après nous comme elle a ſubſiſté avant nous, " & elle ſe perpétuera juſqu'à la fin des tems."

Peu de tems après, les ſcellés furent mis au Muſeum & aux Galeries, & tous les objets qui y étoient contenus, furent confiſqués au profit de la grande nation, c'eſt-à-dire, de la République Françoiſe. Cette République ne ſe contenta pas de ces larcins. Le Pape avoit une bibliothéque particulière qu'il avoit formée lui-même & qui depuis bien des années faiſoit ſon principal amuſement ; les François s'en emparèrent. Ils s'étoient déja mis en poſſeſſion de celle du Vatican, la première du monde. Le

Pape proteſta, quoiqu'avec douceur contre l'outrage particulier qu'on lui faiſoit ; mais ce fut envain. Les livres de ſa bibliothéque furent vendus à un libraire de Rome pour la modique ſomme de douze mille écus.

Les Commiſſaires François entrèrent auſſi dans le cabinet du Pontiſe, & le forcèrent d'être lui-même préſent à toutes leurs recherches. Ils ouvrirent ſes bureaux, ſes garde-robes, ſes tiroirs mêmes dont ils brisèrent les ſerrures, & ils fouillèrent partout ; mais ils ne trouvèrent que du linge & des habits. Cependant ils apperçurent à la fin une boîte en forme d'urne & ils s'en ſaiſirent auſſitôt. " Qu'eſt-ce qu'il y a la " dedans, dit l'un d'eux au Pape ?—*du tabac*— Ils ouvrirent la boîte & trouvèrent qu'elle en étoit effectivement pleine. Le Commiſſaire en prit une priſe. *Il eſt excellent*, dit-il, & ſe tournant du côté d'un de ſes gens, il ajouta, en lui donnant la boîte : *portez cela à la maiſon. Eh quoi !* dit le Pape, *vous m'otez mon tabac ? oui*, reprit le Commiſſaire. *Il eſt bon & je le garde pour moi.*

Après un tel exemple, que pourroit-on ajouter pour donner une idée des Agens François ? rien n'eſt plus odieux ſans doute ; ſi ce n'eſt les proclamations qu'ils publièrent pour vanter leur humanité. Ainſi Domitien pour abuſer de

la patience des hommes d'une manière plus inſultante, ne prononçoit jamais un Edit de mort qu'il n'y joignit un préambule de clémence, *quo contemptiùs abuteretur patientiâ hominum, nunquam triſtiorem ſententiam ſine præfatione clementiæ pronuntiavit.* (*)

Cependant ce qu'on appelle la République Romaine s'étoit élevé en peu de jours ſur les ruines de la Puiſſance Pontificale. Il ne reſtoit preſque aucun veſtige de celle-ci. Les armes & le nom de PIE VI. avoient été effacés de tous les monumens publics. Les Cardinaux, les Princes, les riches propriétaires, tout ce qu'il y avoit à Rome d'hommes honnêtes & fidèles à leur Souverain, avoient pris la fuite. PIE VI, reſtoit preſque ſeul au milieu de ſes ſujets rebelles, dont une armée victorieuſe protégeoit la révolte. Sans doute les François ni les Romains révolutionnaires n'avoient rien à craindre d'un vieillard qu'on avoit dépouillé & qu'on gardoit jour & nuit à vue. Néanmoins, ſoit que le remords de leurs crimes leur rendit la préſence du Pontife importune, ſoit que le ſentiment de leurs injuſtices les rendit ombrageux, ou bien enfin que leur cruauté ne fut pas encore ſatisfaite, le départ ou plutôt l'exil de

(*) *Suétone.*

PIE VI. fut une meſure réſolue. On ſavoit que ſon premier déſir étoit de mourir au pied du tombeau des Sts. Apôtres. Cette grace lui fut refuſée. Le 18 Février, à une heure après midi, pendant que ſervie par un petit nombre de domeſtiques, ſa Sainteté étoit à diner dans ſa chambre, le Calviniſte Haller y entra. " Je viens, " lui dit-il, pour recevoir vos tréſors. Il faut que " vous me les livriez tout à l'heure. J'ai donné " tout ce que j'avois pour procurer la paix de " Tolentino, répondit le Pape. Il ne me reſte " plus rien. . . . Vous avez cependant deux " belles bagues à vos doigts. Donnez-les " moi. . . Le Pape en tira une en lui diſant : " je peux vous donner celle-ci ; mais l'autre " doit paſſer à mon ſucceſſeur. . . Par D. dit " Haller, je ne le ſouffrirai pas. Il faut auſſi " que vous me la donniez ſur le champ, ſi vous " ne voulez que je vous la prenne de force. " Le Pape la lui donna donc auſſi. C'étoit l'anneau du Pêcheur. Elle étoit de peu de valeur, & on la jugea telle ſans doute, car on la lui remit le lendemain. Quand Haller eut les deux bagues, il apperçut ſur la table une petite boîte ſur laquelle il ſe jetta auſſitôt avec avidité. " Ah ! ah ! dit-il en la prenant, c'eſt ici " ſans doute que ſont vos diamans. " Le ſcélérat l'ayant ouverte, la trouva pleine de confi-

tures qu'on étoit dans l'uſage de ſervir au Pape à ſon deſſert. Il la prit cependant & ſans avoir ôté ſon chapeau, il ſe leva & ſortit. . . Lorſqu'il fut dans l'antichambre, il ordonna à un des Prélats qui y étoient, d'aller dire au Pape de ſe préparer à partir. " Nous n'avons plus " beſoin de lui ici, dit-il, & demain il faut que " dès ſix heures du matin il ſoit en route." Le Prélat alarmé refuſa d'obéir & répondit: " allez " vous-même lui apprendre cette nouvelle." Haller rentra donc dans la chambre, & ordonna au Pontife de ſe tenir prêt pour ſon départ.

" J'ai quatrevingt & un ans, lui répondit le " Pape. J'ai été ſi malade pendant les deux " derniers mois qui viennent de s'écouler, qu'à " chaque inſtant je croyois toucher à ma der- " nière heure. Je ſuis à peine convaleſcent; " d'ailleurs je ne peux abandonner ni mon " peuple, ni mes devoirs. Je veux mourir ici. " Vous mourrez partout, dit Haller. Si les " voies de douceur ne vous perſuadent pas de " partir, on emploiera les moyens de rigueur " pour vous y contraindre. Choiſiſſez." Après lui avoir tenu ce diſcours, il ſe retira.

Le Pape reſté ſeul avec ſes domeſtiques parut pour la première fois accablé de douleur; mais étant entré dons ſon cabinet, & y ayant paſſé environ un quart d'heure, il reparut avec ſon

calme & ſa ſérénité ordinaire. " Dieu le veut, " dit-il, ainſi préparons-nous à recevoir tout " ce que ſa providence me deſtine. " Il ſe mit enſuite à travailler aux affaires de l'Egliſe, & il ne ceſſa point de le faire pendant les quarante huit heures qu'il reſta encore dans Rome.

La veille de ſon départ, Il paſſa tout le ſoir en prières, & quand il deſcendit le matin pour ſe mettre en route, il trouva au bas de l'eſcalier deux détachemens de dragons autour de ſa voiture, avec deux Commiſſaires chargés de le conduire à Sienne — Quoiqu'il fût encore très bonne heure, l'indigne Haller ſe mit à preſſer le Pape de monter en voiture. " Vite, " vite, diſoit-il, dépêchez-vous. " Le vénérable Pontife ſoutenu par quelques ſerviteurs, & les yeux baignés de larmes pouvoit à peine ſe trainer. Cependant il étoit toujours harcelé par Haller qui ne ceſſa de crier aux domeſtiques de le faire marcher plus vite, que lorſqu'enfin il le vit dans la voiture. Ce fut ainſi que PIE VI. fut arraché de ſon Siége. Ses géoliers eurent l'inhumanité de lui montrer en paſſant le clocher de St. Pierre. Cet acte de barbarie fut une nouvelle ſecouſſe pour le cœur du vieillard. Il étendit ſes mains vers l'édifice ſacré dont il s'éloignoit pour toujours. Ses yeux ſe remplirent de larmes, & les François purent jouir du

triſte plaiſir de lui avoir cauſé une affliction ſenſible.

A la fin de la première journée, il fallut s'arrêter pour paſſer la nuit. On commanda pour garder le Pape, deux officiers auxquels on dreſſa des lits dans l'antichambre du Pontife. Ces malheureux y firent venir une proſtituée avec laquelle ils paſſèrent la nuit dans la débauche la plus honteuſe & la plus bruyante. Ce genre de perſécution raffinée, le plus ſenſible aux vrais chrétiens, avoit été employé par les premiers perſécuteurs; on l'avoit renouvellé en France à l'égard des plus Saints Prêtres, & les François devoient croire que rien n'affligeroit davantage le vertueux Pontife. Au reſte, dit l'auteur anglois qui a recueilli ces détails, & que je ne fais que traduire, " pluſieurs témoins pourroient dépoſer de la verité de ces faits, mais le Directoire ne paroit pas chercher à s'en défendre, aucontraire n'a-t-il pas eu la baſſeſſe de ſouffrir qu'on lui préſentât comme un trophée, la canne qu'on avoit volée au Pape? Les journaliſtes n'ont-ils pas annoncé l'arrivée de ce trophée à Paris, & n'eſt-il pas encore au moment où on écrit ceci dans la ſalle d'aſſemblée du Directoire, ſur la table de marbre qui ſe trouve entre les fenêtres qui donnent ſur la cour. "

Le Pape à ſon arrivée à Sienne choiſit pour ſa demeure le couvent des Auguſtins. L'Ambaſſadeur d'Angleterre vint l'y complimenter comme le modèle du Clergé & l'admiration de ſon ſiécle, & une Dame Angloiſe femme de qualité ayant été admiſe à ſon audience, lui offrit le tiers du revenu annuel dont elle & ſon fils jouiſſent. Mais quoique ſa Sainteté vêcut à Sienne d'une manière fort retirée, & qu'il ne vît guères que les perſonnes de ſa maiſon, la haine & la jalouſie des François n'étoient pas encore ſatisfaites; ils prirent la réſolution de faire ſortir le Pontiſe de cette ville.

Le 26 Mai de cette même année 1798. Sa Sainteté fut conduite à Florence. Sa première entrevue avec le Grand-Duc fut accompagnée de part & d'autre de marques d'attendriſſement. Le Grand-Duc fut ému juſqu'aux larmes. Il étoit difficile en effet de ne pas éprouver un vif ſentiment de douleur à la vue d'un vieillard octogénaire que l'on traitoit ainſi, ſurtout quand on ſe rappelloit que ce vieillard vénérable étoit tout à la fois Prince Souverain & Chef de toute la Catholicité.

Cependant PIE VI. ne reſta pas longtems à Florence. Il fut encore transféré à deux mille de cette ville dans le fond d'une Chartreuſe. Ce changement de ſituation ne parut point l'af-

ſecter, ſi nous en croyons l'Auteur des Mémoires. Sa ſanté loin d'être altérée par une catastrophe qui auroit fait mourir tout autre de chagrin, ſembla n'en être que plus floriſſante. Il menoit une vie uniforme, paiſible & retirée; il ſe couchoit de bonne heure, ſe levoit tard, paſſoit la journée à écrire ou à dicter à ſon ſecrétaire. A Sienne il avoit une eſpèce de Cour Eccléſiaſtique. Il étoit entouré d'une certaine pompe. Depuis qu'il fut à la Chartreuſe, ſon cercle devint fort circonſcrit. Il évitoit ſagement d'être acceſſible, & reçevoit ſeulement quelques viſites. Il n'avoit auprès de lui qu'un Camérier ou Maître de la Chambre, quelques Gentilſhommes, quelques Monſignori, un médecin & ſon ſecrétaire. Parmi les Prélats de la ſuite du Pape on diſtinguoit l'Archevêque de Corinthe, & le Cardinal Lorenzana, Archevêque de Tolède, Ambaſſadeur de ſa Majeſté Catholique auprès du St. Siége. Le dernier eſt un homme vraiment apoſtolique. Ce fut plus par inclination que par l'ordre de ſa Cour qu'il ſe renferma avec le Pape dans la Chartreuſe, & qu'il fut le compagnon fidèle de ſes infortunes.

Pendant le ſéjour du Pontiſe dans la Chartreuſe, les François exigèrent à Rome *un ſerment de haine à la Royauté & à l'anarchie*. Sa Sainteté, quoique captive & au pouvoir des

impies, ne laiſſa pas de condamner ce ſerment avec les formalités accoutumées. Le Bref de condamnation eſt daté du 30 Juin 1799 : mais ſa Sainteté, dès le 16 du même mois avoit écrit à Mgr. Paſſarini. Celui-ci ayant été obligé de quitter Rome avant que la lettre du Pape lui fut parvenue, ſon abſence fit paſſer l'adminiſtration du Diocèſe dans les mains de Mr. Boni qui, malgré les riſques auxquels il s'expoſoit, oſa publier les ordres du Souverain Pontife, & les accompagner d'une déclaration par laquelle il s'y ſoumettoit lui-même le premier. Quelques perſonnes ayant fait avec des reſtrictions mentales, le ſerment preſcrit, le Pape leur écrivit de ſa propre main, pour les engager à ſe rétracter, l'explication qui avoit été faite de ce ſerment par les Magiſtrats qui l'avoient reçu, rendant toutes les réſerves nulles & inutiles.

Les cœurs religieux & ſenſibles n'oublièrent point dans la Chartreuſe de Florence, le Pontife opprimé. De tous côtés on lui propoſa, on lui envoya même des ſecours. Sa Sainteté refuſa conſtamment tout ce qui lui vint des particuliers. Et quant aux Souverains qui ſe diſputèrent l'honneur de prévenir ſes beſoins, il n'en accepta que des ſommes modiques, & ce qui étoit abſolument néceſſaire à ſa ſubſiſtance. PIE VI. étoit cependant ſenſible aux marques

d'intérêt qu'on lui donnoit ; on l'en vit même quelquefois attendri juſqu'aux larmes ; mais rien ne le conſola davantage que les lettres qu'il reçut des Rois de France, d'Eſpagne, de l'Empereur d'Allemagne, & de preſque tous les Prélats du monde chrétien. Les Evêques de France dans tous les lieux où la perſécution les a diſperſés, s'empreſſèrent en particulier, de donner au père commun des Fidèles un témoignage de la juſte douleur dont ils étoient pénétrés. Ceux qui ſont exilés en Angleterre lui écrivirent une lettre qu'un Eccléſiaſtique François vient de traduire du latin dans notre langue. (*) Il y a joint la réponſe que le Pape y fit. Cette réponſe eſt remplie d'élévation. On y admire entre autres choſes ces beaux ſentimens : " Si nos malheurs vous inquiètent, " parce que vous penſez que dans cet exil notre " ame eſt accablée du poids de la triſteſſe, ce

---

(*) *J'avois moi-même traduit cette Lettre & la réponſe dans le deſſein de l'inſérer dans mon ouvrage ; mais la traduction également fidèle & élégante qui vient de paroître, m'empêche de publier la mienne. Le peu que je donne de la longue réponſe du Pape eſt de cette traduction, qui ſe vend chez* A. Dulau, *No.* 107. *Wardour Street, Soho Square, & chez tous les autres Libraires François.*

" tendre intérêt que vous prenez pour nous,
" mérite ſans doute notre reconnoiſſance ; mais
" nous vous conjurons avec l'Apôtre de ne pas
" gémir ſur nous, & de ne pas perdre courage
" dans nos tribulations. Car quels que ſoient
" les maux que nous endurons, ſeroit-il poſſi-
" ble que notre ame fut accablée du poids de
" la triſteſſe ? Nous ſavons que rien au monde
" ne peut procurer autant de gloire que ces
" mêmes ſouffrances qui nous ont aſſaillis par
" la permiſſion de Dieu ? . . . Soit que la
" main du Seigneur ſe ſoit appéſantie ſur notre
" tête pour nous corriger & nous punir, quoi
" de plus glorieux pour nous que cette tribu-
" lation ? Nous ſommes chatiés juſtement pour
" nos péchés ; néanmoins ce chatiment même
" nous fait connoître que Dieu nous aime, &
" que, tout pécheurs que nous ſommes, le père
" aimable des miſéricordes nous admet au
" nombre de ſes enfans. . . Soit qu'en per-
" mettant que la tentation nous exerce, Dieu
" ſe propoſe d'éprouver notre foi & notre per-
" ſévérance, combien encore une telle épreuve
" eſt-elle glorieuſe pour nous ? Graces à cette
" tentation, nous pouvons, tout indignes que
" nous en ſommes, nous flatter de l'eſpérance
" que nous ſommes agréables au Seigneur,
" loin d'en être rejettés. Nous liſons en effet :

" *de même que l'or s'épure par le feu, ainſi les*
" *hommes chéris du Ciel s'éprouvent dans le creu-*
" *ſet de la tribulation.* . . . Nous déſirons endu-
" rer non ſeulement les tribulations que nous
" ſouffrons, mais de beaucoup plus grandes
" encore, pourvu que ce ſoit pour la juſtice &
" pour J. C. . . Manquons-nous de motifs
" qui élèvent aſſez notre courage pour ſoutenir
" ces calamités, non ſeulement en toute pa-
" tience, mais même avec joie, avec actions
" de graces ? . . . Dieu a voulu, vous le ſavez,
" que l'Egliſe dût ſa naiſſance, à la croix &
" aux ſupplices, ſa gloire à l'ignominie, ſa
" lumière aux ténèbres de l'erreur, ſes progrès
" aux attaques de ſes ennemis, ſa ſtabilité à ſes
" pertes, à ſes déſaſtres. Jamais la gloire de
" l'Egliſe ne fut plus pure, que lorſque les
" hommes firent plus d'efforts pour la ternir. . .
PIE VI. s'applique à lui-même ces paroles de St. Jean Chryſoſtôme perſécuté comme lui : " dites-moi, que pourrions-nous craindre ?
" la mort ? *Jéſus-Chriſt eſt ma vie, & la mort*
" *m'eſt un gain.* L'exil ? *La terre & tout ce*
" *qu'elle contient eſt au Seigneur.* La confiſca-
" tion de nos biens ? *Nous n'avons rien apporté*
" *dans ce monde, il eſt hors de doute que nous ne*
" *pouvons en rien emporter.* Je mépriſe tout ce
" que le monde a de terrible ; je ris de ſes

" biens ; je ne redoute point la pauvreté ; je " ne déſire point de richeſſes ; je ne crains " point la mort ; je ne ſouhaite vivre que pour " votre avantage ; c'eſt pour cela que je parle " des choſes préſentes. Je conjure votre cha- " rité d'avoir de la confiance ; perſonne en " effet ne pourra nous ſéparer. . . " Le Pape termine cette lettre par l'expreſſion de ſa reconnoiſſance envers le Roi de la Grande Bretagne & la Nation Angloiſe. " Les nombreux " & importants bienfaits, dit-il, que cet au- " guſte Monarque a répandus ſur vous, ont " excité toute notre reconnoiſſance, mais il " n'eſt pas en notre pouvoir de nous acquitter. " Nous prions le Dieu rémunérateur de l'en " récompenſer lui-même d'une manière digne " de lui. S'il nous exauce, il n'y aura rien " que vos vœux & les nôtres puiſſent deman- " der de plus, pour le bonheur ſuprême de ce " Prince très clément & celui de tout ſon " Empire."

Les Evêques de la Province de Rheims écrivirent auſſi à PIE VI. & le Pontiſe leur répondit de la manière la plus affectueuſe. Vous ne ſerez pas fâché de trouver ici la lettre & la réponſe. Elles ſont peu connues & méritent cependant bien de l'être.

## Lettre des Evêques de la Province de Rheims à PIE VI. dans la Chartreuſe de Florence.

TRÈS SAINT PÈRE,

" Nous pourrions difficilement exprimer par des " paroles l'affliction amère dont nous avons été acca- " blés, à la triſte nouvelle des abominables excès com- " mis à Rome au mois de Février dernier. Car puiſque, " ſuivant la doctrine de l'Apôtre des Gentils, (*) tel " eſt l'effet de la charité chrétienne que lorſqu'un mem- " bre de l'Egliſe ſouffre, tous les autres ſouffrent auſſi, " qu'elle doit être la meſure de la douleur, quand c'eſt " le Chef qui ſouffre lui-même tant & de ſi grands " maux? C'eſt ce que St. Bernard écrivoit autrefois " de France aux Romains. *La cauſe eſt commune*, leur " diſoit-il, *c'eſt le Chef qui ſouffre, & dès-lors, il eſt im-* " *poſſible que le Corps ne ſouffre pas. . . Laiſſez-moi donc,* " *je vous en conjure, laiſſez-moi répandre un inſtant ma* " *douleur dans votre ſein. Mais que dis-je, ma douleur,* " *c'eſt celle de toute l'Egliſe.* (†)

" Certes, il eſt bien juſte que le Clergé de France en " ſoit encore plus vivement pénétré que le reſte de " l'Egliſe. Il a bien des titres pour être dévoué d'une " manière particulière à votre Sainteté. Car auſſitôt que " notre Egliſe a vu fondre ſur elle ces flots tumultueux " qui ſe groſſiſſant toujours depuis, ſont arrivés juſqu'au " Siége de Pierre, (plaiſe au Ciel qu'ils ne faſſent plus " de progrès & qu'ils ne tardent pas à ſe briſer) que " n'a pas fait votre Sainteté pour appaiſer la tempête,

---

(*) 1. *Cor.* 12. 26.

(†) *Epiſtola CCLXII.*

" détruire le ſchiſme le plus déplorable, ramener dans
" la voie de la juſtice ceux des nôtres qui s'égaroient,
" conſoler les affligés, & ſoulager par toutes ſortes de
" moyens ceux qui étoient devenus pauvres pour Jé-
" ſus-Chriſt ? Plus le ſouvenir de ces inſignes bienfaits
" eſt gravé dans nos cœurs en caractères inéffaçables, &
" plus auſſi nous ſommes affligés de voir que celui qui
" ſouffre aujourd'hui tant d'indignes traitemens eſt le
" Père ſenſible qui nous a donné des marques ſi écla-
" tantes de ſa tendreſſe paternelle.

" Ce ſentiment de douleur n'abſorbe cependant pas
" tellement nos ames, qu'elles ne ſoient ſaiſies d'une
" vive admiration en voyant la magnanimité & la
" conſtance invincible de votre Sainteté au milieu des
" viciſſitudes les plus accablantes. L'inébranlable fer-
" meté avec laquelle votre Sainteté ſupporte ſes mal-
" heurs ajoûte à la gloire que tant de belles & ſaintes
" actions lui ont acquiſe, & dèſlors augmente la véné-
" ration qui lui eſt due.

" Ah ! ſi garantie de tant de calamités qui l'affli-
" gent depuis pluſieurs années, l'Egliſe Gallicane étoit
" encore dans ſon ancien état de ſplendeur ? avec quel
" zèle, & avec quelle ardeur elle s'empreſſeroit de con-
" ſoler votre Sainteté non ſeulement par ſon obéiſſance,
" mais encore par toutes ſortes de ſervices !

" Maintenant ( & c'eſt la ſeule choſe qui ſoit en no-
" tre pouvoir, ) nous ne ceſſons d'élever vers le Ciel
" des mains ſuppliantes, & nous redoublons nos prières
" pour la conſervation de votre Sainteté, à l'exemple
" de l'Egliſe naiſſante qui au rapport de St. Luc, (*)

(*) *Act.* 12. 5.

" dans le tems que St. Pierre étoit perſécuté pour le " nom de Jéſus-Chriſt, *adreſſoit à Dieu pour cet Apôtre* " *une prière continuelle.*

" Qu'il daigne le Dieu très bon & très puiſſant ſous " la protection duquel nous ſavons que le vaiſſeau de " Pierre peut bien être battu par la tempête, mais qu'il " ne peut jamais être ſubmergé, qu'il daigne dis-je, ce " Dieu bon exaucer nos vœux, & que bientôt nous puiſ- " ſions adreſſer à votre Sainteté les mêmes paroles que " S. Cyprien écrivoit à votre S. Prédéceſſeur Luce re- " venu de ſon exil : (*) nous vous félicitons de ce que " la bienfaiſante protection du Seigneur vous a ramené " parmi ſes enfans, avec la même gloire & les mêmes " éloges que vous aviez mérités. Le Paſteur eſt rendu " au troupeau, le Pilote au navire, & le Recteur au " peuple qu'il doit diriger. Il eſt viſible que votre " exil n'étoit pas deſtiné à priver l'Egliſe de ſon Evê- " que, mais à rendre à l'Egliſe cet Evêque plus grand " & plus illuſtre encore.

" Dans cette eſpérance que nous entretenons au fond " de nos cœurs, & proſternés avec un profond ſenti- " ment de vénération aux pieds de votre Sainteté, nous " vous demandons inſtamment votre Bénédiction Apoſ- " tolique, "

de Votre Sainteté,

*les très dévoués & très obéiſſans fils*
*les Évêques de la Province de Rheims.*

---

(*) *Epiſt. LVIII. ad Lucium Papam.*

## RÉPONSE DU PAPE. (*)

### VÉNÉRABLES FRERES EN J. C.

" La douleur dont vous dites que vous avez été " accablés, en apprenant l'inſulte faite à la Dignité " Apoſtolique, la violation des immunités de l'Egliſe " & l'exil du Pontife Romain chaſſé par une horri- " ble violence de ſon Siége, eſt bien digne de cette foi " & de cette piété qui nous étoient connues depuis " longtems, & dont vous nous avez donné tant de " preuves. Il étoit impoſſible que dans une plaie ſi " funeſte au Chriſtianiſme, vous ne fuſſiez très vive- " ment affligés, vous qui les premiers avez ſouffert " avec conſtance & même avec joie tant d'amertumes " & tant d'indignités pour la défenſe de l'Unité de " l'Egliſe. Vous avez cependant un ſujet de conſola- " tion dans la douleur profonde que vous cauſent les " malheurs de l'Egliſe & les nôtres. C'eſt que vous- " mêmes qui conformés avant nous à l'image de la " Paſſion de J. C. avez tant ſouffert pour l'Egliſe avec " une fermeté que tout l'univers a admirée, vous avez " été un exemple pour notre foibleſſe, en ſorte que dans " les calamités qui nous affligent, nous n'avons fait " qu'imiter votre courage, lorſque nous nous ſommes " réjouis à la vue de nos ennemis, parce que devenus " avec vous un ſpectacle au monde, aux Anges & " aux hommes, nous étions trouvés dignes de ſouffrir " des affronts pour le nom de Jéſus-Chriſt. Ainſi,

---

(*) *Cette réponſe eſt adreſſée aux Archevêques de Rheims, de Bourges & de Lion, & aux Evêques de Soiſſons, de Chalons, de Laon, d'Amiens, de Noyon, de Boulogne, d'Auxerre & de Chartres.*

" Vénérables Frères, conſolons-nous les uns les au-
" tres. Car quoique nos tribulations paroiſſent au
" deſſus des forces humaines, cependant Dieu de qui
" vient toute force & qui a promis d'être avec nous
" juſqu'à la conſommation des ſiécles, eſt pour nous un
" tel appui que nous pouvons les ſupporter non ſeule-
" ment avec conſtance, mais encore avec joie. Cepen-
" dant comme St. Léon le Grand l'écrivoit à Flavien:
" *quoique nous rendions gloire à Dieu qui nous ſoutient par*
" *la puiſſance de ſa grace, il faut pleurer le malheur de ceux*
" *qui attaquent la vérité, foulent aux pieds la Religion,*
" *& ébranlent les fondemens de toute l'Egliſe*; prions donc
" ſans ceſſe Notre Seigneur J. C. qui veut ſauver
" tous les hommes & dont les miſéricordes ſont au
" deſſus de toutes les œuvres, de délivrer des ames ra-
" chetées par ſon ſang, du grand péril auquel elles
" s'expoſent & de ne pas ſouffrir que la perte déplo-
" rable d'un ſi grand nombre de prévaricateurs rende
" comme inutiles & ſans fruit ſa vertu & ſes mérites.

" Mais parce qu'il n'eſt pas douteux que la main
" toute puiſſante du Seigneur ne ſoit particuliérement
" appeſantie ſur notre tête, de peur que vous ne vous
" laiſſiez abattre par nos malheurs, vous qui êtes
" nos membres, nous nous ſervirons, pour affer-
" mir votre courage, des mêmes paroles dont ſe
" ſervit St. Silvére Pape, lorſque relégué dans l'Iſle
" de Ponce, il écrivit à l'Evêque Amateur: *nous ſom-*
" *mes, il eſt vrai, nourris du pain de la douleur, & abreuvés*
" *de l'eau d'angoiſſe, mais pour cela nous n'avons pas*
" *abandonné & nous n'abandonnerons pas les devoirs de*
" *notre place.* Nous ajoûterons en outre, & nous vou-

" lons, Vénérables Frères, que vous le faſſiez con-
" noître au reſte de Nos Frères, nous ajoûterons qu'il
" n'y aura jamais aucune eſpéce de tribulation ſi
" grande & ſi cruelle qu'elle puiſſe être, qui nous ſé-
" pare de la charité de Jéſus-Chriſt, ni que, par l'aide
" de Dieu qui fortifiera notre foibleſſe, nous ne rece-
" vions avec joie. Nous ſouhaitons ſeulement que
" nos enfans qui nous ſont extrêmement chers, ne
" trouvent pas un danger dans les calamités mêmes
" dont nous ſommes les victimes, & que par nos peines
" la paix puiſſe être rétablie, & l'unité de l'Egliſe con-
" ſervée.

" Nous vous ſaluons, Vénérables Frères & Illuſtres
" Confeſſeurs de Jéſus-Chriſt. Nous vous ſouhaitons
" du fond de notre ame la paix que les impies ne peu-
" vent jamais avoir, mais que les hommes de bien
" poſſedent au milieu même des ſouffrances & des per-
" ſécutions, & c'eſt avec une très grande affection que
" nous vous donnons notre Bénédiction Apoſtolique
" comme un gage de notre amour paternel & de notre
" reconnoiſſance."

Donné dans la Chartreuſe près Florence au mois de Juin 1798.

Le ſéjour du Pape dans la Chartreuſe de Florence donna bientôt de nouveaux ombrages aux François. Ils craignirent qu'au centre de l'Italie, & preſque dans le voiſinage de Rome, il ne parvint à leur échapper, ou que les peuples touchés de ſes malheurs, & connoiſſant enfin l'honneur & le courage, ne ſe réuniſſent pour le tirer de captivité, ils prirent donc la réſolution de

l'éloigner encore, & preſsèrent le Grand-Duc de le faire ſortir de ſes Etats. Celui-ci répondit: " je n'ai point déſiré le Pape, ce ſont les Com- " miſſaires François qui me l'ont envoyé. Vous " n'exigerez pas que je le chaſſe. " Sur ce refus, ils prirent & abandonnèrent ſucceſſivement les differens projets de l'envoyer en Allemagne, en Eſpagne & en Sardaigne, & ils ſe determinèrent enfin à le faire venir en France.

Lorſque l'ordre de partir arriva au Pontife, il s'étoit fait un changement viſible dans ſa ſanté. Les médecins craignant la paralyſie, avoient ordonné les véſicatoires & un régime convenable. Les domeſtiques de ſa Sainteté repréſentèrent aux Commiſſaires François qu'elle n'étoit pas en état de ſoutenir le voyage. Les médecins certifièrent la même choſe, & le Pape lui-même demanda encore qu'on le laiſſât mourir en paix en Italie. Mais on ne voulut rien entendre. D'abord un des Commiſſaires fît arracher les véſicatoires pour examiner ſi on ne le trompoit point, & le Pontife ſupporta cette indignité ſans ſe plaindre. A peine lui échappa-t-il un ſoupir. On ne s'en tint pas là. Les ſcélérats qui tenoient ſa Sainteté captive n'eurent plus le moindre égard pour elle, eux qui juſques-là auroient voulu perſuader l'univers qu'on ne la traitoit

qu'avec reſpect. Ils exigèrent que le Pape ſe mit en route, & le corps d'un vieillard infirme, couvert de plaies fut jetté dans une voiture & moins trainé que précipité à travers des chemins montueux & difficiles juſqu'à ce qu'il fut arrivé à Briançon, méchante petite ville ſur les frontières du Dauphiné & de la Savoie, accompagné ſeulement de deux fidèles ſerviteurs, M. Caraccioli Napolitain, & M. Spina Génois. On ignore ſi le premier eut la permiſſion de reſter avec le Pontife ; le ſecond fut obligé de lui ſervir alternativement de ſecrétaire, de domeſtique & même de cuiſinier. Le Pape fut bientôt après transféré à Valence, ville qui eſt ſituée dans un climat plus doux, mais qui n'eſt guères moins pauvre, ni guères moins miſérable que Briançon.

Depuis Florence juſqu'au terme de ſon exil le Pape fut ſouvent témoin ſur la route de la douleur muette des fidèles. Il put obſerver les larmes coulant à la dérobée & les ſoupirs à demi étouffés de ceux qui accouroient ſur ſon paſſage. Mais courbés en eſclaves ſous le joug des François leurs farouches vainqueurs, les peuples n'oſoient nulle part faire éclater les ſentimens dont leurs cœurs étoient pénétrés. Ce ne fut que ſur l'ancien territoire françois & dans le pays où on s'y ſeroit le moins attendu que ſa

Sainteté reçut les premiers hommages publics. Dès que PIE VI. toucha, ſi j'oſe ainſi parler, le ſol de la France, il y eut un concours général dans tous les lieux par leſquels il paſſa. Le peuple françois toujours religieux, malgré tous les efforts de la philoſophie pour lui ôter la Foi, voulut voir un paſteur que ſes infortunes ne rendoient que plus vénérable. Sans craindre les ſatellites qui environnoient ſa Sainteté, il fit éclater hautement des ſentimens qu'on a bien pu comprimer, mais qu'on n'a pas pu anéantir. On le vit partout ſe proſterner humblement devant le Pontife priſonnier, & lui témoigner ſon zèle & ſon reſpect, en le reconnoiſſant comme le Souverain Paſteur & comme le Vicaire de J. C. ſur la terre. On en jugera par cet extrait d'une lettre adreſſée à un Emigré François réfugié à Londres. Quoique cette lettre ait été imprimée pluſieurs fois, nous la tranſcrirons encore ici, perſuadés qu'elle ſera plaiſir à beaucoup de nos Lecteurs.

" Le maître du Chateau de Vizile reçut ordre
" du Département de Grénoble de préparer tout chez
" lui pour y recevoir ſa Sainteté, & alla lui-même
" juſqu'à Gap pour offrir à PIE VI. tous les ſervices
" qui pourroient dépendre de lui. Craignant avec
" raiſon qu'une voiture ordinaire ne fut trop fatigante
" pour le Pontife dans un voyage qu'il falloit faire à
" travers les hautes montagnes du Dauphiné, il le fit

" consentir à prendre une litière qu'il avoit fait pré-
" parer exprès, & qui étoit conduite par des mulets.
" Les habitans du voisinage s'empressèrent d'accourir
" au devant du vénérable Pontife. Ils ne l'eurent pas
" plutôt apperçu qu'ils se jettèrent à genoux en lui
" demandant sa bénédiction. Ensuite ils dételèrent
" les mulets, & entreprirent de transporter eux-mêmes
" sur leurs épaules le Pape au Chateau de Vizile. Cha-
" cun se disputoit l'honneur de le porter. Pour pré-
" venir le tumulte, il fallut convenir qu'ils se releve-
" roient les uns les autres par compagnie de distance
" en distance.— Le Pape demeura deux jours au Cha-
" teau de Vizile. Le maître de ce Chateau s'empressa
" de lui en faire les honneurs, & ne négligea aucune
" de ces attentions délicates qui pouvoient lui faire
" oublier les fatigues de son voyage. Pendant ces deux
" jours la grande cour du Chateau fut nuit & jour rem-
" plie de paysans du voisinage qui se prosternoient
" aussitôt qu'ils voyoient le Pontife, le saluoient avec
" de grandes acclamations & lui demandoient sa béné-
" diction.— Le Chateau de Vizile est à deux lieues de
" Grenoble. Le Département l'avoit choisi pour y
" recevoir PIE VI. afin que ce Pontife ne fut pas obli-
" gé de s'arrêter à Grenoble où les Jacobins auroient
" pu l'insulter. Par le même motif on avoit arrangé
" que sa Sainteté quitteroit sa litière au Chateau &
" qu'elle monteroit dans la voiture afin de traverser
" plus promptement la ville à l'aide de quelques bons
" chevaux. Mais le peuple regarda cette précaution
" comme un affront. Les citoyens desharnachèrent
" les chevaux. Ils menacèrent de bruler la voiture,
" si on ne permettoit pas qu'ils portassent le Pape dans

" ſa litière, & ils offrirent leurs bras pour le garantir
" de toute inſulte. Il fallut conſentir à ce que le peu-
" ple demandoit d'un ton ſi abſolu. Toute la ville de
" Grenoble alla au devant du Pontife, comme on avoit
" fait à Gap, à Vizile & ſur toute la route. Cette
" foule immenſe ſe mit à genoux, demanda au Pape ſa
" bénédiction, déploya les plus grands ſentimens de
" reſpect à ſon égard, & lui donna les marques les plus
" touchantes d'intérêt & de ſenſibilité. Ce fut au
" milieu de cette affluence que PIE VI. traverſa Gre-
" noble, & il fut partout accompagné des mêmes accla-
" mations & des mêmes témoignages de reſpect. La dé-
" claration publique & ſolemnelle qu'avoient faite les
" citoyens de tous les rangs & de toutes les conditions
" contint les Jacobins. Ils ſe tinrent à l'écart, & cette
" eſpèce de proceſſion paſſa tranquillement & ſans ac-
" cident. Elle continua juſqu'à Voiron qui eſt à ſix
" lieues de Grenoble ſur la route de Lyon. Là le maî-
" tre du Chateau de Vizile termina ſa miſſion, & remit
" le Pape dans les mains d'un autre perſonne chargée
" par le Département de conduire ſa Sainteté juſqu'aux
" frontières du Dauphiné. Il eſt vraiſemblable que le
" peuple ſe raſſemblant de tous côtés ſur la route, on
" auroit continué de porter juſqu'à Dijon PIE VI.
" comme on l'avoit fait de Gap à Voiron.

" Dans cette marche triomphale, le Pape avoit plu-
" tôt l'air d'un père au milieu de ſes enfans que celui
" d'un captif environné de ſes gardes. Son maintien
" calme & ſérein annonçoit une très grande tranquillité
" d'eſprit, & la ſageſſe de ſes diſcours répondoit parfai-
" tement à ſon maintien. Il ne paroiſſoit ni abattu par
" la rigueur de ſon ſort, ni enorgueilli par la réception

" affectueuſe qu'on lui faiſoit. Il déployoit dans toute " ſa conduite un courage ſupérieur à ſes infortunes, & " malgré ſon âge de 82 ans, & la fatigue d'un ſi long " voyage il paroiſſoit en ſi bonne ſanté qu'on eut cru la " vigueur de ſon corps égale à celle de ſon ame. — " Pendant qu'il traverſoit le Dauphiné, il arriva deux " événemens qui firent un ſingulier contraſte. Le gé- " néral Championnet autrefois cuiſinier à l'Hotel des " princes à Grenoble paſſa par cette ville à ſon retour " de Naples, le même jour que le Pape y paſſoit " auſſi. On ne fit pas la moindre attention au Général " Carmagnol. Le même jour trois Directeurs de la " ci-devant République Ciſalpine arrivèrent auſſi à " Grenoble & demandèrent aux Magiſtrats une cham- " bre de l'Hotel de ville pour pouvoir y tenir leurs " Séances. Le peuple ne les accueillit qu'avec des " huées. "

Ce fut donc au milieu de toutes les acclamations, & de tous les témoignages de reſpect d'un peuple naturellement ſenſible que PIE VI. arriva à Valence. Cette ville fut comme nous l'avons dit le terme de ſon exil. Mais elle ne jouit pas longtems de ſa préſence. Le Pontiſe y trouva auſſi la fin de ſes malheurs. Il y termina ſa longue carrière, le 29 Août de l'année dernière à l'âge de 81 ans 8 mois deux jours, après avoir gouverné l'Egliſe 24 ans 6 mois & 14 jours. Dans ſes derniers momens il montra ce calme & cette ſérénité que la vertu ſeule peut donner & qu'on ne trouve que dans l'homme de

bien. Pendant les onze jours que dura ſa dernière maladie, ſes lévres ne s'ouvrirent que pour louer ſon Créateur, pour proteſter de ſon humble ſoumiſſion aux décrets de la Divine Providence, & pour implorer les bénédictions du Ciel ſur l'Egliſe & ſur tous les fidèles. Il dit quelques inſtans avant ſa mort à l'Archevêque de Corinthe : *recommandez ſurtout à mon ſucceſſeur de pardonner aux François comme je leur pardonne de tout mon cœur.*

Cet événement répandit la plus grande conſternation à Valence. Les habitans avoient donné au Pontife pendant ſa maladie les plus grands témoignages d'attachement & de reſpect pour ſa perſonne, & d'intérêt pour ſa ſanté ; ils donnèrent des larmes à ſa mort & des regrets à ſa mémoire. Ceux qui ne regrettèrent pas PIE VI. comme Vicaire de Jéſus-Chriſt & Chef de l'Egliſe, le pleurèrent comme un modèle de vertu & comme un de ces hommes extraordinaires que le ciel envoye de tems en tems à la terre pour être l'ornement & la gloire de l'eſpèce humaine. Puiſſe la Providence lui donner un ſucceſſeur qui lui reſſemble, mais qui ſoit plus heureux !

Je ſuis,

MONSIEUR.

*FIN.*